



Pôle connaissance et gestion  
Parc national de la Vanoise

Juliette MARTORELL



## Mesures Agro-environnementales au Parc national de la Vanoise



Comment rendre la mesure  
« amélioration de la gestion pastorale »  
plus pertinente ?



Rapport de stage

*Licence professionnelle*

*Gestion agricole des milieux naturels et ruraux*

*(GENA)*

Septembre 2019



# **Rapport de stage**

## **Comment rendre la mesure « amélioration de la gestion pastorale » plus pertinente au sein du Parc national de la Vanoise ?**

**Présenté par Juliette MARTORELL pour l'obtention de la Licence professionnelle  
*Gestion agricole des milieux naturels et ruraux***

**Année de soutenance : 2019**

**Mémoire préparé sous la direction de :  
Roger BROUET**

**Organisme d'accueil : Parc national de  
la Vanoise**

**Présenté le : 12/09/2019**

**devant le jury :**

**Aude GUITTON**

**Tuteur de stage : Guy-Noël GROSSET**

**Alice MULLE**

## RÉSUMÉ

Le bilan de la programmation MAEC 2015-2020 pour la mesure « amélioration de la gestion pastorale » dans les alpages du Parc national de la Vanoise a été réalisé en analysant les plans de gestion et les suivis à mi-parcours et en réalisant une enquête auprès des acteurs et actrices concernés. Les résultats de ce bilan sont contrastés et l'enquête a fait ressortir l'envie d'une majorité des personnes d'améliorer la pertinence de cette mesure. Après une présentation du contexte géographique, du Parc national de la Vanoise et des spécificités de cette mesure, la méthodologie employée et les résultats de ce bilan seront présentés. Le principal atout des MAEC est l'amélioration des relations entre les acteurs et une meilleure connaissance des enjeux de chaque acteur : du fonctionnement des pratiques agricoles en alpage par les personnes du PNV et des enjeux écologiques par les alpagistes. Heureusement, de nombreuses pistes d'amélioration ont été évoquées, comme mieux cibler les MAEC, plus impliquer les bergers salariés et prendre en compte d'autres enjeux dont la biodiversité « ordinaire ». Continuer à développer des outils de diagnostic et de suivi des mesures permettrait de rendre les engagements plus pertinents. Ces outils pourraient être couplés avec des supports pédagogiques basés notamment sur des espèces caractéristiques. Ces outils de suivi permettraient à la fois un travail plus objectif et précis sur les milieux et de discuter avec les éleveurs de l'impact des troupeaux sur la végétation des alpages. Ce renouvellement de l'accompagnement et des outils permettrait de relancer une dynamique et d'améliorer l'appropriation des enjeux par les alpagistes en les faisant plus participer.

### Mots clés

MAEC, Mesure agro-environnementale et climatique, Herbe\_09, Amélioration de la gestion pastorale, Parc national de la Vanoise

Martorell, Juliette, (2019). Comment rendre la mesure « amélioration de la gestion pastorale » plus pertinente au sein du Parc national de la Vanoise ? Rapport de stage, Licence professionnelle Gestion agricole des milieux naturels et ruraux, SupAgro Florac. 50p

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout spécialement à remercier Guy-Noël Grosset pour la confiance qu'il m'a accordée, ainsi que pour ses conseils et sa patience. J'aimerais surtout remercier toutes les personnes qui m'ont accordé de leur temps pour discuter des MAEC, et qui ont partagé avec moi leurs doutes, leurs réussites et leur envie d'améliorer ce dispositif : les éleveurs, les bergers, les personnes du Parc national de la Vanoise, de la DDT, de la SEA, de l'APTV et de la Chambre d'agriculture.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes du parc national de la Vanoise qui m'ont accueillie chaleureusement durant ces mois de stage, notamment celles qui m'ont permis de participer un peu à leur travail : Cécile Excoffier, Thierry Delahaye et Vincent Augé.

Merci aux ami.es qui ont partagé avec moi des informations et pistes de réflexion concernant les nardaies ou les MAEC.

Et enfin merci à Pépette, Seccotine, Etoile, 51 et les autres, c'est surtout pour elles et grâce à elles que j'ai fait ce stage.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	
Remerciements.....	
Table des matières.....	
Glossaire.....	
Sigles et acronymes.....	
Introduction.....	1
1 La MAEC gestion d'alpage dans son territoire.....	2
1.1 Massif de la Vanoise, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.....	2
1.2 Le Parc national de la Vanoise et la gestion de la nature.....	4
1.3 La MAEC He_09 au PNV et son évolution.....	6
1.4 Objectifs du stage.....	7
2 Méthode.....	8
2.1 Organisation du stage.....	8
2.2 Méthodologie du bilan chiffré.....	8
2.3 Méthodologie des entretiens.....	8
2.4 Méthodologie du test de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des nardaies.....	9
3 Résultats.....	11
3.1 Synthèses des avis, des alpages et des enjeux.....	11
3.1.1 Des visions de la protection de la nature différentes.....	11
3.1.2 Les MAEC au parc de la Vanoise, qui ça concerne et où :.....	12
3.1.3 Les enjeux concernés par les plans de gestion.....	14
3.1.4 Une synthèse de la MAEC Herbe_09 en quelques mots.....	15
3.2 Des relations qui s'améliorent, mais une faible participation des salarié.es.....	17
3.2.1 Des meilleurs relations entre les alpagistes et les personnes du PNV.....	17
3.2.2 Le transfert d'information entre employeur et salarié.e est insuffisant.....	19
3.3 Une administration étatique qui a du mal à accompagner les territoires.....	21
3.3.1 Des retards de paiement et une déclaration PAC complexe.....	21
3.3.2 Une animation du PAEC qui n'a pas pu se faire faute de données.....	22
3.3.3 Contrôle et transmission des suivis à la DDT.....	23
3.4 Les plans de gestion.....	24
3.4.1 Surtout du maintien de pratique.....	24
3.4.2 Mieux cibler les MAEC ?.....	28
3.4.3 Un compromis nécessaire.....	29
3.4.4 Avec qui et sur quels alpages contractualiser des MAEC : des avis divergents.....	31
3.4.5 Changer d'échelle et prendre en compte la biodiversité ordinaire.....	33
3.5 Importance des suivis et des outils de suivi.....	36
3.5.1 Un objectif partagé : sensibiliser les éleveurs aux enjeux environnementaux.....	36
3.5.2 Les suivis en alpage.....	38
3.5.3 Les engagements des plan de gestion sont ils efficaces ?.....	41
3.5.4 Les outils de suivis associés aux plans de gestion.....	42
3.5.5 Expérimentations de pratiques et suivis.....	45
3.5.6 Test du diagnostic d'état de conservation des nardaies et proposition d'outil.....	46
4 Perspectives et bilan du stage.....	48
4.1 Perspectives .....	48
4.2 Bilan du stage.....	49
Conclusion.....	50
Références bibliographiques.....	

## GLOSSAIRE

**à la bade** : se dit d'un troupeau non gardé, en liberté, dérivé de l'ancien occitan *badar* (ouvrir) (wiktionary)

**Chôme** : désigne la période chaude de la journée pendant laquelle les brebis se couchent et ne mangent pas. Ce mot vient du grec *kauma* [καῦμα] (forte chaleur) et du latin *caumare* et occitan *cauma* (se reposer pendant la chaleur) (wiktionary)

**MAEC** : « *Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique* » ( <https://agriculture.gouv.fr>)

**Tardonnières** : brebis qui a agnellé tard au printemps, qui souvent monte en alpage avec son agneau (appelé lui tardon )

**Vassieu** : troupeau ovin constitué de brebis sans agneau, en général en début ou milieu de gestation, donc à faibles besoin physiologiques.

**Wilderness ou sauvagété** : étymologiquement, ce terme anglais signifie « le lieu des bêtes sauvages » du vieil anglais *will* (volonté) et *deor* (animal), il désigne ensuite un espace de nature sauvage. ( C. et L Larrère, 2015) La traduction par *sauvagété* a été proposée par la Commission d'enrichissement de la langue française. La Commission européenne en a donné une définition en 2013 : « *Une zone de nature vierge est une zone régie par des processus naturels. Elle se compose d'habitats et d'espèces indigènes et elle est suffisamment vaste pour assurer le bon fonctionnement écologique des processus naturels. Elle n'est pas modifiée [...] et il n'existe aucune activité humaine intrusive ou d'extraction, aucun établissement, aucune infrastructure ni aucune perturbation visuelle* »

## SIGLES ET ACRONYMES

AOA : Aire optimale d'adhésion

AOP : Appellation d'origine protégée

APTV : Assemblée de pays Tarentaise Vanoise

ASP : Agence de service et de paiement

BTS GPN : Brevet de technicien.ne supérieur gestion et protection de la nature

DDT : Direction départementale du territoire

DRAAF : Direction régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature

GP : Groupement pastoral

Herbe\_09 : MAEC intitulée « amélioration de la gestion pastorale »

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale

N2000 : Natura 2000 (réseau de sites écologique européens remarquables)

PAC : Politique agricole commune

PAEC : Projet agro-environnemental et climatique

PGP : Plan de gestion pastorale

RPG : Registre parcellaire graphique

PNV : Parc national de la Vanoise

SEA : Société d'économie alpestre

SIG : Système d'information géographique

WMS : Web map service (protocole d'échange de données raster géoréférencées, restituées sous forme d'images )

ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire (zone non classée en N2000 mais présentant un intérêt écologique et sur laquelle des MAEC sont contractualisables)

## INTRODUCTION

L'arrivée des premiers animaux domestiques dans les alpes a transformé la végétation, y compris celle des pelouses alpines du massif de la Vanoise, situé dans les alpes internes du nord. Ceci à tel point que le pastoralisme peut être défini comme la co-dépendance entre les humains, les troupeaux et les espèces végétales pâturées. ( Martin L. 2013) La végétation a conditionné les pratiques humaines et les humains et leur troupeaux ont piloté depuis longtemps la végétation, par le feu, la conduite des troupeau, la répartition des restitutions animales ou l'irrigation. Les objectifs de ce pilotage ont été pendant longtemps principalement pastoraux. Les changements sociétaux et la révolution verte ont transformé rapidement ces relations de co-dépendance, même si les alpages de hautes montagne restent préservés par rapport à d'autres territoires.

La vision de la société vis à vis de sa relation aux autres êtres vivants a elle aussi très rapidement évolué durant le siècle dernier : la protection de la nature est devenu un enjeu de société et la montagne un lieu emblématique à préserver. Cela amené à la création du premier parc national métropolitain français, le Parc national de la Vanoise, et à l'intégration d'objectifs de protection d'espèces jugées patrimoniales au sein de la politique agricole commune. La MAEC « amélioration de la gestion pastorale » s'inscrit dans ce verdissement de la PAC, il s'agit d'un contrat volontariste qui lie un gestionnaire d'espace pastorale, ici un alpage, à la structure animatrice de la zone N2000 concernée et au financeur, l'état et l'europe. Dans le cadre de cette mesure, chaque alpage bénéficie d'un diagnostic éco-pastoral et d'un plan de gestion pastoral spécifique, permettant de concilier les enjeux pastoraux et environnementaux, qui est construit en partenariat entre une structure d'amélioration pastorale, un gestionnaire d'espace naturel et le gestionnaire de l'alpage. Un bilan et une évaluation de cette mesure doit être réalisé par la structure animatrice, et c'est dans ce cadre qu'un bilan chiffré des entretiens auprès des personnes concernées et des suivis de fin d'alpage sont réalisés. Ce rapport est axé sur les différentes pistes d'améliorations qui ont été proposées par les personnes concernées pour rendre cette mesure plus pertinente.



# 1 La MAEC gestion d'alpage dans son territoire

## 1.1 Massif de la Vanoise, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne

Le massif de la Vanoise abrite le Parc national éponyme. Il est situé en Savoie, dans les alpes françaises du nord. Cette zone est d'une grande complexité géologique car elle correspond à la zone de collision des plaques européennes et africaines, amorcée il y a 65 millions d'années. La Vanoise est formée de zones schisteuse et calcaires, avec des nappes de charriage et un métamorphisme important. Les alpes ont été plusieurs fois recouvertes entièrement par des glaciers, notamment lors du dernier maximum glaciaire, qui s'est terminé il y a 15000 ans. (Moret et al, 1967) La végétation s'est donc mise en place progressivement en suivant le recul des glaciers, notamment depuis le début du Subboréal ( 9700 av JC) pendant lequel les températures étaient similaires à aujourd'hui. (Martin 2013) Ce massif culmine à la grande Casse à 3855 m, il est entouré par les vallées de la Maurienne au sud et de la Tarentaise au nord, traversées respectivement par l'Arc et l'Isère (fig. 1).



Figure 1 Massif et Parc national de la Vanoise, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne (source : géoportail)

Ces vallées internes sont à l'abri des vents et soumises à de plus faibles précipitations que les zones externes. L'humidité décroît aussi du nord au sud des Alpes françaises. La vallée de la Tarentaise a donc un climat et une végétation typique des alpes du nord tandis que la vallée de la Maurienne est à la limite avec les alpes du sud, plus méditerranéennes. Des plantes steppiques comme la Carline à feuille d'acanthé y atteignent leur limite la plus au nord. L'altitude et l'exposition des versants caractérisent aussi les séries de végétation, qui se répartissent sur plusieurs étages : L'étage collinéen, en bas de vallée vers 800m, est théoriquement caractérisé par la série du chêne, avec des

châtaigniers et des charmes, c'est aussi là que l'urbanisation est la plus forte, et que les cultures et les prairies permanentes ou temporaires sont présentes, comme à l'étage montagnard. A l'étage montagnard, la série du pin sylvestre et de l'épicéa est dominante dans les vallées sèches dont la haute Maurienne, celle du hêtre et du sapin dans les vallées plus humides. A l'étage sub-alpin, entre la limite supérieure du pin sylvestre et la limite supérieure de la végétation ligneuse, donc entre 1700 et 2400 mètres environ, les séries du pin à crochet, du mélèze et du pin cembro (arolle) remplacent progressivement les séries de l'étage montagnard. Suite notamment à l'action humaine, elles sont souvent en mosaïque avec des pelouse et des landes à rhododendron, myrtilles et airelles ainsi que des brousses d'aulne vert (arcosse), dont les mosaïques constituent l'habitat de reproduction du tétra-lyre. Les pelouses dominées par le nard *Nardus stricta* appelées nardaies et par le queyrel *Patzkea paniculata*, appelées queyrellins, sont présentes à l'étage sub-alpin et alpin. L'étage alpin est situé entre la limite de la végétation ligneuse et la limite des pelouses continues, entre 2000 et 3000m environ. A cet étage se sont réfugiées des espèces artico-alpine qui vivaient plus bas pendant les périodes glacières, comme le lagopède alpin et les espèces caractéristiques des zones humides alpines et arctiques comme le carex bicolore. A l'étage nival, au dessus de 3000 mètres environ, la végétation forme des touffes isolées ou des coussinets, elle est formée surtout par des mousses et des lichens puis par des cryo-planctons quand l'altitude augmente. ( Ozenda P. 1967 et Martin L. 2013)

Les communautés humaines vivant de la chasse et de la cueillette ont elles aussi suivi le recul des glaciers dans les alpes, des traces attestent de leur présence en Chartreuse à l'Aulp du Seuil à une altitude de 1720m partir de 9500 av JC. Elles chassaient notamment le bouquetin et le chamois. ( Bintz P. 2015). Les inventions néolithiques comme la culture des plantes, la domestication des animaux et la céramique sont arrivées dans les alpes à partir d'un foyer situé au proche orient. Ces inventions sont apparues au proche orient entre 12000 et 7000 ans avant JC et sont arrivées dans les alpes françaises par la méditerranée et la Suisse, par colonisation ou acculturation progressive des communautés vivant de la chasse et de la cueillette, induisant une croissance de la population à partir de 4300 av JC.

« *L'homme a façonné la montagne. Les alpages et la pelouse alpine que nous connaissons résultent des défrichements, de la bonification des sols et de la fréquentation des troupeau depuis des millénaires* » (Benemoun P. et Vital J. Exposition du musée de Sollière-Sardières )

La présence d'animaux d'élevage à l'étage subalpin dans les Alpes du nord comme dans le reste des Alpes européennes est attestée à partir de 1600 av JC (âge de bronze moyen). Ceci est attesté par l'étude des microcharbons qui indique des brûlis et écobuages. L'analyse pollinique montre elle un changement durable de la végétation, avec une augmentation de la diversité des herbacées et l'expansion des espèces de reconquête comme l'aulne vert. Cette occupation à cette date par des agriculteurs pasteurs est illustrée en haute Maurienne à Sollière Sardières par le site préhistorique de la grotte des Balmes, située à 1370m. Cette grotte a été utilisée par des communautés agropastorales qui cultivaient probablement aux alentours du blé engrain et de l'orge. Le fumier fossilisé atteste qu'une cinquantaine de moutons et chèvres y étaient parqués une partie de la saison entre 3300 et 2500 av JC. (archéologie Sollière Sardières) Cette érosion a fluctué en fonction du climat et de l'impact anthropique, avec un pic de déforestation et d'érosion due au pâturage pendant la période romaine (~2100 BP) puis autour de 1436 BP, ce qui a formé les pelouses actuelles. (David F. 2010 et Giguet-Covex et al., 2011)

Les cabanes et enclos bas font place à des chalets groupés entre le XV et XVI siècle, ce qui témoigne d'un changement d'utilisation de ces alpages. ( Giguet-Covex et al., 2013)

Aujourd'hui, les éleveurs de Tarentaise et de Maurienne ont surtout des bovins laitiers, puis des ovins et caprins et des bovins viande. Ces deux vallées sont situées dans la zone de l'AOP Beaufort. Grâce à un cahier des charges exigeant et une organisation des coopérative en gestion directe, cette AOP permet une valorisation du lait très élevée, avoisinant 900€ les 1000 litres. Les races acceptées sont la Tarine et l'Abondance. Les alpages sont organisées en grandes montagnes ou petites montagnes. Sur les grandes montagnes, plusieurs troupeaux sont regroupés pour former un troupeau de 50 à 150 vaches laitières, la traite se fait avec des machines à traire mobiles et l'aménagement de pistes de desserte. Sur les petites montagnes, le troupeau d'une seule ferme est présent et la traite se fait souvent au chalet. ( Cahier des charges de l'appellation Beaufort) D'autres fromages sont aussi fabriqués, comme le bleu de Termignon ou de Bonneval et la Tomme de Savoie. La pratique de la traite à la main des vaches, attachées à un piquet et déplacées régulièrement (pachonnée), ou la fertirrigation par le lavage des étables permettait de répartir les restitutions animales sur l'alpage et a fortement transformé la flore des alpages. (Viallet 1993)

Les troupeaux ovins qui estivent en Vanoise sont originaires soit des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, soit d'ailleurs. Les troupeaux locaux sont de petite taille, de race « brebis de pays » : une partie des brebis sont des Thône et Marthod, une race savoyarde rustique, peu sélectionnée pour le lait ou pour la conformation bouchère donc difficile à commercialiser, et une autre partie sont des brebis issues du croisement de cette race avec une diversité d'autres races plus bouchères. Les deux types des brebis étant souvent très peu grégaires. Les moutons pouvaient servir jusqu'à encore 80 ans à chauffer les caves à fromage l'hiver ou les personnes la nuit en vivant sous le lit surélevé ou à côté des fromages. Une autre partie des troupeaux provient d'autres vallées ou de Provence, la grande transhumance est sans doute organisée depuis l'antiquité, et cette pratique a sélectionné une race très grégaire, la métisse, issue de croisement de la race locale antique avec des mérinos espagnols. Il s'agit souvent de troupeaux de plus grandes taille, gardés par un.e berger.e.

Alors qu'il y a quelques centaines d'années, chaque famille possédait quelques vaches, quelques chèvres et quelques moutons, les caprins ont fortement diminué suite à la spécialisation des élevages, même s'ils restent bien présents. Les évolutions sociétales ont été très rapides dans les Alpes, donc les personnes les plus âgées se souviennent d'avoir dormi avec des moutons sous le lit, ait les vaches à la main et vu faucher à la main et le foin descendre par câble. L'urbanisation liée aux industries et au tourisme ainsi que la création de barrages pour l'hydro-électricité a fortement réduit les surfaces de prairies de fauche de vallée. Cela continue aujourd'hui avec la ligne à grande vitesse Lyon-Turin, très controversée. La prédation du loup, présent en Vanoise depuis plus de 10 ans, implique des changements rapides dans l'organisation des élevages, surtout ovin.. Les petits troupeaux ovins à la bade en été sont vendus ou regroupés sont la conduite d'un.e berger.e.

## **1.2 Le Parc national de la Vanoise et la gestion de la nature**

Plusieurs projets ont précédé la création officielle en 1963 du Parc national de la Vanoise, le premier en France métropolitaine. Le vœu pour la création d'un Parc national en Savoie est émis dès 1921 par le Club Alpin Français et le Touring club de France, visant à faciliter l'accès à la montagne par la création de chemins et la construction de refuges, une attention est portée à la faune alpine charismatique dont le bouquetin (*Capra ibex*). Le projet d'une réserve nationale de chasse est porté par des naturalistes et des chasseurs inquiets de la disparition du bouquetin, dès 1936. Ce projet serait en continuité avec le parc du Grand Paradis en Italie, créé depuis 1922 pour préserver les bouquetins, alors que cette espèce n'est pas protégée en France à cette époque. Un autre projet consiste à créer un parc culturel pour sauvegarder la civilisation de la montagne et la beauté des paysages tout en améliorant les conditions de vie des montagnards. Il est proposé par Gilbert André en 1956, alors maire de Bonneval sur Arc.

La décolonisation a ramené en métropole des forestiers, qui ne voient pas d'un bon œil les ongulés, qu'ils soient sauvages comme le bouquetin ou domestiques. Quand leur avis est demandé pour la création d'un Parc national en Savoie, leur réponse précise que la présence de l'élevage à l'intérieur du parc leur semble en contradiction avec la protection de la nature. De même, la non-intervention est aussi préférée par le Comité National de la Protection de la Nature dans son avis, qui est hostile à la focalisation sur les grands mammifères et à l'aménagement pour le tourisme. Le danger que fait peser la prolifération des barrages hydro-électriques et des stations de ski les amènent à soutenir ce projet tout de même. (Adel S. 2006) La conception qu'ont les naturalistes et les forestiers de la protection de la nature au sein des Parcs nationaux se rapproche de la protection de la wilderness en Amérique du Nord :

*« Une wilderness, par opposition aux espaces où l'homme et ses œuvres dominent le paysage, est ici identifiée comme un espace où la terre et sa communauté de vie ne sont pas entravées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur qui ne reste pas »* ( The wilderness act of 1964 (Etats Unis d'Amérique) traduction de C. et R Larrère)

Ce concept américain est issu de la vision des colons européens d'une nature vierge qui était en fait des territoires en friche suite à l'effondrement des populations amérindiennes par les maladies apportées par les colons. ( Abel J.P 2017 et Larrère R. 2017) Ce concept a été dénoncé comme une façon coloniale de protéger la nature, en déplaçant les populations pour entretenir un mythe :

*« La wilderness est donc un mythe, une création culturelle que ses défenseurs n'ont pas hésité à imposer, violemment parfois, pour en faire une réalité. Le Yellowstone, premier parc national américain créé en 1872, a assez vite été « violemment débarrassé des Shoshones qui y résidaient afin que nulle présence humaine permanente ne puissent entamer l'émotion pure ressentie au contact d'une nature sauvage » »* (C. et R. Larrère, 2015, citant P. Descola)

Cette conception n'est pas reprise telle quelle dans les textes législatifs européens, qui prennent en compte les activités traditionnelles des habitants :

*« L'Europe ne fait pas que copier l'Amérique du Nord : elle se réapproprie le concept et l'adapte à ses propres réalités. La Finlande, seul pays européen à avoir légiféré sur la wilderness en 1991, l'a fait « pour préserver le caractère de nature vierge de ces zones, protéger la culture Sàmi et les moyens de subsistance de ces zones et renforcer les possibilités d'une utilisation multiple de la nature », selon une logique peu orthodoxe par rapport aux sources du débat nord américain. Les européens semblent en effet moins obsédés par la pureté de la réalité biologique et écosystémique de cette nature « sans hommes » que revendique le concept nord-américain. »* (Barthod C. 2013)

La loi sur la création des Parcs nationaux en France est votée le 22 juillet 1960. Elle consiste en une synthèse des différentes conceptions naturaliste et culturelles. Cette loi elle permet un contrôle réglementaire étatique sur des parcelles privées ou communales. Elle permet d'y réglementer ou interdire la chasse, la pêche ou tout type de travaux. Elle ne permet pas d'interdire l'agriculture, le pastoralisme et l'exploitation forestière mais peut en réglementer l'exercice. ( Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux ) Le développement de la zone périphérique pour y améliorer les conditions d'ordre « social, économique et culturel » y est évoqué, mais rien n'est précisé ni mis en place pour que cette volonté se réalise, causant la déception des personnes attachées au projet « culturaliste », notamment les acteurs locaux.

Le Parc national de la Vanoise est créé en 1963, sa zone cœur s'étend sur 535 km<sup>2</sup>. Il est contiguë avec le parc national italien du Grand Paradis, avec lequel il est jumelé. Le siège du PNV est situé à Chambéry, loin du Parc lui-même, qui est divisé en quatre secteurs. L'affaire de la Vanoise, entre 1968 et 1970, cristallise les tensions autour d'un projet d'extension de station de ski sur le glacier de Chavière. Ce projet est finalement abandonné et l'inviolabilité du cœur du parc est préservée.

La loi du 14 avril 2006 réforme le statut des parcs nationaux, en transformant la zone périphérique en une Aire optimale d'adhésion (AOA) , que les communes peuvent choisir de rejoindre en signant la charte du Parc. Les ressentiments accumulés ont fait que sur les 29 communes constituant l'AOA, seules deux communes ont adhéré à la charte du Parc national de la Vanoise, qui a été approuvée par décret en 2015. ( cf figure 1)

Les différentes conceptions du Parc national de la Vanoise les tensions politiques liées à la charte se ressentent encore et cet historique permet de mieux comprendre le bilan des MAEC.

### **1.3 La MAEC He\_09 au PNV et son évolution**

La gestion pastorale des alpages fait l'objet de contrôles et de rapports depuis longtemps, car son impact sur la végétation de l'alpage est bien connue. Par exemple, en 1783, dans le cadre d'un litige, des experts sont chargés d'évaluer la gestion et l'état de deux alpages de Tarentaise dont celui de Ritor sur lequel une MAEC est actuellement contractualisée. (Viallet 1993 et Requêtes de divers communautés) Les MAEC existent depuis la réforme de la PAC de 1992, elles font partie du 2ieme pilier de la PAC depuis la création de ce pilier en 1999. En 2014 l'état a sollicité les territoires en leur disant de porter un « Projet Agro-Environnemental et Climatique ».

Plusieurs types d'acteurs sont impliqués par les MAEC, des entretiens ont été réalisés avec une grande partie d'entre eux.

Les porteur de PAEC ont eut pour rôle de réaliser un diagnostic du territoire et de sélectionner les MAEC et les ZIP. Il existe un comité technique et un comité de pilotage qui se réunit annuellement pour réaliser le suivi et l'évaluation du PAEC. Le PNV est à cheval sur deux PAEC , celui de la Tarentaise et celui de la Maurienne. Le PAEC de la Tarentaise est porté par l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV), un syndicat mixte qui est responsable de l'animation générale du PAEC et l'animation spécifique du site S23 des Adret de la Tarentaise. (source : Dossier de candidature PAEC Maurienne) Le PAEC de la Maurienne est porté par le Syndicat de pays de Maurienne , qui a délégué la rédaction et l'animation du PAEC à la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. La Chambre d'agriculture fait l'animation générale du PAEC et l'animation spécifique des zones hors N2000 (ZIP). (source : PAEC 2014-2020, Dossier de candidature du territoire Tarentaise Vanoise)

Le Parc national de la Vanoise est responsable de la gestion du site N2000 S43 Massif de la Vanoise qui comprend la Zone spéciale de conservation FR 8201783 et la Zone de protection spéciale FR 8210032, dépendant respectivement de la directive « habitats » et « oiseau ». La réalisation de diagnostics pastoraux est prévue dans le document d'objectif, avec une approche à l'échelle de l'unité de gestion ou du quartier pour l'alpagiste et une approche ciblée sur les milieux pour le Parc. ( Document d'objectifs du site N2000 S43)

Au sein du PNV, les chargés de mission du pôle « Connaissance et gestion » décident des enjeux à prioriser dans les plans de gestion pastorale. L'animation globale des MAEC est effectuée par le chargé de mission « agro-environnement », qui participe aux suivis avec les techniciens chargé de l'agriculture dans chacun des secteurs du PNV.

Les diagnostics pastoraux sont réalisés par le PNV ou bien sont délégués à la Société d'économie alpestre (SEA), qui rédige une partie des plans de gestion pastorale (PGP) participe aussi aux suivis avec les personnes du PNV.

L'agence de service et de paiement (ASP) est l'établissement d'état chargé du contrôle et du versement des subventions de la PAC à l'échelle nationale. La direction départementale du territoire (DDT) est elle responsable de l'instruction des dossiers, qui se fait en ligne par les éleveurs



via l'interface Telepac. Les surfaces engagées font partie du registre parcellaire graphique (RGP), dont les données sont ensuite accessibles en principe par la DRAAF.

La MAEC Herbe\_09 « Amélioration de la gestion pastorale » a pour objectif de maintenir les zones pastorales composées d'une mosaïque de milieux. La DDT édite pour chaque campagne une notice spécifique pour chaque mesure et chaque territoire, il en existe donc une pour He\_09 en Maurienne et une en Tarentaise. Les conditions éligibilité et le montant par hectare de la mesure y est précisé. ( Notice de RA\_MAU1\_HE09 et celle de RA\_APT1\_HE09 et RA\_APT2\_HE09 ) Une proposition méthodologique pour l'élaboration de plans de gestion pastorale dans le cadre de cette MAEa été écrite par Agreil et al en 2009. Une étude financée par le Parc national des Pyrénées et réalisée par Mihout S et al en 2013 a aussi abouti à un guide méthodologique sur la réalisation de diagnostics pastoraux. Plusieurs rapports présentent le bilan d'une programmation de cette mesure au sein de parcs nationaux : celui des Cévennes ( Jeannin B. 2014), des Ecrins ( Thouret L. 2016) et de la Vanoise (Benoist S. 2014)

## 1.4 Objectifs du stage

L'objectif de ce stage est de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif des MAEC engagées sur le territoire du Parc national de la Vanoise. Ce bilan permettra de préparer le renouvellement des plans de gestion lors de la campagne PAC suivante et de participer à des propositions d'amélioration du dispositif MAEC à l'échelle inter-parcs en prévision de la PAC post 2020. Ce bilan permet aussi de remplir les obligations du PNV en tant qu'animateur des MAEC. Cet objectif se décompose de la manière suivante :

**Réaliser un bilan chiffré** des contrats engagées sur 23 alpages dans le cadre de la mesure « gestion pastorale » : typologie des alpages et des bénéficiaires, enjeux environnementaux pris en compte, surfaces concernées et type d'engagement demandé.

**Analyser les compte-rendus des suivis** à mi-parcours réalisés sur les alpages en 2017 et 2018.

**Réaliser un suivi de fin de contrat sur l'ensemble des alpages engagés.**

**Réaliser une enquête** auprès des bénéficiaires des mesures, des agents du PNV et des autres acteurs pour connaître leur avis sur la MAE et faire ressortir des améliorations possibles.

**Tester une méthode d'évaluation de l'état de conservation** des milieux en cours de conception sur des nardaies, et réfléchir à son intégration dans le dispositif MAEC afin de cibler les mesures et de suivre leur impact.

**Proposer des pistes d'amélioration** possibles à l'échelle locale et au niveau du dispositif agroenvironnemental.

Ce stage devait aussi porter sur deux MAEC concernant les prairies de fauches : la mesure Herbe 06, retard de fauche et Herbe 63, retard de fauche + absence de fertilisation. Un bilan des surfaces n'a pas pu être fait faute de l'obtention des données auprès de la DDT puis de la DRAAF. Cet objectif a finalement été abandonné en juillet, pour prioriser le traitement des entretiens réalisés et que le niveau de priorité était moindre. A noter qu'un stage a déjà été effectué sur le sujet récemment au sein du PNV (Talichet M. 2009).

## 2 Méthode

### 2.1 Organisation du stage

Pour répondre à ces objectifs, un échéancier a été construit pour organiser les tâches à effectuer. (Annexe 2) Le premier mois du stage a été consacré à la réalisation d'un bilan des plans de gestion et des suivis à mi-parcours, afin de produire un document synthétique pour un usage interne au PNV par les personnes concernées par les MAEC. La période suivante a été consacrée principalement aux entretiens. A partir de début août, les visites ont commencé, car ces visites de fin d'estive permettant de contrôler officiellement la tenue ou non des engagements ne pouvaient se faire qu'en août pour une partie des alpages et en septembre pour la majorité, selon les engagements.

Ce stage se déroule en partie au siège du Parc national de la Vanoise à Chambéry et en partie sur les alpages qui ont contractualisé la MAEC Herbe\_09, ce qui implique un temps de déplacement important.

### 2.2 Méthodologie du bilan chiffré

Pour réaliser ce bilan chiffré, les données provenant de plusieurs sources ont été rassemblées dans un tableur LibreOffice Calc, notamment :

- L'enquête pastorale 2012-2014, qui recense et analyse les surfaces pastorales du Massif des Alpes et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur
- Les plans de gestion pastorale 2015-2019 et 2016-2020 réalisés par le Parc national de la Vanoise et la SEA
- Les documents de suivi à mi-parcours réalisés en 2017 et 2018

Les surfaces concernant chaque enjeu ont été intégrées après calcul dans le logiciel QGIS, à partir des couches dont disposaient le PNV et la SEA. Pour certains alpages, les surfaces n'ont pas pu être récupérées et ont été dessinées à partir des cartes des plans de gestion.

Une demande d'extraction du RPG a été envoyée à la DRAAF pour obtenir les surfaces contractualisées dans le cœur du PNV au titre de la mesure Herbe\_09 et quantifier la différence entre les surfaces déclarées et celles cartographiées dans les plans de gestion. Cependant, à la date du 08/07/2019, l'ASP n'avait pas fourni les données MAEC à la DRAAF, pour aucune des années 2015, 2016 et 2017, cette comparaison n'a donc pas pu être faite.

Un unique tableau avec en ligne chaque engagement des plans de gestion d'alpage a permis des comparaisons par tableaux croisés dynamiques.

### 2.3 Méthodologie des entretiens

Un choix a été fait en accord avec mon tuteur de stage Guy-Noël de réaliser des entretiens semi-directifs auprès des personnes concernées. Ce choix a été guidé par la volonté de ne pas orienter les réponses et laisser le maximum de liberté aux personnes enquêtées.

Plusieurs grilles d'entretien ont été construites : une pour les alpagistes et leur salarié.es et une pour les techniciens de secteur, avec une partie générale sur le dispositif MAEC (Annexe 3) et une partie

pour chaque engagement de chaque alpage. (Exemple en Annexe 4) Des grilles différentes ont été utilisées pour chacun.e des autres acteur.ices. Dans la pratique, de nombreux autres questions ont été posée pour approfondir les sujets abordés.

Au total, 21 entretiens ont été réalisés et utilisés pour ce rapport écrit auprès de :

- Quatre chargés de mission du pôle connaissance et gestion du Parc national de le Vanoise
- Les quatre techniciens chargé de l'agriculture au sein des quatre secteurs du PNV
- Une garde monitrice
- Une technicienne de la SEA
- Trois personnes du pôle politique agricole et développement durable de la DDT
- Huit éleveurs et un salarié.
- Deux personnes en chage de l'animation des PAEC de la Tarentaise et de la Maurienne, une étant dans un syndicat de pays et l'autre à la chambre d'agriculture.

Comme le nombre d'alpages qui était abordé variait entre 1 pour les alpagistes et 9 pour un technicien de secteur, les entretiens ont duré entre 30 minutes et 3h30. Les entretiens avec les alpagistes n'ont pas été enregistrés comme ils y étaient réticents, mais la quasi totalité des autres entretiens l'ont été. Onze entretiens soit 19 heures d'enregistrement ont été retranscrites, en totalité ou en partie, à l'aide du logiciel d'aide à la transcription d'enregistrement audio *Express scribe*.

La transcription de la partie générale des 21 entretiens a donné lieu à un document de 101 pages dans lequel l'intégralité des entretiens sur la partie générale ont été rassemblés par thèmes, sans être anonymisé. La partie « par alpage » des enquêtes a été ajoutée au tableur du bilan pour pouvoir effectuer une analyse par engagement.

## **2.4 Méthodologie du test de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des nardaies**

Il s'agit d'un travail engagé depuis 4 ans par Vincent Augé, chargé de mission milieu au PNV, visant à identifier issu du constat que pour l'instant il n'y a pas de référence pour juger selon un ensemble d'indicateurs pertinents pour caractériser l'état de conservation des nardaies. L'auteur de ce rapport explique l'objectif de cette étude et le lien avec les MAEC de cette façon :

*« Ce travail sur l'état de conservation c'est lié au constat que quand on a élaboré les plans de gestion dans le cadre des MAE on avait de grosses difficultés à juger ben si une pelouse était en bon état ou en mauvais état et donc de dire derrière aux éleveurs ben vos pratiques sont adaptées ou elles ne le sont pas. Donc c'est essentiellement ça, arriver à trouver une méthode pour évaluer cette qualité de milieu pour derrière après aussi faire prendre conscience aux éleveurs que certaines de leurs pratiques conduisent à une évolution des milieux qui est pas favorable à la diversité ou à l'état de conservation, et c'est là où les deux n'étant pas à priori complètement liés, en tout cas c'est pas du binaire. Il va falloir qu'on communique et qu'on sache aussi comment l'utiliser. C'est avoir des constats qui soient étayés et qui puissent être partagés, c'est toujours pareil pour les MAE c'est surtout ça, qu'ils puissent être partagés et après derrière pouvoir discuter concrètement avec des éleveurs et leur montrer que leur pratiques conduisent à une évolution des milieux ou pas, dans le bon sens ou pas, et surtout avec la difficulté qu'on va avoir c'est que les « bonnes pelouses » pour les éleveurs c'est pas forcément les bonnes pelouses en terme de biodiversité ou de bonne pelouse en terme d'état de conservation. Le qualificatif bon ça dépend sous quel plan on le regarde et c'est ce que je mettais dans le rapport, c'est une façon d'évaluer la qualité d'un milieu mais il n'y a pas que celle-là, tout dépend de ce qu'on veut privilégier derrière. »*



Une clef a été construite pour les classer selon trois états. (Annexe 5 ) L'état favorable correspond à une végétation dominée par les espèces caractéristiques, l'état altéré à une végétation où il y a co-dominance entre les espèces typiques et d'autres, l'état dégradé à une végétation dominé par d'autres espèces que les espèces typiques, qui restent cependant présentes. Enfin, un dernier état correspond à un autre milieu : la lande ou une végétation eutrophe selon les deux gradients principaux. (Augé V. 2019) Une liste d'espèces complète cette clef et permet son utilisation sur le terrain (Annexe 6)

L'objectif de ce test est de répondre à plusieurs questions :

- Est-ce utilisable sur le terrain, quelles modifications seraient utiles ?
- Les résultats correspondent ils à l'idée que les gens se font de l'état du milieu?
- Cette méthode peut elle servir à la gestion et au suivi d'une MAEC avec une approche milieu?

Plusieurs tests ont été ou seront réalisés :

- Un premier test avec Thierry Delahaye (chargé de mission botanique ) sur l'alpage des Rossets
- Cartographie de l'état de conservation de l'alpage des Rossets, un jour avec Vincent Augé, Guy-Noël Grosset et Juliette Martorell puis deux jours Juliette Martorell seule.
- Test de cette méthode sur des alpages avec MAEC lors du suivi, en particulier les deux alpages qui ont contractualisé un engagement sur des nardaies "pauvres en espèces".

Choix de l'alpage : l'alpage des Rossets a été choisi bien qu'il n'y ai pas de MAEC car il y a beaucoup de nardaies et qu'une cartographie des végétation a été réalisée sur cet alpage ( alpage sentinelle hors coeur de parc)

Pour le test, une couche SIG a été créée avec le logiciel QGIS ( version 3.6 Noosa )

- Deux couches WMS : le fond IGN + orthophotographique
- Une sélection des polygones de la cartographie d'habitat correspondant effectivement à des nardaies et qui ne seront pas encore pâturés à cette date. Une diversité de milieux parmi ceux pour lesquelles la clef est valide ont été choisis.
- 90 points espacés de 100 mètres situés sur ces polygones ont été créés grâce à un maillage pour que les points de sondage soient répartis de manière homogène.

Ces couches ont été exportées au format gpx sur une tablette pour être utilisées sur le terrain avec le logiciel Oruxmap, qui donne aussi la position GPS. Des impressions couleurs à l'échelle 1/10000 ont été réalisées pour être utilisées sur le terrain. La table d'attribution des polygones et des 90 points a été exportée et imprimée pour y inscrire les états de conservation sur le terrain.

Protocole de la cartographie de l'état de conservation des nardaies de l'alpage des Rossets :

- Aller sur chaque point en se référant aux orthophotos et au gps et appliquer la clef sur une échelle de perception d'une dizaine de m<sup>2</sup> autour de soi et attribuer une note au point.
- Parcourir les polygones entre les points de sondage en appliquant la clef à plusieurs endroits, sauf si c'est homogène, et attribuer une note au polygone.
- Noter tous les questionnements et la satisfaction vis à vis du résultat obtenu.

Pour le traitement des résultats, l'extension de QGIS "Point sampling tool" a permis d'attribuer à chaque point de sondage et à chaque centroïdes des polygones les attributs de couches MNT de pente et d'altitude. Une jointure spatiale a ensuite été réalisée pour rassembler les attributs dans une seule couche. Les résultats correspondants ne seront pas présentés.

## 3 Résultats

### 3.1 Synthèses des avis, des alpages et des enjeux.

#### 3.1.1 Des visions de la protection de la nature différentes

Parler des MAEC soulève souvent des questions plus générales :

*“Pour moi, c'est vraiment un problème de me dire tous les jours je travaille dans un parc national en quoi je contribue à répondre à cette érosion de la biodiversité? Ben en fait je me couche souvent le soir sans pouvoir apporter de réponse.”* Un agent du parc

Une opposition est présente entre une vision de gestionnaire interventionniste, d'ingénierie écologique, qui s'oppose à la mise sous cloche du sauvage en libre évolution, la *Wilderness* (cf glossaire : *Wilderness*). Ceci est liée à la conception que les personnes se font d'un parc national : territoire mis sous cloche ou laboratoire de pratiques vertueuses pour une transition agro-écologique.

Chaque personne a un discours différent, qui dépend aussi du abordé, par exemple une personne du pôle « connaissance et gestion » affirme que : *“Dans un parc national on est pas censé faire de la gestion.”* à propos des MAEC et pourtant elle affirme aussi : *« La doctrine c'est de délimiter et caractériser les zones humides importantes sur le territoire, surtout pour les lacs et cours d'eau concernés par l'alevinage et la pêche, en cœur de parc il faut faire attention à avoir des préconisations pour ces milieux. »* alors que l'alevinage avec des poissons carnivores a fait disparaître le triton alpestre de nombreux lacs d'altitude.

Les MAEC introduisent donc dans le cœur du parc une éthique de co-gestion avec les éleveurs qui n'est pas partagée par toutes les personnes du PNV, qui parfois les rejettent carrément :

*« Je préférerais ne pas être mouillé dans un truc pipeau qui subventionne des pratiques qui pour moi ne sont pas favorables à l'environnement. »* Une personne du PNV

Certaines d'entre elles sous-estiment la durée depuis laquelle ces espaces sont transformés par l'élevage, ce qui permet de nier ou sous-estimer la co-dépendance sur le long terme entre les humains, les troupeaux et les espèces des milieux pâturés, co-dépendance caractéristique du pastoralisme (cf partie 1.1) :

*« Il y a un truc qu'on ne mesure pas, [...], c'est l'impact de l'exploitation, de l'abrutissement, la consommation d'herbe [...] est ce qu'on a modifié le cortège ou pas, mais bon ya pas d'état zéro, ça fait 200 ans que ça pâture, peut être plus même. »* Un agent du parc

*«Je suis obnubilé mais [...] c'est des décennies de pâturage qui ont à mon avis complètement sélectionné les espèces. »* Une personne du PNV

A l'opposé, une personne est favorable à une gestion de la biodiversité interventionniste :

*« Donc là c'est pas tant une modification des pratiques pastorales qu'une modification de la “vision” de la gestion d'un cœur de parc. [...] moi ça me gêne en rien d'aller coller une pelle mécanique dans une zone humide, si c'est pour remettre une dynamique [...] on fait du jardinage, il est où le problème? [...] Les rares interventions qu'on s'est autorisées, c'est pas dans le cœur, c'est sur le chardon bleu par exemple. Faut couper, faut faucher, faut pâturer, différentes façons d'intervenir pour voir comment ça réagissait. Là on est vraiment dans la gestion patrimoniale par*

*rapport à une espèce, ailleurs on le fait quasiment pas. Il y a eu des exportations de Schoin ferrugineux sur une zone humide à Bessans mais c'est ridicule par rapport au reste de la gestion du cœur de parc où on est dans "ça vit ça vit, si on peut virer les activités humaines dont le pastoralisme on dit pas non." » Une personne du PNV*

Comme elle, d'autres personnes du PNV sont convaincues que l'élevage et la protection de l'environnement peuvent se faire sur le même territoire et semblent penser que la mise sous cloche d'un territoire relève d'un échec :

*"Pour moi je suis intimement persuadé qu'on peut concilier la protection de l'environnement avec l'activité humaine [...] C'est d'ailleurs un des enjeux de notre siècle, si on est pas capables de faire ça on fait des réserves intégrales et puis voilà" Une personne du PNV*

Deux personnes font aussi la différence entre l'étage alpin dans lequel iels n'aimeraient pas de troupeau et l'étage subalpin où iels sont moins affirmatifs.

*« Si demain ça s'arrête je suppose qu'en dessus de 2500 on pleurera pas, même à 2300 quoi, en dessous ben oui ben il y aura des ligneux, des buissons des arcoses. C'est grave? Ben je sais pas. » Une personne du PNV*

Un éleveur résume tout cela de cette façon :

*"Soit tu veux du sauvage et tu mets le parc en défens , soit tu veux du pâturage et tu laisses le berger travailler. On n'est pas aux Etats Unis ici pour mettre le parc en défens ya pas assez de grandes surfaces. Mais le touriste aller dans le bois ça l'intéresse pas. On veut tout, société de consommateur."*

L'atout de la MAEC HE\_09, c'est d'être assez souple pour dépasser cette vision dualiste : ce n'est pas tout l'un ou tout l'autre : la co-construction des plans de gestion d'alpage permet que les deux paradigmes se rejoignent. Par exemple, il est tout à fait possible qu'il y ait sur un alpage une mise en défens d'une zone pour permettre l'élevage en toute tranquillité des jeunes bouquetins, et sur une autre zone un pilotage précis de la végétation ( une façon plus politiquement correcte de dire « jardinage ») par le pâturage qui permet d'atteindre un état d'embroussaillage favorable à la nidification du tétra-lyre.

### **3.1.2 Les MAEC au parc de la Vanoise, qui ça concerne et où :**

#### **Les alpages et les unités pastorales engagées**

Les unités pastorales représentent une surface totale de 10909 ha dont 30 % soit 3231 ha sont engagés pour des enjeux spécifiques. La répartition des unités pastorales engagées est équitable entre les deux vallées, mais pas entre les quatre secteurs, le nombre d'alpage par secteur variant entre trois et neuf alpages (figure 2). Les unités pastorales engagées représentent 35% de toutes les unités pastorales concernées par le cœur de Parc, et 47% de la surface totale des unités pastorales du cœur de parc.

Parmi les contractants de MAEC, les groupements pastoraux (GP) représentent 26 % des alpages , alors que seules 15% des unités pastorales sont gérées par des GP à l'échelle de l'AOA. Les autres alpages sont gérés de manière individuelle, sans prise en pension pour 35% et avec prise en pension pour 39%. Les GP apparaissent donc globalement surreprésentés par rapport à la situation sur le territoire. Ceci est sans doute lié au fait que cette MAEC est plafonnée à 7500 pour les bénéficiaire individuels et 14000 pour les groupements pastoraux. (cf bilan chiffré en Annexe 7)

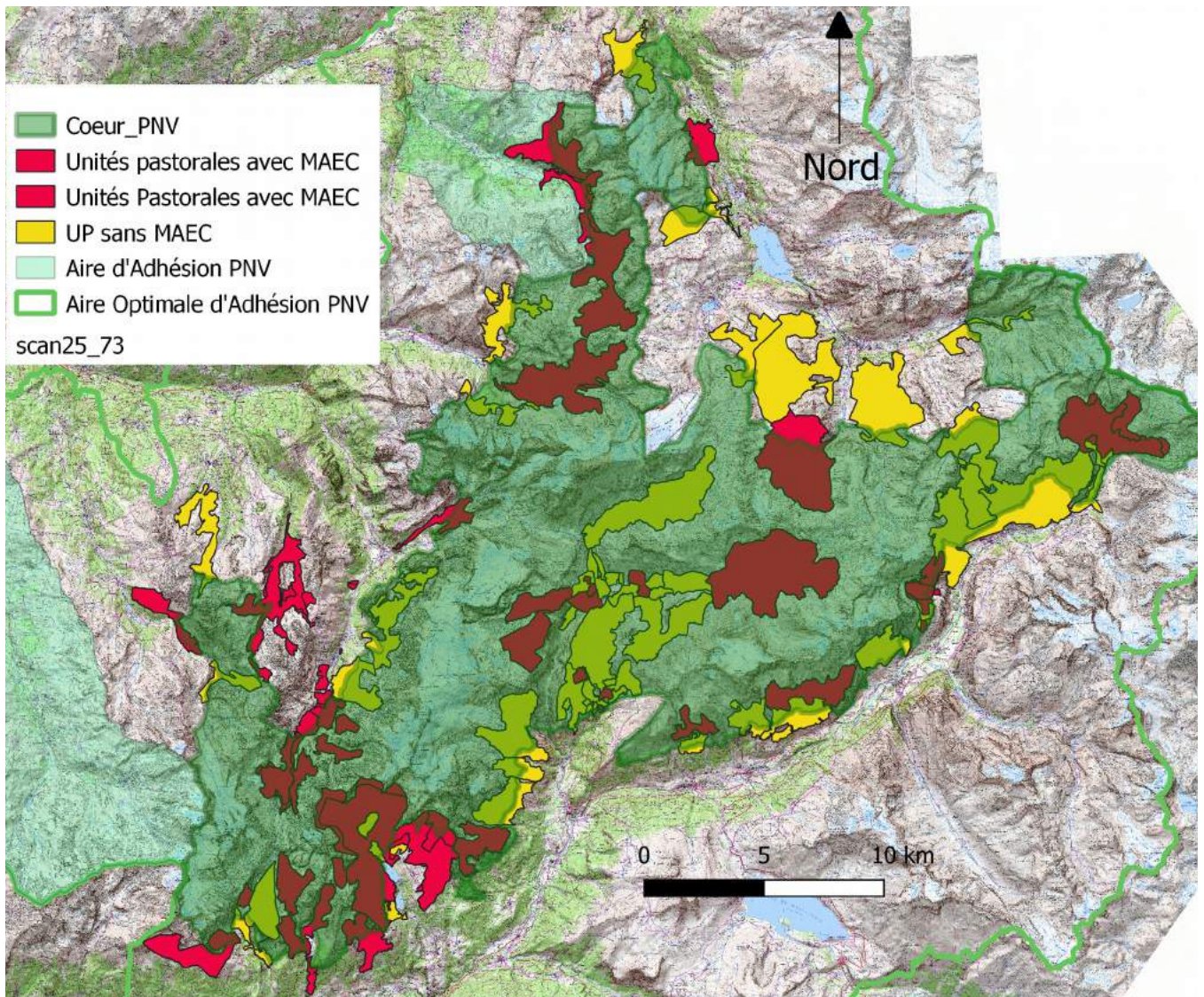


Figure 2 Les unités pastorales qui intersectent le cœur du PNV, engagées avec une MAEC ou pas.

### Les animaux domestiques estivants sur les alpages engagés

En nombre d'animaux, les ovins sont majoritaires sur les alpages engagés ( Tableau 1), mais les alpages à bovins sont majoritaires. ( Figure 3) Dans la majorité des alpages engagés, plusieurs types d'animaux et espèces sont présentes.

Espèce	Nombre
Ovins	7710
Bovins non traits	961
Vaches traites	828
Caprins	250
Porcins	60
Equins	7

Tableau 1 Nombre d'animaux de chaque espèce sur les alpages engagés (plans de gestion)

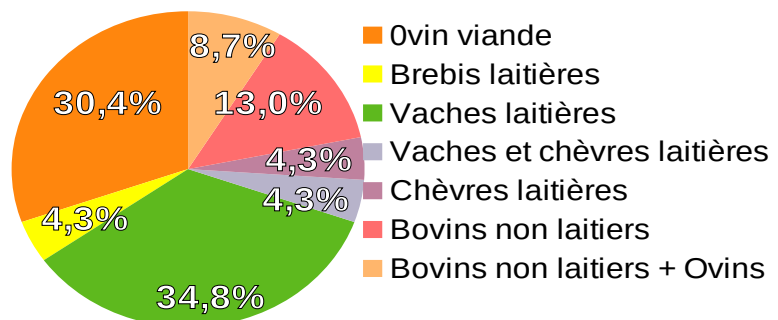


Figure 3 : Alpages engagés par type d'animaux principal



La conduite des troupeaux est différente en fonction du type d'animaux : vaches laitières sont presque toujours conduites en repas ( des parcs d'une demi-journée), les génisses, les vaches allaitantes et les vaches laitières tarées sont conduites en grands parcs de plusieurs semaines libres dans tout l'alpage, avec gardiennage par la présence permanente d'un vacher ou avec des visites ponctuelles. Certains troupeaux d'ovins et les caprins sont aussi laissés libre, avec un regroupement nocturne en bergerie ou en couchade libre, ou bien conduits en parc, ou gardés, ou une combinaison des deux. (Figure 4) Avec la pression du loup ces conduites évoluent rapidement.

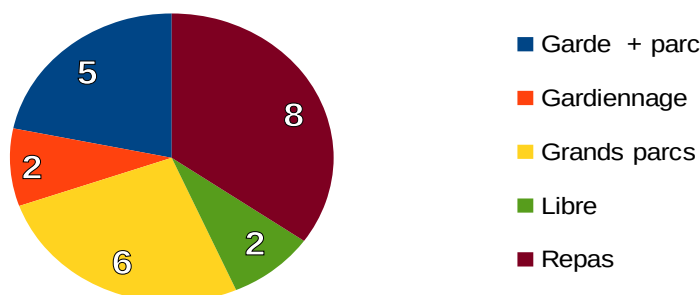


Figure 4 Type de conduite du troupeau des alpages engagés

### 3.1.3 Les enjeux concernés par les plans de gestion

Les enjeux retenus dans ces plans de gestion sont des espèces ou des milieux patrimoniaux concernées par la directive habitat ou protégés au niveau national, ou bien qui ont été jugés important pour la gestion pastorale. (tableau 2)

Type d'enjeu retenus dans les plans de gestion		
Milieu	sensible	Zones humides Pelouses d'altitude
	dégradé	Pelouse érodée Nardaaie pauvre en espèces Queyrellin pauvre en espèces
Espèce	Mammifère	Bouquetin
	Galliforme	Lagopède Tétras-lyre Perdrix bartavelle
	Flore	Chardon bleu Dracocéphale de Ruysche Gentiane utriculeuse

Tableau 2 Enjeux ciblés par les engagements spécifiques

Il s'agit d'espèces ou de milieu sur lesquelles la conduite pastorale a un impact avérés, de nombreuses autres espèces patrimoniales sont présentes sur les alpages, sans qu'il soit possible de déceler un impact des pratiques pastorales, elles ne sont donc pas prises en compte dans les plans de gestion. Ceci est aussi dû à un manque de connaissance et la volonté de prioriser certaines espèces pour lesquelles des engagements sont possibles.

En moyenne, 35 % de la surface totale de l'alpage est engagée, avec un minimum de 4 % et un maximum de 72 % de la surface de l'alpage. Plus de la moitié ( 58 %) de la surface engagée l'est pour plusieurs enjeux à la fois, notamment pour les pelouses d'altitude, les bouquetins et les lagopèdes qui sont souvent associés. (Figure 6)

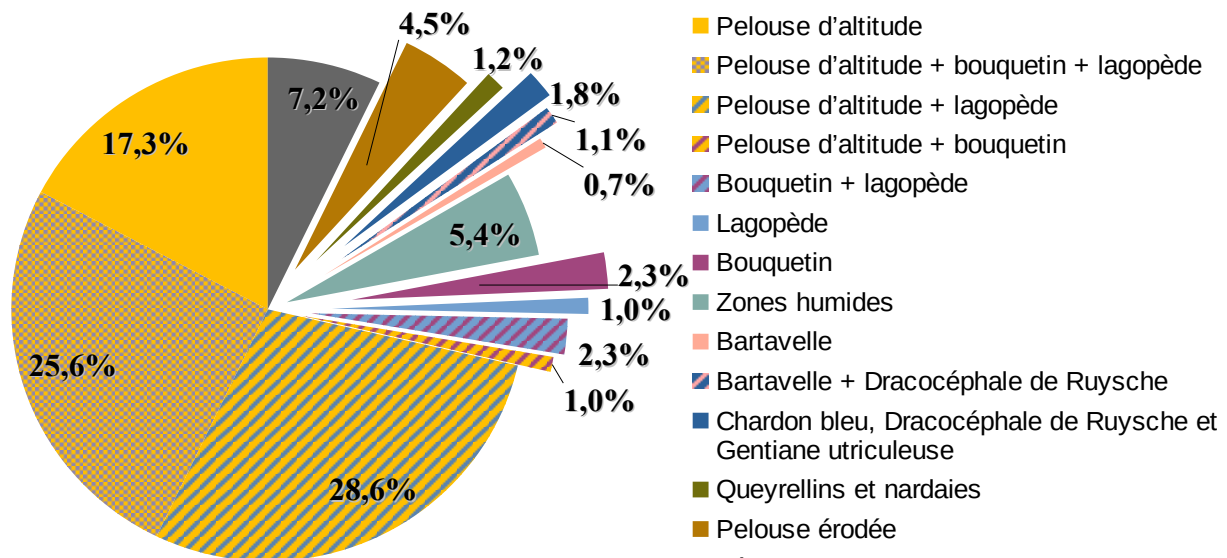


Fig. 6 Surface contractualisée par enjeu(x)

### 3.1.4 Une synthèse de la MAEC Herbe\_09 en quelques mots

En réponse à la question « Pour vous, cette MAEC c'est quoi ? » plusieurs avis sont ressortis : Cinq personnes évoquent les apports financiers de cette mesure : pour elles ce sont : « Des finances dans l'exploitation » ou bien « Une manière de donner de l'argent qui a toujours été versé à l'agriculture, en prenant un œil environnemental »

Pour six personnes, cette mesure se résume surtout à créer du lien entre les personnes impliquées, elles décrivent la MAEC comme « Une grosse usine à gaz pour créer du lien », ou bien parlent de relationnel, de dialogue, de discussion et du fait de croiser les regards. Une personne affirme que « Ce sont de bonnes mesures pour rapprocher les Hommes mais pas pour rapprocher l'agriculture et l'environnement. » Pour deux autres personnes, cette MAEC permet de « reconnaître le travail » et pour trois autres elle sert à « mettre des dates sur ce que tu fais logiquement », elle « incite en globalité à faire les choses comme il faut » ou elle incite à une « gestion raisonnée des pâtures ». Pour trois personnes, ces MAEC ont peu d'effets : « les brebis mangent toujours l'herbe que ce soit MAEC ou pas », ce sont « des mesurette » ou encore « du pipeau ».

Cependant, pour huit personnes cette MAEC évoque le fait de « concilier pastoralisme et protection de la nature » ou d' « accorder la pratique avec la théorie de la protection de la nature » de réaliser un « compromis » qui peut être « bien pour tout le monde ». Pour un éleveur et un berger, cette MAEC évoque le fait de protéger les bouquetins, les fleurs ou les oiseaux.

Enfin, un éleveur répond de manière plus détaillée :

« C'est une mesure agro-environnementale et climatique, Herbe\_09.

C'est un contrat tripartite entre l'exploitant, le parc et le financeur qui est l'Europe et l'état

La MAE herbe 09 c'est mieux par rapport aux aides du premier pilier qui est plus tu est gros plus tu touches. Et ceux qui touchent le plus de primes c'est souvent ceux qui polluent le plus. Ce qui est bien c'est que c'est qu'elle s'adapte à la particularité du territoire et de l'exploitation. C'est une aide qui va vraiment être en adéquation avec les spécificités de l'exploitation. »

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces évoqués par les personnes lors de cette enquête sont présentés sous forme synthétique dans le tableau 3 et seront détaillés dans les parties suivantes.

Atouts de cette MAEC	Faiblesses de cette MAEC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer du lien entre les acteurs du pastoralisme et améliorer les relations, grâce aux rencontres sur le terrain</li> <li>• Ouvrir un dialogue et permettre de croiser les regards, de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de l'autre. Une reconnaissance du travail des éleveurs et bergers et la sensibilisation des éleveurs aux enjeux environnementaux.</li> <li>• Une démarche individualisée, sur tout l'alpage, qui permet une certaine souplesse grâce à des objectifs de moyen et de résultat.</li> <li>• L'occasion de mettre en place des choses précises sur les alpages et de les cibler, d'orienter vers des pratiques respectueuses de la biodiversité. Des engagements ponctuellement bénéfiques pour les troupeaux et pour les zones humides.</li> <li>• Des apports financiers importants voire incontournables pour les exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des effets positifs sur la biodiversité très ponctuels par rapport à l'ampleur du dispositif et au travail que ça demande, notamment à cause d'une capacité à négocier faible due à une démarche volontaire qui ne permet pas de cibler des enjeux importants et à des aides non corrélées au travail demandé et pas assez incitatives car l'agriculture marche bien en Vanoise.</li> <li>• Une démarche minimaliste car elle cible des enjeux ponctuels et pas le fonctionnement global, et qui entraîne peu de changement de pratique, due en partie à un temps restreint pour faire les diagnostics et à une difficulté à trouver de bons engagements quand l'enjeu est connu, par manque de connaissances.</li> <li>• Des engagements pas toujours respectés, à cause du manque de contrôle et d'un passage de consigne aléatoire entre les signataires et les salariés.</li> <li>• Un système trop directif, trop strict et trop contraignant.</li> <li>• Une mauvaise traduction des PGP en déclaration PAC et des retards de paiement importants</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils pédagogiques pour une meilleure appropriation des enjeux et des plans de gestion</li> <li>• Utiliser les dispositifs intermédiaires pour faire évoluer la MAEC.</li> <li>• Diversifier les outils utilisés pour le diagnostic et le suivi pour réaliser un travail plus fin et plus systémique, notamment les diagnostics d'état de conservation et de vulnérabilités aux aléas climatiques.</li> <li>• Améliorer l'implication des salariés.</li> <li>• Valoriser les MAEC auprès des touristes.</li> <li>• Pour pouvoir instruire et payer rapidement lors de la nouvelle PAC : que tout soit prêt avant le début de la campagne de déclaration et considérer He_09 comme une aide systémique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les retards de paiement justifient parfois le non respect des engagements et donc des risques de sanctions, ajouté à la complexité administrative, ils lassent les bénéficiaires qui risquent de se détourner des MAEC.</li> <li>• Il est difficile de mobiliser les agriculteurs sur les temps de suivi : une certaine lassitude se fait sentir, du côté des personnes du parc aussi.</li> <li>• Si il y a trop de contraintes ou que les plans de gestion sont trop directifs, les éleveurs n'acceptent pas le contrat</li> <li>• La prédation entraîne des changements de pratique pas toujours bénéfiques</li> <li>• L'augmentation des aléas climatiques peut entraîner des dégradations sur les milieux fragiles lors des années sèches et le réchauffement climatique accélère les dynamiques ligneuses.</li> </ul>

Tableau 3 Synthèse AFOM de cette MAEC d'après les résultats de l'enquête.

## 3.2 Des relations qui s'améliorent, mais une faible participation des salarié.es

### 3.2.1 Des meilleurs relations entre les alpagistes et les personnes du PNV

L'apport principal de ces MAEC consiste en une amélioration des relations entre agents du PNV et alpagistes. Ce dispositif amène plus de compréhension mutuelle et une relation de travail qui n'existait pas auparavant, d'après six personnes. Ceci est cohérent avec les résultats de Benoist S. 2014.

*« Parce que finalement quand on fait les herbe\_09 là haut [dans le cœur du parc de la Vanoise], enfin je dis pas qu'il n'y a pas grand chose mais on recrée juste du lien. »* Un.e animateur.rice de PAEC

*« Clairement c'est plus facile de rentrer en contact, même nous parce qu'on les connaît mieux, [...] Et puis eux aussi, du coup ils nous connaissent [...] pour moi l'un des apport maximum c'est de créer du contact »* Une personne du PNV

*« C'est un éleveur qui est pas forcément très très facile, en tout cas dans les relations qu'il a pu avoir avec le parc historiquement, et cette MAE permet de manière assez sereine de se retrouver tous les deux ans et de pouvoir faire un point [...] sinon, si il n'y avait pas ça en fait, je trouve que les opportunités de se retrouver, de discuter, de parler un peu de tous ces enjeux là, hé bien en fait il n'y en aurait pas ou très peu. »* Une personne de la SEA

*« On partait vraiment de loin, des fois même les agents les saluaient pas, parce qu'en retour voilà, il y avait vraiment un fossé relationnel entre les agriculteurs et le parc. Je crois que maintenant c'est un petit peu aboli »* Une personne du PNV

Pour trois éleveurs, la MAE a permis l'existence ou l'amélioration des relations avec les personnes du parc, pour les autres cela n'a pas changé les relations, qui étaient déjà bonnes.

*« Ça a permis d'avoir une relation, sinon je sais pas si on en aurait à part pour faire les constats »*  
Un éleveur

*« Voilà la MAEC tu la vois là : c'est le parc de tri. Du coup si tu travaille dans de meilleurs conditions t'es plus conciliant quand tu vois les gardes. »* Un éleveur

Pour les porteurs de PAEC, il y a moins de relation avec le PNV depuis le refus quasi unanime de la charte, ce qui entrave notamment l'animation qui existait sur les prairies fleuries.

*« On avait fait un concours prairie fleurie avec le Parc, puis ça a court-circuité avec la problématique de la charte, et ça a commencé à faire des amalgames, ça devenait politique donc on a arrêté. »* Un.e animateur.rice de PAEC

*« La relation avec le Parc n'a pas changé depuis le PAEC, ça a changé depuis que les communes n'ont pas adhéré à la charte et donc le PNV n'est plus au COPIL [d'un site N2000], ce qui est dommage car il apportait un éclairage intéressant sur le volet naturaliste. Une collaboration était également constructive dans le cadre de l'animation du concours des prairies fleuries.»* Un.e animateur.rice de PAEC

Cette relation saine facilite d'autres choses, elle permet de parler sans sortir le timbre amande quand un chien mange une marmotte ou que des carcasses sont déposées trop près d'une ruisseau. Elle entraîne aussi des petits coups de mains du quotidien comme lors des héliportages ou pour



l'adduction d'eau d'un chalet. Cela peut amener un technicien de secteur à soutenir un projet d'aménagement de parc de tri d'un éleveur auprès de la mairie. Et cela permet qu'en cas de question, les éleveurs connaissent quelqu'un à qui s'adresser et appelle le technicien de secteur et non le siège du PNV. Un technicien de secteur espère que cette relation permettra d'éviter qu'en cas de problème important les choses se passent mal :

*« L'atout c'est tout cet échange croisé, c'est maintenir une discussion, des échanges, des regards croisés, du monde agricole fin des exploitants et des équipes du parc, globalement. Parce que ça, grosso modo on gère ce qui va bien, j'espère que ce travail là permettra, le jour où il y aura une situation de crise, permette de travailler plus sereinement. Et non pas que ça se cabre dans tous les sens et que terminé quoi. »* Une personne du PNV

Cette relation permet aussi aux berger.es et éleveur.ses de comprendre les enjeux des personnes du parc et par exemple de participer à la surveillance des bouquetins :

*« On est là pour travailler en intelligence, si y'a un bouquetin qui est malade et qu'il le voit en premier [le berger] le dit au garde. »* Un éleveur

*« Ça a engagé une dynamique qui allait un peu plus loin [...]ça renforce, c'est ces dynamiques que je trouve positives. Tant que c'est du donnant donnant, que chacun, on va vers le mieux,[...] c'est positif, je fais un effort tu fais un effort, on discute on met la barre au milieu, moi je trouve que c'est vertueux comme dynamique, humainement. »* Un technicien de secteur

Les chantiers en commun sont aussi une bonne manière de faire du lien et de se comprendre :

*« Un layon été réalisé en 2015 avec les ouvriers du parc et le technicien, c'était une demi-journée intéressante, c'est bien de faire participer l'éleveur et les gardes, ça c'est intéressant, ça crée du lien. Une année tous ceux du secteur [ et le technicien de secteur] sont venus ils ont mis le fil du chardon bleu avec moi et c'était intéressant que le gestionnaire participe, qu'il voit concrètement ce qui est mis en place. »* Un éleveur

### **Une meilleure compréhension des alpages**

Cette MAEC permet aussi une meilleure connaissance du fonctionnement des alpages par les personnes du PNV :

*« Je suis content, parce que au début on avait pas de données, tu demandais à un garde comment il exploite sa montagne? Pfut. Les quartier? Pfut. Voilà c'était ça quoi. Maintenant quand je discute avec [un éleveur], je sais que première décade d'août il va monter puis il va s'arrêter en dessous du plan de la Plagne, puis si je les vois à certains endroit, je fais, ben pourquoi elles sont là? Elles ont cassé le fil, elles devraient pas y être là, des choses comme ça, ça c'est toujours intéressant, c'est la partie état des lieux. C'est toujours dans une dynamique de compréhension de l'autre. Et ça ça aide à comprendre, voilà, comment ils fonctionnent. »* Une personne du PNV

Cependant, des marges de progression existent car trois des quatre techniciens de secteurs aimeraient être plus formé sur les questions agricoles, ce qui permettrait un échange plus constructif avec les alpagistes :

*« On devrait avoir des personnes spécialistes de la matière agricole. Pour mon poste on demande des compétences généralistes et c'est dommage. Si y'avait un spécialiste de la ressource agricole, à même d'amener des compléments en terme d'expérience, l'agriculteur entendrait un peu mieux si c'est par un paire et pas quelqu'un d'extérieur au métier. »* Un technicien de secteur chargé de l'agriculture

Cela dit, des formations sur l'impact des troupeaux sont proposés chaque année par l'Atelier des espaces naturels, mais ces formations ne sont pas plébiscitées par les techniciens de secteurs.

### **Une lassitude qui s'installe**

Cependant, la lassitude se fait sentir, surtout chez les personnes qui sont concernées par ces MAEC depuis longtemps. Au fur et à mesure du contrat, il devient plus difficile de mobiliser les éleveurs sur les temps de suivi et les techniciens ne sont pas tous enthousiastes non plus. Quatre personnes ont exprimé cette lassitude dont deux du PNV et un éleveur :

*« C'est un dossier qui me fatigue quoi, on y a passé pas mal d'énergie et au final ben, après ils ont déclaré ils touchent une partie de l'argent mais voilà. »* Une animatrice de PAEC

*« Les PGP on y passe beaucoup trop de temps pour ce à quoi ils servent, j'ai l'impression de perdre mon temps, c'est pas très motivant comme boulot. »* Une personne du PNV

### **3.2.2 Le transfert d'information entre employeur et salarié.e est insuffisant.**

Quatre personnes du PNV et de la DDT observent que la transmission de l'information entre le signataire de la mesure et le salarié chargé de l'exécuter est un point faible du dispositif.

*« Il y a cette histoire d'appropriation entre les éleveurs et les bergers [...] les éleveurs ils leur font pas un briefing sur ce qu'est le Plan de gestion. [...] Et nous non plus d'ailleurs, ça m'est arrivé, il y en a qui me disent quand je leur parle de ce truc « ha ben non on l'a pas vu est ce que tu pourrais m'en donner un exemplaire », donc ça m'est arrivé de leur donner un exemplaire du plan de gestion. Mais pour moi c'est pas forcément à nous de le faire, c'est théoriquement l'éleveur qui est responsable de la mise en application et qui devrait le signaler au berger mais dans l'application je pense que ça se fait pas vraiment. »* Une personne du PNV

Pour un éleveur, le fait que le plan de gestion soit donné au berger par son patron n'implique pas immédiatement la bonne mise en place de la MAEC, qui est vue uniquement comme une contrainte par le.a berger.e qui ne touche aucune compensation pour le travail supplémentaire :

*« Le patron lui file le papier, le berger ça le fait chier : il touche rien de plus. »* Un éleveur

De nombreuses personnes observent que les bergers changent souvent sur les alpages et que ce roulement a un impact sur la mise en place des MAEC. Un berger salarié explique qu'il veut partir de cet alpage depuis plusieurs années pour trois raisons : c'est très raide, la piste est très dangereuse, il malgré des promesses il n'y a toujours pas de WC et de douche et le responsable du GP n'est pas assez investi. Les mauvaises conditions de logement sur un alpage sont aussi la cause du changement fréquent de salarié.e pour une personne du PNV.

*« Sur (un alpage) si le berger est pas bon une année les zones sont piétinées. Ça fait des hauts et des bas. Tout les deux ans il y a un changement de berger. La rudesse du chalet et l'approvisionnement en eau y fait, c'est pas propre, la commune joue pas le jeu. »* Un agent du PNV

Pourtant, les bergers salariés sont vecteurs de changements de pratiques auprès des éleveurs, leur rôle est donc important.

*« En fait les modifications elles arrivent surtout par les bergers, même par rapport au loup, parce que nous notre discours, ils ont pas la même écoute auprès des agriculteurs que ceux des bergers. [...] on a des vraies modifications de pratique mais elles arrivent sous la contrainte du loup et par l'intermédiaire des bergers plus que par les MAEC ou notre discours à nous. »* Un agent du PNV

## **Des pistes d'amélioration sur l'appropriation par les berger.es**

Rendre le transfert d'information ou la participation des berger.es salarié.es obligatoire dans la mesure serait une possibilité d'après une personne de la DDT et un animateur de PAEC :

*« Donc le transfert au berger c'est peut être des choses à mettre dans les mesures, je sais pas comment on peut le tracer, mais qu'il y ait bien un passage de relais aux personnes qui sont en charge de la gestion de l'alpage »* Une personne de la DDT

Deux personnes proposent que les personnes du PNV se chargent d'expliquer le plan de gestion au salarié.e en début d'estive, avec l'accord de l'éleveur.

*« La plupart du temps les employés reviennent mais pas partout . Et là pour le coup il faut vraiment qu'on soit présent pour faire partager les mesures et faire en sorte qu'elles soient appliquées sur les alpages. Moi sur mes alpages j'ai mis en place un certain nombre de fonctionnements pour essayer de pallier à ces faits là, ces dysfonctionnements là. En l'occurrence c'est une visite début d'alpage avec l'agent garde moniteur référent, on rencontre les alpagistes, les bergers, les fromagers etc.. Et puis on reprend les contrats, en redisant les choses notamment quand il s'agit de mise en place de protection, de mise en défens etc. »* Un technicien de secteur chargé de l'agriculture au PNV

Plusieurs personnes proposent que les berger.es salarié.es soient invité.es à participer à la rédaction du plan de gestion. Cette réunion devrait donc se faire en été quand les berger.es sont présent.es. La rotation importante des salarié.es n'est pas une contrainte insurmontable car il y a des constantes dans le comportement du troupeau sur une même montagne et que la contractualisation sur des objectifs de résultats permet une certaine souplesse :

*« Faut prendre en compte celui qui garde. Consulter les bergers, faire la MAEC au moins avec un berger qui a gardé sur l'alpage, sur les montagnes les bêtes elles font pareil même si le berger change. »* Un éleveur-berger

*« il peut y avoir d'un berger à l'autre des sensibilités différentes et donc d'adapter trop à un berger ça pourrait être un handicap pour un autre j'en sais rien. Si il a une vision très particulière du travail et que du coup on travail par rapport à cette vision là et si l'année d'après ou dans deux ans il y en a un qui arrive avec une vision très différente qui pourrait avoir une autre manière de travailler qui serait d'ailleurs pas forcément en contradiction avec les objectifs agro-environnementaux. Si on a figé trop de choses. Après c'est ça qui est à la fois un peu light et souple dans nos mesures c'est que le plan de pâturage lui il est pas contractuel, c'est les objectifs de résultat sur les milieux donc d'une année sur l'autre si il change le truc il peut quand même faire la MAEC. Il y a quelques objectifs de moyen mais c'est quand même plus des objectifs de résultat sur des milieux et ça ça donne de la souplesse »* FD

Là où les bergers sont plus réguliers c'est plus facile de les intégrer, après faut du coup avec les discussion avec les trois ou 4 parties sur l'alpage au moment de la mise en place ça veut dire une mise en place l'été quand les bergers sont là. De toutes façons je pense que c'est une discussion avec berger et éleveur en même temps c'est pas l'un d'un côté et l'un de l'autre, c'est tout le monde au même moment et à entendre les arguments des uns et des autres, les comprendre ou les réfuter. FD

## **Une prime liée à la MAEC pour les berger.es salariées?**

Certaines personnes pensent qu'une prime pourrait être attribuée aux salarié.es qui sont chargé.es de la mise en place de la MAEC pour rétribuer leur travail, cependant, les avis sont mitigés parmi les personnes interrogées :

*« C'est à l'éleveur de la donner s'il est content du salarié. C'est pas normal si il a une prime alors que les brebis sont pas belles. Faut que ce soit un ensemble. Y'a pas beaucoup de reconnaissance dans ce métier, l'éleveur il a pas tendance à dire quand c'est bien donc si ya une prime pour la MAEC le berger il va la trouver là la reconnaissance, ça va pousser à respecter à fond la MAEC. [au détriment du troupeau] On oublierait l'essentiel. »* Un éleveur ayant été berger salarié

*« Oui, les bergers s'y intéresseraient plus, sinon ils disent qu'il y a eut du brouillard, qu'ils ont pas vu. »* Un berger salarié

Personnellement, je pense qu'impliquer plus les berger.es dans les MAEC permettrait d'améliorer les plans de gestion et de les sensibiliser, ce qui peut permettre une diffusion des pratiques induites par les MAEC. En effet, les berger.es salariées ont une certaine marge de manœuvre dans la conduite du troupeau. Elles peuvent prendre en compte de leur propre chef certains enjeux même en dehors des MAEC, surtout si cela améliore le pâturage ou l'état de santé du troupeau. De plus, de nombreux.se berger.es des nouvelles générations ont une sensibilité naturaliste à ne pas négliger. L'amélioration des conditions de travail et de logement sont importantes pour fidéliser les salarié.es et permettre une meilleure mise en œuvre des MAEC car de bonnes conditions de travail incitent à faire plus d'efforts. Fidéliser les berger.es permet aussi à ces personnes d'avoir une vision à plus long terme de la montagne et de réfléchir à l'évolution du milieu par la conduite du troupeau.

### **3.3 Une administration étatique qui a du mal à accompagner les territoires**

La lourdeur et la complexité administrative à tous les niveaux entrave l'efficacité des politiques publiques, malgré la bonne volonté des personnes impliquées :

*« L'état on est vraiment sur du réglementaire mais pour autant on fait aussi des politiques publiques pour porter l'agriculture, pour porter une agriculture qui valorise, qui soit plus dans du développement durable, c'est pas que faire de l'écologie pour faire de l'écologie, on est plus dans la gestion d'un territoire emblématique, avec une super identité, une biodiversité très riche, tout ça c'est notre patrimoine commun donc pour moi c'est important qu'on le porte et ça pour moi le service agricole il porte aussi cette politique publique là, mais concrètement, comment on va vers les territoires, comment on partage avec eux ces visions des enjeux et comment on peut les accompagner, on sait pas bien faire. [...] On sait pas bien faire mais on peut avoir l'envie quand même donc c'est pas fini! »* Une personne de la DDT

#### **3.3.1 Des retards de paiement et une déclaration PAC complexe**

Le paiement de cette mesure a accusé un retard important, ce qui décrédibilise la mesure auprès des agriculteurs d'après quatre personnes. Ce retard est du principalement à l'outil d'instruction qui n'était pas prêt ni adapté à cette mesure et dont les règles ont dû être modifiées au fur et à mesure car elles n'étaient pas compatibles avec l'outil :

*« Nous on est dans l'instruction, depuis 2015 on cravache pour essayer d'enregistrer les dossiers, les instruire et de déboucher sur des paiements [...] pour la campagne 2015 les dossiers n'ont été complètement finalisés que en juillet 2018. Pour un certain nombre de raisons mais cette mesure avait cumulé les problèmes, sur la définition de la mesure, son contenu, les paramétrages, et après sur l'outil d'instruction lui-même, puisque l'organisme national a absolument voulu gérer cette mesure dans le cadre de l'outil existant pour instruire les aides surfaciques habituelles de la PAC »*  
Une personne de la DDT

Lors de la déclaration des dossiers, les règles de cette mesure n'étaient pas prêtes. De plus, pour cette nouvelle programmation des MAEC en 2015, les zones d'intervention prioritaires (ZIP) ont été

créées, sur lesquelles des MAEC pouvaient être contractualisées en dehors des zones N2000. Mais elles n'étaient pas non plus prêtes. Ces deux choses ont fortement compliqué les déclaration PAC :

*« Sur la genèse [...] ça a été un peu à marche forcée parce que du coup ça démarrait tard et il fallait que ce soit prêt pour la campagne 2015. Ça l'a pas vraiment été donc les éleveurs ils s'engageaient, mais ils avaient pas la totalité des règles, et puis surtout on a pu poser des règles qui ensuite n'étaient pas compatibles avec l'outil donc il a fallu revenir sur les règles, du coup ça marchait pas. »* Une personne de la DDT

*« La première année j'ai été pas mal sollicité pour savoir qu'est ce qu'il fallait dire, qu'est ce qu'il fallait marquer etc.. [...] C'est quand même complexe, comme c'était pas dans Télépac [les ZIP] , il a fallu les instaurer tout ça, ça l'est devenu par la suite, du coup c'était pas prêt du coup on a dû gérer par la suite, on a dû changer des ZIP plutôt que changer des déclarations, parce que une fois que vous avez déclaré c'est super compliqué à changer, c'est pas possible. »* Une personne de la Chambre d'agriculture

Parfois les problèmes n'ont pas pu être réglé du tout, donc la personne qui demandait une MAEC n'a pas pu la contractualiser alors qu'elle était dans son droit :

*« Il y a aussi des cas où l'éleveur était dans son droit de pouvoir demander une MAEC à cet endroit là et on a jamais pu faire modifier la ZIP et donc l'outil dit "c'est pas éligible" [...] on a pas pu tout gérer ces défauts là donc c'est embêtant de dire à un éleveur "ha ben non c'est l'outil on a pas réussi". »* Un personne de la DDT

**Amélioration de l'instruction PAC :** Il est important pour plusieurs personnes que les dossiers puissent être instruits et payés plus rapidement lors de la prochaine campagne. Pour cela, il faudrait que tout soit prêt avant le début des déclarations, de préférence sans tout changer, sauf le fait de sortir la MAEC Herbe-09 des déclaration surfaciques.

*« Ce qu'on aimerait c'est que tout soit calé avant que la campagne ne démarre. C'est à dire qu'on ait des règles pour les contractants et qu'on ait les outils pour instruire. »* Une personne de la DDT

*« Si on évalue ce qui a été mis en place positivement, et qu'on poursuit on sera mieux que au démarrage de la précédente programmation, par contre si on change tout on sera dans le même cas de figure. [...] Parce que si on change ça veut dire aussi que l'outil n'est plus adapté, ça veut dire qu'il n'y a pas de formation, déjà il n'y en avait pas. Et ça vaut dire que les gens qui doivent prendre l'outil en route ben méconnaissance totale, on y va vraiment à l'aveugle. A l'aveugle, à l'instinct, alors que c'est pas comme ça qu'on doit travailler. »* Des personnes de la DDT

*« Si on pouvait avoir des plafonnements plutôt que de devoir redécouper parce que ça a quand même pas de sens surtout quand on est sur des mesures avec plan de gestion. [...] Le fait qu'elles soient surfaciques, attachées aux déclarations de surface ça crée quand même visiblement de grosses difficultés. »* Une personne de la DDT

### **3.3.2 Une animation du PAEC qui n'a pas pu se faire faute de données**

L'animation des PAEC a énormément souffert des retards de traitement des dossier lors de cette programmation : *« C'est un dispositif vertueux sur le fond, mais dont la mise en place et le développement a été « raté » »* Un.e animateur.rice de PAEC

Points positifs :	Points négatifs :
<p>Opportunité d'ouvrir des MAEC hors zone N2000 si une collectivité volontaire prend en charge la contrepartie nationale du FEADER en tant que co-financeur amène du dynamisme : Concours prairie fleurie (HE07) à Arvan les Villard et débroussaillage (HE20) autour des hameaux à Pralognan</p> <p>C'est une bonne échelle pour faire de l'animation car ça permet une vision globale du territoire et de disposer de plusieurs outils complémentaires.</p>	<p>Les données sur les surfaces et les bénéficiaires des mesures ne peuvent pas être obtenues jusqu'à ce jour, ce qui empêche de faire l'animation prévue et rend les réunions des comités de pilotages peu productives et baisse l'implication des opérateurs de sites. De plus, les retards de paiement de 3 ans de l'animation induisent des difficultés de trésorerie.</p> <p>A cause de la complexité administrative la gestion prend du temps qui pourrait être consacré à de l'animation technique</p>

Tableau 4 Points positifs et négatifs des PAEC lors de cette programmation

### Des pistes d'améliorations sur le dispositif

Pour les animateur.rices des PAEC, il faudrait que les dossiers soient instruits rapidement pour que les aides soient versées et que les animateurs PAEC aient les données pour faire de l'animation parce que des MAEC sans pédagogie et animation ce n'est pas efficace.

Un éleveur propose de faire des PAEC partout en France et que toutes les aides en dépendent : « *Il faudrait au moins un PAEC par territoire et après le territoire décide quoi financer.* »

### 3.3.3 Contrôle et transmission des suivis à la DDT

Trois personnes du parc regrettent le manque de contrôles des subventions versées, lorsque les engagements ne sont pas respectés, ce décrédibilise la mesure.

« *Quand il y a des mesures qui sont pas mises en place et qu'on le remonte ce serait bien de diligenter des contrôles pour taper sur les doigts de l'agriculteur parce qu'après il y a un sentiment d'impunité et puis que ce soit fait ou pas finalement c'est la même chose donc au final ça finit par ne plus être fait.* » Une personne du PNV

Une des personnes aimerait que le PNV soit responsable de ce contrôle, car de toutes les façons les gardes sont déjà dans cette vision de contrôle :

« *De toutes les façons les gardes-moniteurs ils ont tendance à prendre cette MAEC comme un document réglementaire, [...] C'est ce qui peut être l'objet de positionnement différents et contradictoires et parfois de conflits assez sévères. Grosso-modo pour eux c'est un acte fort, c'est un engagement fort d'un acteur du territoire, l'agriculteur, en faveur de la biodiversité et ne pas s'y conformer c'est une infraction, quasiment, qui est susceptible d'actes de répréhension, ce qui est pas souvent le cas même jamais le cas puisqu'on est pas suivis même quand on l'écrit. Alors qu'il y a quand même des subventions derrière mais ça a aucune valeur réglementaire vis à vis de nous. Ou alors il faudrait véritablement que dans le cadre de ces dossiers là on soit agent vérificateur, on soit actés comme tels et qu'on ait le droit d'observation et après de mise place de la réponse [...]* » Une personne du PNV

Une autre personne du PNV considère que cela dégraderait trop les relations avec les agriculteurs :

« *Qu'on soit nous organisme de contrôle? Non dans l'absolu non c'est jamais confortable, on l'a sous d'autre casquettes mais cette casquette police et tout ça on l'a déjà suffisamment sur le*

territoire et je pense que ça n'améliorerait pas nos relations avec le monde agricole. » Une personne du PNV

Les suivis à mi-parcours sont rédigés et transmis par la SEA à la DDT . En dehors des suivi officiels, il est aussi possible pour les éleveurs de tenir la DDT informée du non-respect occasionnel d'un engagement du fait d'une difficulté. La DDT peut alors avoir pour rôle de rappeler les sanctions possibles en cas de contrôle.

« Les bilan à mi-parcours ils sont aussi important pour recadrer si il y a a besoin ou pour encourager à faire mieux le cas échéant. Et dans le recadrer si besoin la DDT peut avoir un rôle puisqu'on est garants de faire appliquer les engagements [...]on essaye de pas être dans la coercition complète mais plutôt dans l'accompagnement donc là on accompagne aussi les opérateurs quand ils constatent, quand ils font un bilan où il y a des manquements à ce moment là la DDT prend le relais et redit de manière officielle à l'éleveur, à l'exploitant, qu'il y a des manquements et que ça peut déboucher. Comme ils sont généralement réversibles, le but c'est de dire vous inversez la vapeur et vous vous mettez dans les clous d'ici la fin de la programmation pour que vous ayez respecté vos engagements. Si c'était des manquements définitifs ça peut effectivement entraîner des sanctions. » Une personne de la DDT

Un des engagements consiste à remplir un cahier d'enregistrement, ce n'est pas souvent fait pas les éleveurs. Or, lors d'un contrôle de l'ASP, ce cahier est systématiquement demandé et son absence peut conduire au remboursement intégrale de la subvention par le bénéficiaire.

### 3.4 Les plans de gestion

Avant la demande de MAEC faite via télépac ou bien suite à cette demande, des diagnostics sont réalisés et des plans de gestion rédigés pour chaque alpage. Ce dispositif ne satisfait pas la plupart des personnes du PNV, surtout parce que ces plans de gestion ne sont pas jugés assez exigeants, pour plusieurs raisons.

#### 3.4.1 Surtout du maintien de pratique

La gestion est jugée adaptée et l'alpage en bon état pour plus de la moitié des cas (14 alpages sur 23 cf tableau 5). Dans ce cas il n'est pas jugé pertinent par les quatre techniciens de secteur et la personne de la SEA de proposer des changements de pratique. Cela permet de valoriser les pratiques et que l'alpagiste ne redoute pas le contrôle. De plus, c'est parfois difficile de proposer des engagements dans ce cas.

Etat général			Nb alpages
Bon état général	Gestion tout à fait adaptée	4	<b>9</b>
	Car le chargement est faible	5	
Plutôt bon, pratique adaptée			<b>5</b>
État moyen, chargement important ou dégradation localisée ou impact paysager			4
État dégradé pas forcément en lien avec la gestion actuelle qui semble adaptée			2
Sur-exploité, mauvaise gestion			1
Pas assez de connaissance sur l'alpage pour juger			1

Tableau 5 Jugement de l'état des alpages par les personnes du PNV

« Là c'est l'éleveur qui choisit et franchement chez certains éleveurs on sait pas quoi faire quoi,

*parce que son alpage il tourne pas mal, il est pas surchargé, fin ça va bien, de toutes façons environnementalement sur les alpages globalement ça va bien. » Un technicien de secteur*

*« [Alpage X] : il n'y a pas beaucoup d'enjeux ni d'exigence, car c'est naturellement fait dans le cadre de sa pratique, c'est le dossier le moins fourni avec le meilleur de nos agri, quand la pratique est bien il n'y a pas besoin de cadrer plus avant. » Un technicien de secteur*

### **Des modifications de pratique non pérennes.**

Les MAEC induisent quelques changements de pratiques même s'il s'agit en majorité de maintien de pratique. (Tableau 6) Quand il y a des changements de pratiques, ceux ci ne seraient en majorité pas maintenus sans la MAEC. Les engagements correspondant à des changements de pratiques sont des mises en défens et des absences de pâturage, ainsi qu'un engagement de conduite en parc de pâturage.

*« Il y a eu très peu d'induction de changement de pratiques, par rapport à ce qui se faisait avant quand même, [...] Ça a pas été pas fondamentalement un outil de changement » Une personne du PNV*

	Nombre total d'engagements	Pratique maintenue sans MAEC	Pratique non maintenue sans MAEC
Maintien de pratique	20	20	0
Changement de pratique	10	1	8
MAEC dès son installation	5	4	1

Tableau 6 Changement et maintien de pratique (Chiffres provisoires pour les 7 bénéficiaires de la mesure interrogés )

*« Je pense que la plupart des plans de gestion on est quand même sur maintenir des pratiques déjà en place, je dis pas que c'est mal, c'est aussi reconnaître dans certains cas des pratiques déjà favorables, mais en fait je crois que c'est un peu une question de niveau d'exigence, sur certains alpages où il y a des enjeux environnementaux un peu forts et il y a un éleveur qui a des pratiques vertueuses je trouve que ça a quand même du sens d'engager un plan de gestion avec cet éleveur là, pour dire, reconnaître ces pratiques là et les maintenir, s'assurer que un temps en tout cas on reste sur ces pratiques. Et sur des alpages où il y a aussi des enjeux environnementaux assez fort mais que les pratiques sont pas très favorables en l'état, se servir de la MAE ou du plan de gestion comme d'un outil pour amorcer un changement de pratique c'est d'autant plus fort, c'est super, si l'éleveur est prêt à jouer le jeu. » Une personne de la SEA*

### **Une majorité de plan de gestion non exigeants**

Il ne semble pas y avoir de lien entre l'état des alpages selon les techniciens, le niveau d'exigence et de compromis et l'évidence des enjeux, sauf que pour tous les plans de gestions exigeants les enjeux étaient évidents. (Tableau 7) Ceci est due au compromis accepté pour que l'éleveur puisse veuille signer et au fait que seuls les enjeux dits « patrimoniaux » sont pris en compte.

*« Sur le plan environnemental en ce qui nous concerne ça a pas apporté grand chose, très peu en tout cas, quelques zones humides épargnées, principalement, [...] c'est super limité, peut être parce qu'on est pas assez exigeant, c'est de notre faute je pense » Une personne du PNV*

*« Globalement c'est vraiment une démarche minimaliste, puisqu'elle cible uniquement certains enjeux dit " patrimoniaux" sur l'alpage et qu'elles ne prennent pas en considération la globalité des pratiques et qu'elle n'interfère pas sur la globalité de leurs pratiques. » Une personne du PNV*



Niveau d'exigence des PGP d'après les techniciens :	Nb alpages où les enjeux étaient :		Total
	Évidents	Non évidents	
Exigent	4	0	4
Moyennement exigent	4	2	6
Non exigent car correspond bien aux pratiques	2	2	4
Pas exigent	4	4	8

Tableau 7 Niveau d'exigence des PGP d'après les personnes du PNV

### Juste une subvention de plus

Il s'agit donc surtout d'une subvention de plus, sans trop d'exigence ni d'effet, comme le remarquent cinq personnes :

« On [pas la DDT en particulier] leur a vendu souvent comme une aide PAC à ne pas laisser perdre. » Une personne de la DDT

« -Qu'est ce que la MAEC vous a apporté ? :

-Des sous, des fois c'est de la connerie, ils balancent des sous pour de la connerie, juste pour qu'on mette 4 fils, nous ça nous change pas grand chose » Un éleveur

« Je sais pourquoi il y en a qui signent, c'est qu'en gros les MAE on est pas très exigeant et que du coup ça leur demande pas beaucoup de boulot, et que sur un alpage ben ils ont vite, 7200 pour les individuels et 15000 pour les groupements [...] Après entends bien, je critique pas le fait qu'on leur donne des sous ou quoi que ce soit. [...] Mais je pense que oui, ça pourrait être mieux employé. » Une personne du PNV

« Voilà et ben là il manque quelque chose de ça aux MAEC, il manque le versus "Certes on vous donne des sous, certes on vous donne des contraintes pour des objectifs mais est ce qu'il y a un effet? » Et ça on l'a pas. Donc ou les agriculteurs sont dupes, et ils le sont pas, ou c'est une acceptation générale, tout le monde le sait mais le but c'est pas ça. En tout cas c'est pas ce qui est marqué! Le but c'est d'amener des financements au monde agricole en montagne. Et ça jamais on l'écrit quoi. En tout cas on contractualise pas là dessus. » Une personne du PNV

### Des engagements globalement respectés

Les engagements sont globalement bien respectés lors du suivi de mi-parcours (Tableau 8), au maximum, deux engagements ont été partiellement ou non respecté par alpage. Pour un alpage engagé, il y a eu un malentendu qui a fait que les agents du parc pensaient que la MAEC n'était pas engagée, donc aucun suivi n'a été effectué à mi-parcours. Ce respect important des engagements est à mettre au regard du taux important de maintien de pratique ( Tableau 6), comme le perçoit une personne du PNV :

« Globalement vu qu'on leur demande pas grand chose je pense qu'ils sont plutôt bien respectés » Une personne du PNV

	Respect des engagements				Total	Taux de mise en œuvre effective
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Par alpage	10	12	0	1	23	45 %
Par engagement	87	5	11	9	112	84 %
Eng. de moyen	56	3	9	6	74	82 %
Eng. de résultat	31	2	2	3	38	89 %

Tableau 8 Respect des engagements à mi-parcours

### Un dispositif très lourd pour peu d'effets

IL y a une incohérence entre l'ampleur du dispositif et les effets bénéfiques concrets, comme le regrettent trois personnes.

« Ça fait une ingénierie, enfin quand même une des conclusions c'est qu'on a ou payé ou pas payé un temps phénoménal d'ingénierie pour très peu de choses concrètes. [...] Sur toutes ces mesures sur tout ça, [soupir] c'était désespérant d'avoir vraiment perdu ton temps! » Une personne de la DDT

« l'incohérence entre la lourdeur du temps de mise en place de ces mesures, ça prend à chaque fois 4/5 ans entre le début des discussions à l'Europe et puis nos cahiers des charges terrain pour des mesures qui durent que 5 ans, il y quasiment autant de temps de travail et sans doute d'argent dépensé en réflexion en amont que de mise en œuvre et je trouve que c'est mal rentabilisé » Une personne du PNV

### Un renouvellement des contrats quasi automatique, mais un refus possible

La totalité des alpages engagés en 2010-2014 ont renouvelé la contractualisation en 2015. Le renouvellement des plans de gestion des alpages En 2019, les bénéficiaires ont la plupart envie de renouveler leur contrats, à certaines conditions, surtout à condition que les engagements ne contraignent pas trop fortement la pratique agricole. (Tableau 9) Inciter de nouvelles personnes à s'engager nécessite du temps d'animation :

« Sur He\_09 on est quand même dans la continuité d'une mesure existante, donc 2015 on a ciblé tous les éleveurs qui avaient déjà une contractualisation [...] 2016 là les opérateurs sont allés voir ceux qui n'avaient pas encore de contractualisation donc il y a eu plus de travail d'animation. » Une personne de la DDT

Réponse à la question « Est ce que vous repartiriez pour une nouvelle contractualisation si vous en aviez la possibilité? »	Nb éleveurs
Oui sauf si c'est trop contraignant et que ça gêne trop les pratiques	4
Oui à cause de la subvention : « Oui, c'est pas négligeable ce qu'ils donnent »	2
Pas sûr par ce qu'il n'aime pas « le système de dire aux gens comment il faut qu'ils travaillent. » et oui sauf « si ils nous guident nos pratiques non. Chacun doit rester maître de son activité »	2
Oui parce que ça l'intéresse et que les effets sont positifs et visibles	1
Oui sauf si les contrôles se passent mal	1

Tableau 9 Avis des éleveurs sur une prochaine contractualisation ( source : enquête partielle auprès de 9 éleveurs sur 23)

De plus, quand l'exigence est trop importante le PGP est refusé :

*« Ensuite dans le parc il y en a qui ont demandé des plans de gestion qui ont été réalisés et qu'ils n'ont pas accepté, ça veut bien dire qu'il y avait quand même une demande, c'est pas juste on donne une aide qui change rien quoi, y'avait bien une exigence et certains éleveurs ont pas souhaité aller sur cette exigence. »* Une personne de la DDT

D'après un éleveur-berger, la plupart des bénéficiaires de MAEC qui ne gardent pas eux-même le troupeau ne sont pas assez attentifs aux contraintes imposées par le plan de gestion et acceptent des contraintes qu'ils ne supporteront pas eux-même :

*« Il y en a des éleveurs qui regardent plus les sous que la contrainte, 90% je pense. »*

### **3.4.2 Mieux cibler les MAEC ?**

Suite à ces considérations, certaines personnes du PNV ont envie d'un plan de gestion plus complet et procédural. Que moins de plans de gestion soient réalisés permettrait que plus de temps soit alloué à chacun d'entre eux :

*« Je pense que finalement on y consacre pas le temps suffisant, peut être en faire moins mais mieux, y compris avec la SEA en tant que prestataire, je sais plus combien de jours on leur finançait, mais rien que le temps d'aller sur le terrain et de rédiger le plan de gestion, ça prend déjà du temps et donc j'ai l'impression que c'est survolé. »* Une personne du PNV

Cependant les personnes du PNV sont conscientes que cela serait difficile à mettre en place parce que cela rencontrerait une opposition de la part des éleveurs et que les personnes du PNV n'ont pas les compétences pour guider précisément les pratiques agricoles. Cependant, c'est surtout une question d'attitude, et le dialogue d'égal à égal permet d'avancer tout de même.

*« C'est [les PGP actuels] l'organisation d'un certain nombre de préconisations, édictées par le gestionnaire de l'espace mais c'est pas un plan de gestion, un plan de gestion ça se voudrait beaucoup plus complet à la fois dans l'analyse et dans les recommandations des choses au niveau de la pratique. Mais alors le jour où on amène quelque chose de plus complet on va se battre avec les alpagistes. Puis avec la profession. »* Une personne du PNV

*« C'est une lecture à faire en partenariat, il faut pas avoir une vue de police, mais plutôt une vision partenariale, faire le tour et s'exprimer directement, les bergers diront qu'ils savent faire et pas les techniciens, il ne faut pas se positionner en position de sachant ou de donneur de leçons, on sait parfois pour les espèces mais au niveau de la pratique agricole on sait rien. »* Un technicien de secteur

De plus, la conduite d'un troupeau au pâturage ne peut pas être régie par un processus fixé d'avance, et les bergers comme les personnes du parc en sont conscientes :

*« Il est difficile de faire respecter un processus de pacage car il y a un côté aléatoire. C'est une vraie question de savoir "comment tu fais pour faire comprendre à un berger qu'il doit respecter un processus" »* Une personne du PNV

*« Les dates sont pas flexibles sur les zones alors que avoir des bêtes et être berger c'est s'adapter. »* Un éleveur-berger

Quand les troupeaux ne sont pas gardés ou conduits en parcs, il est difficile de proposer des engagements, bien que la conduite puisse être adaptée tout de même du fait du chargement faible. Deux personnes pensent que quand l'absence de conduite ne permet pas de proposer des

engagements pertinents, il n'est pas logique de contractualiser une MAEC.

Il ne faudrait pas de MAEC pour les alpages où « *il y a pas d'enjeux spécifiques ou en tout cas si il y a des enjeux les pratiques actuelles ne permettent pas de définir des engagements qui soient atteignables* » Une personne de la SEA

« *Ceux pour lesquels je suis pas satisfait c'est tous les troupeaux non gardés, [...] à partir du moment où il est pas gardé tu peux pas imposer un calendrier, tu peux pas demander d'éviter tel secteur, puis souvent faut le reconnaître c'est aussi des alpages où il n'y a pas beaucoup d'enjeux [...] le chargement est très faible donc du coup il n'y a pas de problème non plus. Mais est ce que pour autant ça justifie une MAE? Je suis pas convaincu.* » Une personne du PNV

Il est aussi reproché aux troupeaux de vassieu gardés de trop racler la montagne, notamment sur deux alpages où le queyrel est bien mangé, mais tout le reste aussi. Pourtant, sans mise en défens, le seuil deux et majoritairement un de la grille zone humide n'est pas dépassé et mi-juillet, les quartiers pâturés en juin sont intégralement fleuris et remplis d'insectes pollinisateurs. Il s'agit alors surtout d'un impact visuel, qui est justifié vis à vis des touristes :

« *Là l'impact il est visuel, je veux dire chaque année, on a toujours des récriminations des touristes "Mon dieu c'est raclé" " Ben vous verrez l'année prochaine c'est pareil, la végétation a repris le dessus, ça aura poussé » puis quand ils vont passer, quand ils auront passé ça sera raclé pareil et ça fait des années que ça dure et pour l'instant on perçoit pas, ou on peut pas le quantifier ce changement.* » Une personne du PNV

### **3.4.3 Un compromis nécessaire**

Le compromis est nécessaire que le plan de gestion fonctionne, une personne du parc et un éleveur soulignent le fait que cette mesure doit être élaborée en bonne intelligence, avec une compréhension du travail et du fonctionnement agricole.

« *On est dans une démarche partenariat donc il faut qu'elle soit co-construite, ça c'est une évidence, il faut que véritablement les enjeux sur le territoire soient identifiés et partagés, et que après les fonctionnements soient discutés, mais de façon intelligente, parce que la plupart du temps ils te disent que leur fonctionnement c'est le meilleur et qu'ils peuvent pas y revenir dessus. Et nous on voit au niveau des pratiques il y a des fonctionnements qui sont différents sur des alpages qui peuvent être sensiblement les mêmes mais avec des effets qui sont totalement différents.* » Une personne du PNV

« *Quand le retour est positif ça fait plaisir, c'est grace au fait que le PGP a été élaboré en intelligence, pas contre le travail, alors que certains peuvent l'être. Une bonne MAE, un bon PGP qui marche il doit être fait en commun, et bien expliqué.* » Un éleveur

Des engagements seraient voulus par les techniciens du parc mais non acceptés par les bénéficiaires de la MAEC pour 14 alpages sur 23, il s'agit surtout de demander plus de conduite ou un changement de conduite (8/14) , de mettre en défens un quartier (3/14) ou bien de baisser le chargement, de faire plus de prophylaxie ou de couper les rumex.

### **Un compromis trop vers l'agricole**

Trois des techniciens de secteurs chargés de l'agriculture regrettent que les plans de gestions soient issus de compromis soient trop en faveur des enjeux agricoles, à cause d'un dispositif où le bénéficiaire est en position de force pour négocier.

« *On a beaucoup trouvé un compromis, le compromis n'étant pas nécessairement au milieu mais le*

*compromis il a été plus trouvé vers les pratiques agricoles existantes. Ça serait le point faible. »*  
Un technicien de secteur

*« Ils sont vraiment minimalistes, ils ont été construits pour nuire le moins possible à l'agriculture, donc le fait était de recenser les ou l'enjeu principale sur l'alpage et de mettre en place des mesures pour sa protection mais en même temps prendre en compte, ça c'est le travail de la SEA, le travail de l'agriculteur. alors ça il fallait le faire puisqu'il faut absolument que ce soit partenarial, il est pas question de faire quelque chose de descendant parce que ça marche pas. »* Un technicien de secteur

De fait, les gestionnaires des alpages où il y a vraiment des soucis ne demandent souvent pas de MAEC, ou bien il est difficile de proposer un changement de pratiques important d'après un technicien de secteur :

*« Ceux pour qui ça impliqueraient de vrais changements de pratique pour prendre en compte l'environnement ben ils prennent pas la mesure ou en tout cas [...] on ose pas demander des vrais changements, on essaye toujours de trouver un truc qui est acceptable pour eux. »* Un technicien de secteur

En effet, la négociation est jugée difficile par plusieurs personnes parce que c'est l'éleveur qui coche la case lors de la déclaration PAC, qui est à l'initiative dans ce dispositif :

*« Je pense qu'on est trop frileux au parc, et puis ce système est comme ça, le système est à l'envers, c'est l'éleveur qui choisit la MAEC, qui coche, et après une fois qu'il a coché c'est « faites moi un plan de gestion et démerdez vous pour me le faire et moi je toucherai les sous puis voilà » »* Un technicien de secteur

*« La contrainte qui va face à ça c'est notre capacité à négocier, c'est à dire que eux s'engagent à contractualiser une MAE, à faire un plan de gestion et à le mettre en œuvre mais la mesure de l'effort environnemental demandé arrive après, donc je trouve qu'on est pas en position de force pour avoir une exigence environnementale très élevée, contrairement aux autres MAEC où l'exigence environnementale c'est ça, vous prenez ou pas »* Une personne du PNV

Le témoignage d'un éleveur sur la raison de son choix de cette MAEC le confirme :

*« Il n'y a quasiment aucune contrainte, c'est pour ça qu'on l'a fait. »* Un éleveur

Cependant, mettre trop de contraintes dans les plans de gestion pourrait être assimilé à de l'écologie coercitive ou « punitive », ce qui est jugé comme étant politiquement dangereux par deux techniciens de secteur :

*« Au niveau des MAE, on pourrait [prendre en compte plus d'enjeux dans le PGP] mais à mettre trop de choses dedans on va plus avoir la participation des alpagistes quoi. On va se retrouver devant quelque chose qui est très descendant, qui va être pris comme un cadre restrictif de la pratique et pour le coup qui sera assimilé à un cadre réglementaire, enfin vraiment à une contrainte et si la MAE est trop contraignante ça va péter quoi, ça va pas pouvoir être mis en place. »* Un technicien de secteur

*« De manière globale je pense qu'au parc on a jamais politiquement jamais été capable de prendre des mesures un peu drastiques sur le volet agricole, c'est toujours un peu compliqué, bien que le décret nous donne plein de pouvoir, mais peut être on l'utilise pas.[...] Pour la nature je pense que oui c'est regrettable, pour l'établissement je reconnais que c'est très compliqué à faire et qu'il y a peut être plus de coups à prendre, à braquer les gens et avoir toujours cette casquette d'écologie un peu punitive »* Un technicien de secteur

*« Voilà c'est toujours l'aspect à peser entre l'aspect purement protection environnemental et l'aspect développement durable avec les activités du territoire. Et sur des terrains qui nous appartiennent pas, aussi, on serait chez nous on serait assez légitime à être directifs mais c'est des terrains privé ou communaux. » Un technicien de secteur*

De plus, la négociation est rendue plus difficile car les technicien.nes ne sont pas sûr.es de l'efficacité des engagements d'après deux personnes :

*« C'est aussi compliqué d'apporter des argument à l'éleveur pour lui dire « Non faut absolument que tu maintiennes ce changement de pratique pour telle et telle raison » parce que en fait on a pas les éléments donc ça aide pas forcément dans la discussion à rester sur un objectif rigide. » Une personne de la SEA*

*« Pour montrer que ça ait du sens, c'est ça dire qu'il faut véritablement démontrer les choses ou les mesures en démontrant le sens des choses. Globalement l'agriculteur, l'éleveur est assez pragmatique, et assez cartésien, il peut faire des choses, il peut mettre en place des choses, même parfois des chose qui peuvent le peser en temps ou même financièrement, si on lui démontre que c'est bénéfique. Si par contre il se rend compte que ça sert à rien et que ça change rien à rien préconiser des choses qui avancent à rien pour lui, il va vite les abandonner. » Un technicien de secteur*

#### **3.4.4 Avec qui et sur quels alpages contractualiser des MAEC : des avis divergents**

Une éleveur propose qu'il n'y ait que des MAEC avec un diagnostic, pour remplacer toutes les primes, et ce partout en France, et un technicien de secteur propose la même chose au moins partout en espace protégé. Une personne du parc remarque aussi que les pratiques problématiques ne sont pas dans le cœur du PNV mais en fond de vallée.

*« La MAE herbe 09 c'est mieux par rapport aux aides du premier pilier qui est plus tu es gros plus tu touches. Et ceux qui touchent le plus de primes c'est souvent ceux qui qui polluent le plus. Ce qui est bien c'est que c'est qu'elle s'adapte à la particularité du territoire et de l'exploitation. C'est une aide qui va vraiment être en adéquation avec les spécificités de l'exploitation. Il devrait y avoir que des MAE partout, pas que en zone N2000. Il devrait y avoir des diag partout, et en fonction de ça, l'exploitant devrait être rémunéré en fonction des enjeux agricoles, écologiques et sociaux. Il faudrait au moins un PAEC par territoire et après le territoire décide quoi financer. » Un éleveur*

*« Il y a système d'aide financière de l'Europe, la PAC, une des entrées ce serait de dire : " Vous avez tout ou partie de votre exploitation dans un espace protégé, si vous voulez adhérer et recevoir des subsides de la PAC, vous avec une obligation de faire un plan de gestion : analyse des enjeux et des pratiques. Donc ça c'est le premier niveau et quand vous avez ça : 2 vous contractualiserez avec le gestionnaire et on l'appelle comme on veut, MAEC ou autre chose. Parce que vous êtes en espace protégé, vous êtes pas ailleurs. Ailleurs vous avez le libre chois de contractualiser ou pas, là on vous laisse pas le choix de faire l'analyse de votre exploitation et après de contractualiser pour remédier si il y a des problèmes détectés. S'il n'y a pas de problèmes, il n'y a pas besoin. Je suppose qu'il y a des exploitations qui créeraient pas de problématiques environnementales, j'imagine, peut être. Mais ça pourrait être un critère européen. [...] C'est d'abord un diagnostic, vous avez trois ans pour faire le diagnostic je sais pas, et après vous contractualisez obligatoirement, mais sur ce qui a été détecté avant, si il n'y a rien vous êtes obligé de rien. [...] Oui moi je les rendrait obligatoires pour l'ensemble de l'exploit. Le gars si il est pas content il*

*trouve un autre alpage, sinon il joue le jeu, c'est peut être une demande un peu utopiste, mais je l'accepte. Si on se prive de trop on demande plus rien.* » Un technicien de secteur

Trois personnes soulignent qu'il est important de maintenir un contrat minimal pour garder le temps d'échange, à l'intérieur du cadre MAEC ou pas.

*« Peut être essayer de maintenir quand même des temps d'échange mais plus lié au fait que c'est des alpages qui sont sur un territoire avec des enjeux assez forts sur le territoire de la Vanoise mais pas forcément formalisés sur une mesure agri-environnementale en fait. »* Une personne de la SEA

*« C'est super qu'il y est ça, qu'il y ai des études de faites, pour que ce soit au mieux pour les bêtes et les plantes, y'a tout intérêt à les reconduire ne serait ce que pour s'intéresser à ce qui se passe. »* Une personne du PNV

*« C'est important de les reproduire. Quel cadre légal ou va donner à une activité agricole en cœur de parc, hors MAE? »* Une personne du PNV

Pour une personne, renouveler tous les contrats sans les modifier serait aussi une possibilité :

*« Après moi honnêtement faire ce boulot là tous les 5 ans ça me gonfle, parce que j'ai pas l'impression qu'on avance, donc je préférerais des reconductions simples, changer la date sur le papier à la rigueur ça m'irait très bien »* Une personne du PNV

Comme un technicien de secteur le remarque, c'est aussi une subvention sur laquelle les bénéficiaires comptent et qu'on peut donc difficilement refuser de donner :

*« Aujourd'hui quand on discute des plans de gestion au départ avec les éleveurs pour eux le volet financier qui va arriver quelque part c'est un dû, il fait déjà partie de leur comptabilité, et donc il va falloir trouver les moyens qu'ils le touche.[...] je voudrait pas être celui qui annonce [...] on arrive pas à trouver un terrain d'entente qui correspond à la gestion environnementale des milieux donc on va pas la signer. Et du coup il aura pas les X milliers d'euros sur lesquels il a déjà compté dans l'équilibre financier de son exploitation. »* Une personne du PNV

Certaines personnes proposent de ne plus renouveler les contrats non respectés :

*« Je dirais qu'il faut sûrement laisser plus de liberté aux opérateurs de choisir les enjeux sur lesquels ils veulent travailler et cibler les éleveurs sur lesquels ils veulent engager un plan de gestion parce qu'on se rend bien compte que tous les éleveurs sont pas impliqués de la même manière dans ces plans de gestion, ne respectent pas forcément les engagements,[...] c'est des choix super délicats mais c'est normal que les personnes qui jouent le jeu soient récompensées [...] mais ceux qui jouent pas le jeu ça décrédibilise le dispositif. »* Une personne de la SEA

*« Question : Et dans le renouvellement est ce que ce serait un moyen de sanction? »*

*- Oui de pas le renouveler, ou d'être plus stricte sur le suivant. Ça pourrait, on pourrait avoir des arguments effectivement d'un truc qui s'est mal passé avant pour essayer de le recadrer dans le suivant, mais encore faut il avoir des choses objectives à proposer ce qui est pas évident. »* Une personne du PNV

Pour une personne, les contrats qui ne sont pas respectés pourraient ne pas être renouvelés, maintenant que les opérateurs ont l'expérience des contrats précédents :

*« Je pense que quand même ce dispositif des MAE depuis le démarrage, le fait que au départ ça ait été ouvert assez largement c'est bien quand même parce que ça a permit de globalement*

*sensibiliser tout le monde et je pense que c'est sûrement bien que dès le départ ça ait été assez ouvert ce dispositif mais maintenant on peut aussi dire que les opérateurs ont de l'expérience sur les résultats liés aux MAE avec chaque éleveurs et pourraient plus cibler les enjeux. » Une personne de la SEA*

*« Si c'est systématiquement parce que l'alpage est dans une zone éligible aux MAE, de dire qu'on engage systématiquement avec tous les éleveurs pour moi on fait un peu fausse route parce que du coup on a quand même des cas de figures, [...] où il y a un changement de pratique qui était identifié dans un plan de gestion qui se met pas en place et qui se mettra jamais en place [...]. » Une personne de la SEA*

Il serait aussi possible de contractualiser des MAEC uniquement là où il y a réellement des enjeux, mais il faudrait inverser le système et cibler les alpages, plutôt que ce soit le bénéficiaire qui décide.

*« Si on était dans un monde idéal on regarderait les choses différemment, on regarderait où c'est qu'il y a un enjeu sur un alpage, quelque chose d'important, et on irait voir l'éleveur en lui proposant écoute, ça c'est important il faut sauvegarder je sais pas telle plante, telle bestiole, il faut qu'elles pâturent à tel endroit ou pas qu'elles y aillent, ou plutôt faire de la fauche fin voilà, et on lui dirait par contre on te rétribue pour ça, mais du coup on partirait de l'enjeu environnemental pour arriver à l'action » LPM*

*« Donc c'est juste qu'on prend les choses à l'envers. Si on avait une enveloppe on arriverait peut être à inciter. Parce que il y a des endroits où il y a des enjeux, je pense au chardon bleu par exemple, il y a une station super moribonde, et l'éleveur il a pas contractualisé, les MAE il a pas coché la case, du coup on peut rien faire alors qu'il y a un vrai enjeu donc c'est pas logique » Un technicien de secteur*

*« Moi j'étais même à dire pour l'état ou l'opérateur devrait être en capacité de dire sur un alpage quand il n'y a pas suffisamment d'enjeux environnementaux l'état ne contractualise pas de MAE parce que c'est jeter de l'argent public. » Une personne du PNV*

Il serait aussi possible de moduler la rémunération en fonction des enjeux et des contraintes qui vont avec, cela permettrait de rendre le système plus équitable. Cependant ce serait très compliqué à mettre en place administrativement et pourrait entraîner des retards qui pénaliseraient tout le monde.

*« D'un alpage à l'autre les enjeux environnementaux peuvent être très différents avec des engagements qui peuvent être très différents en terme d'impact et c'est ceux qui ont le plus d'impact qui devraient être le plus favorisés alors que dans l'état actuel c'est ceux qui ont le plus d'enjeux qui ont peu de modifications peu de contraintes qui sont favorisés parce qu'ils reçoivent les mêmes niveaux d'aide [...] il devrait y avoir peut être des choses un peu plus modulées en fonction des niveaux de "contraintes" qui sont imposées dans le plan de gestion. » Une personne du PNV*

Pour une personne de la SEA et du PNV, il ne faudrait pas contractualiser systématiquement de MAE sur les alpages où il n'y a pas de conduite pastorale, mais uniquement des visites ponctuelles.

*« Je pense que la présence d'un gardiennage permanent devrait probablement, c'est peut être une piste d'amélioration, devrait constituer une condition d'éligibilité à la mesure. [...] Gardé ou un minimum de conduite, c'est là où il faudra définir les termes, mais ça peut être aussi une conduite en parc, mais au moins qu'il y ait une conduite pastorale, une réflexion aussi » Une personne du PNV*



### 3.4.5 Changer d'échelle et prendre en compte la biodiversité ordinaire

Plusieurs personnes aimeraient prendre davantage en compte l'alpage entier et la biodiversité « ordinaire » dans les plans de gestion . Cela rejoint la volonté de préserver les pelouses alpines, en ré-équilibrant la charge pastorale sur les quartiers bas, dans une vision à long terme prenant en compte le réchauffement climatique. La prise en compte des arthropodes est aussi importante pour plusieurs personnes.

*« Est ce qu'il faut pas avoir une gestion plus équilibrée sur l'ensemble de l'alpage plutôt que de vouloir toujours systématiquement cibler des milieux un peu spécifiques ? [...] les opérateurs peuvent avoir facilement le focus sur des enjeux très ciblés alors qu'il y a aussi une biodiversité ordinaire qui mérite aussi l'attention. [...] on est surtout sur des engagements très zonés, des fois on va manquer un peu de ce regard je pense effectivement de changer d'échelle, de regarder à l'échelle de l'alpage. »* Une personne de la SEA

*« Ce que j'aimerais progressivement qu'on réussisse, j'ai pas encore les clefs, c'est d'avoir une approche habitat plutôt qu'une approche espèces patrimoniale, ça permettrait aussi de prendre en compte d'autres enjeux qui sont de manière générale la préservation de la fonctionnalité des pelouse, essayer d'intégrer ces enjeux de fonctionnalité de l'écosystème, y compris peut être de nature ordinaire, en tout cas de bon état de conservation d'un habitat de manière générale, l'objectif étant celui là plutôt que d'avoir une approche strictement espèce avec des retards d'exploitation et des mises en défens. »* Un chargé du mission du PNV

Cette vision davantage à l'échelle de l'alpage pourrait rejoindre la volonté d'une personne de diminuer la pression pastorale, surtout sur les quartier les plus hauts. Ce qui pourrait être fait en essayant de ré-équilibrer la charge pastorale vers le bas de l'alpage, ce qui permet aussi d'entretenir des mosaïques favorables à la faune. Pour cette personne, ce enjeu est lié au réchauffement climatique :

*« Et aujourd'hui je n'ai encore jamais vu dans le coeur du parc un endroit où la pression pastoral a diminué, partout c'est plus, c'est plus haut et ça va continuer parce qu'il fait plus chaud, plus sec, on va pâturer plus tôt, avant les canicules, et plus haut, donc on est en train d'augmenter la pression pastorale alors qu'il faudrait la diminuer. Donc moins de pression pastorale, la nature du parc, en particulier au dessus de la limite forestière, à l'étage alpin, s'en porterait bien mieux. »* Un chargé du mission du PNV

Une autre personne évoque la vulnérabilité aux aléas climatiques, pour elle, réaliser diagnostic de vulnérabilité des alpages au changement climatique sur les alpages en MAEC serait intéressant, et pourrait permettre d'aborder des sujets techniques avec les éleveur.ses :

*« Ce serait intéressant d'avoir des diagnostics des alpages par rapport à des enjeux de changement climatique pour essayer de se projeter à 5, 10 ou 20 ans [...] je me dis qu'on parle de MAEC, il y a l'enjeu climatique et là pour le coup on l'a pas du tout et je me dis qu'effectivement je pense que ça pourrait peut être être intéressant de combiner ces MAE à un diagnostic un peu sur la vulnérabilité. Pour aussi peut être que les éleveurs corrèlent un peu plus aujourd'hui ce qu'on leur demande en terme de pratiques à une projection à plusieurs années. Pour qu'ils saisissent aussi bien l'enjeu par rapport à l'eau et puis aussi par rapport aux zones de pelouse d'altitude qui deviendront peut être demain des zones un peu refuge fin des zones un peu tampon. Par rapport à l'entrée plutôt milieu, ressource fourragère, si on attend un peu des résultat un peu écologiques sur des milieux un peu spécifiques en demandant une certaine strate herbacée jusqu'à une certaine période, pas sur-pâturer un milieu, enfin de corrèler ça aussi derrière à ce que l'éleveur attend*

*aussi en terme de disponibilité de la ressource fourragère et puis de se dire aussi comment préserver aussi un peu cette ressource fourragère aussi dans plusieurs années. »* Une personne de la SEA

Quatre personnes du PNV aimeraient prendre davantage en compte les arthropodes, notamment les insectes coprophages et les insectes pollinisateurs, elles regrettent qu'il n'y ait pas d'engagement sur ce sujet :

*« Les charges antiparasitaires ces des bombes à retardement, je sais pas si tu peux demander hors période de pâture une rationalisation de ces pratiques. »* Une personne du PNV

*« Ça veut dire que là par exemple, zéro sur les traitements sanitaires, zéro, et après on va me faire capturer, poser des pièges à bousiers tout ça, pour voir les incidences, je veux bien mais voilà. »* Une personne du PNV

Un engagement unitaire sur les coprophages a été proposé au niveau national pour être intégré à la programmation 2015-2020, mais il n'a pas pu voir le jour sous la pression des lobbies pharmaceutiques vétérinaires, d'après une personne du CEN PACA.

Dans les plans de gestion adossés aux mesures « Herbe » de la réserve des Coussouls de Crau, il est précisé que pour la prophylaxie, l'utilisation de produits à base d'ivermectine est à proscrire du fait de leur impact néfaste sur la faune coprophage. Un des éleveurs interrogé contractualise une MAEC à la fois dans les Coussouls de Crau et dans le PNV, ne trouve pas cet engagement très contraignant :

*« Ils demandent ce qu'on utilise et ils demandent d'éviter de les employer en Crau. On vient pas en montagne pour vermifuger à outrance, on fait des coprologies, il y a des années ou elles n'ont rien alors on ne vermifuge pas. Ce n'est pas très contraignant parce que pour l'aide ovine on est déjà obligés de tenir un cahier avec les soins. »* Un éleveur

Deux personnes pensent que des mises en défens tournantes seraient une solution pour permettre aux plantes de fleurir et pour protéger les pollinisateurs :

*« On manque de connaissance sur les cortèges d'invertébrés, on est pas suffisamment avancés pour l'intégrer aujourd'hui , à minima il faut laisser fleurir les plantes. Faire comme le corrolaire de la chasse : laisser un prorata du territoire en libre évolution au moins une année. En plus, les insectes coprophages font partie de l'alimentation des galliformes. [...] Je pense qu'à l'échelle de chaque alpage en MAEC, il faudrait laisser une partie en libre évolution et faire tourner, tous les 5 ans, à discuter. Par principe de précaution : un pourcentage de l'alpage non pâturé. C'est une solution facile pour faire une mise sous cloche, la mise sous cloche c'est une logique de préservation d'un capital. La logique de mise en défens d'une zone parait plus acceptable que de cibler un enjeu. »* Une personne du PNV

*« Il faudrait des mises en défens bien plus grande et éventuellement qui soient aussi tournantes. Ce serait bien qu'il y ait des secteurs qui ne soient pas pâturés pendant un an ou deux. [...] Laisser les plantes fleurir, grainer, se reproduire. Permettre à des pollinisateurs de fonctionner aussi, de relâcher la pression qui pour moi sur ces alpages est énorme, est beaucoup trop importante »* Une personne du PNV

Cependant, pour d'autres personnes, le réflexe de mettre en défens est à questionner, il faudrait vérifier leur utilité par des suivis pour une personne voire ne pas en faire du tout pour un éleveur:

« Il faut se méfier de la tendance qu'on a nous, si elle [l'espèce qu'on veut protéger] est présente c'est parfois grâce à l'agriculture, la mise en défens en réflexe c'est pas toujours pertinent, à cause de la complexité de la gestion de la nature et du lien avec la présence humaine, parfois en mettant une mise en défens on fait plus de mal qu'autre chose. » Un technicien de secteur

« Donc il y a des mises en défens qui marchent, qui sont respectées et qui marchent, on voit les effets à court terme. [Pour le Dracocéphale de] Ruisch, les mise en défens d'espèces végétales des fois ça marche, des fois ça marche pas, mais comme on fait pas de suivi des peuplement ben tu peux faire ce que tu veux! » Un technicien de secteur

« Le plus mauvais c'est les mises en défens, pour refermer un milieu y'a pas mieux. Sur celle [l'alpage] du Merle il y a des mises en défens avec du nard très haut, après ils vont demander de le faire racler à la MAEC suivante, et ça! Sur les pâturages, on met moins la pression qu'il y a 50 ans. Dans tous les alpages on se fait gagner par le bois, si on met des mises en défens en plus c'est fini. Soit tu veux du sauvage et tu met le parc en défens soit tu veux du pâturage et tu laisse le berger travailler. On est pas aux Etats Unis ici pour mettre le parc en défens ya pas assez de grandes surfaces. Le touriste aller dans le bois ça l'intéresse pas. On veut tout, société de consommateur. » Un éleveur

### 3.5 Importance des suivis et des outils de suivi

Comme il apparaît dans le tableau 6, l'argent ne semble pas provoquer pas une modification pérenne des pratiques, les suivis et la sensibilisation aux enjeux sont donc essentiels. Plusieurs personnes affirment que les MAE sans animations ne sont pas efficaces.

« Nous on a pas le pied sur le terrain, on imagine qu'avec une incitation financière t'es plus enclin, tu t'es engagé à modifier tes pratiques donc ok, l'idée c'est toujours que après cette modification de pratique puisse être perenne sans financement. On voit bien souvent que malheureusement c'est pas trop le cas quoi. » Une personne de la DDT

« La pédagogie permet d'accompagner aux bonnes pratiques, l'argent ne suffit pas. » Une animateur.rice de MAEC

#### 3.5.1 Un objectif partagé : sensibiliser les éleveurs aux enjeux environnementaux

Quatre agents du parc, une personne de la DDT et un.e animateur.rice de PAEC ont souligné l'importance de la sensibilisation des éleveurs aux enjeux environnementaux.

« Après l'idéal ce serait d'arriver à leur faire prendre conscience que oui chez eux il y a des belles plantes et qu'ils faut en prendre soin. » Un technicien de secteur chargé de l'agriculture

« J'aimerais que ce soit encore plus l'occasion de sensibiliser les éleveurs aux enjeux environnementaux, ne serait ce que faire connaître les espèces présentes, leurs enjeux, pourquoi on s'y intéresse, ou les habitats. » Un chargé de mission du PNV

« Je trouve qu'il y a des agriculteurs ou pour d'autres types d'espèces etc.. qui ne connaissent pas, qui n'ont pas assez de notions d'écologie, et du coup ils ne voient peut être pas l'intérêt de leur action, le changement, ils ne voient que le négatif de leur changement » Une personne de la DDT

La MAE permet d'apporter des changements de regard sur les enjeux :

« L'engagement sur les zones humides j'y avait pas pensé et c'est mieux pour les vaches, les zones humides s'étendent moins et pour les panaris ça va mieux depuis. Le lagopède je savais pas » Un éleveur

*« Ça a peut être amené un regard des agriculteurs sur leur alpages, peut être, à savoir ce n'est pas qu'un outil de production [...] c'est pas le cas de tous mais maintenant [un éleveur], quand on discute, il dit "t'as vu, la zone humide, c'est pas pire cette année", il porte un regard sur l'élément naturel qu'on a voulu protéger » Un agent du PNV*

Parfois les éleveurs ont déjà cette sensibilité, comme pour un éleveur qui a demandé la MAEC dès son installation. En ce qui le concerne, les engagements seraient tenus même sans MAEC sauf un car il doute de son efficacité. Pour d'autres éleveurs, le tétra-lyre ou le chardon bleu sont reconnus comme des enjeux patrimoniaux importants.

*« Je me suis installé en 2010 donc j'ai demandé les MAE, c'était l'occasion de faire un diagnostic de l'alpage et de prendre des bonnes habitudes dès le début. On a cette sensibilité avec mon associée car on a fait un BTS GPN pour elle et forestier pour moi, alors les plans de gestion on connaît. » Un éleveur*

*« Sur le bas de l'alpage et la pratique du chardon bleu il a des pratiques qui sont très respectueuses. Parce qu'il considère véritablement que le chardon de façon ça fait partie du patrimoine et qu'il faut le protéger et là pour le coup il nous rejoint. C'est une bonne façon aussi de faire en sorte que les agri et le parc on se retrouve sur certains enjeux qui sont reconnus communs au deux, sur lesquels on s'entend. Un autre éleveur pour le tétra aussi c'est le cas. » FD*

Cependant, parfois, même après plusieurs PGP, l'appropriation ne semble pas acquise :

*« Avec une pioche on les enlève et on les plante ailleurs, ils nous emmerdent avec ces fleurs, avant ils avaient pas le temps de s'occuper de ça » Un éleveur*

Cependant le même éleveur répond, quand on lui demande de résumer les MAEC, que c'est « Pour protéger les oiseaux, ou je sais pas quoi, pour les laisser faire les petits »

Parler des progrès réalisés lors des suivis et faire des retours positifs sont des choses importantes pour impliquer les éleveurs dans la MAEC et les sensibiliser aux enjeux :

*« dialoguer c'est toujours un progrès. Donc l'agriculture, les métiers d'agriculteur, éleveur, c'est encore un des métiers où il faut échanger, où la parole a véritablement de la valeur, ou le positionnement a de la valeur, le positionnement sur le terrain a de la valeur, et il faut être présents quoi. Donc quand ça va bien c'est bien de le dire, c'est bien de le faire savoir, c'est bien aussi d'acter les progrès sur l'alpage, on le fait peu, même s'il a des rapports avec la SEA qui sont faits périodiquement il y a peu de retours à l'alpagiste » Un technicien de secteur*

L'accueil et la vente à la ferme permettent aussi de valoriser la beauté de l'alpage ou la MAE :

*« Je pense que si il avait pas la MAE il y ferait aussi attention, d'ailleurs il le dit aussi. Mais parce qu'il est sensible à ça, parce qu'il veut avoir une belle exploitation et y'a une grosse différence aussi chez lui c'est qu'il fait de l'accueil en montagne, dans son chalet d'alpage, du coup il veut que ce soit joli, propre, il veut pas de boue, il veut pas de vaches qui sûr-pâturent à droite à gauche, du coup je suis pas sûr que ce soit tant la MAE qui l'incite plutôt que l'activité touristique. » Un agent du PNV*

*« Pendant les visites à la ferme, je valorise ça auprès du grand public, on le met en avant, qu'on favorise les espèces et les espaces sensibles. On met en avant les engagements sur le chardon bleu, les layons ouverts. » Un éleveur*

La sensibilisation du grand public est importante pour trois autres personnes, qui pensent que mettre

en avant la prise en compte d'enjeux écologiques via les plans de gestion pourrait être intégré à la MAEC :

*« Là je vois que ça m'interroge sur la cohabitation avec les pratiques touristiques [...] comment mieux faire cohabiter les pratiques touristiques avec les pratiques agricoles [...] les touristes ne savent pas que les ces agriculteurs là font des prises en compte... Et ils seraient très contents de le savoir! Tu passes sur le GR en cœur de parc à la Plagne, tu leur expliques la zone humide là qui a l'air sympathique en fait c'est une mise en défens de l'agriculteur, ça c'est un versus qu'on a jamais expliqué autrement que verbalement comme ça si jamais y'en a vraiment un qui nous pose la question. [...] c'est l'ambiance générale, la vision de la population sur le monde agricole, ça pourrait l'infléchir un peu. »* Un technicien de secteur du PNV

*« Ça sur le pédagogique je pense que c'est important dans deux sens : à la fois les agriculteurs et puis aussi mettre en avant, faire connaître les pratiques qu'ils ont et qui sont favorables, alors on devrait pas les payer peut être, mais pour autant, [qu'ils font] ce job là je trouve que c'est bien aussi de le dire. »* Une personne de la DDT

Plusieurs éleveurs interrogés à ce propos trouvent cette idée intéressante. Ce sont des éleveurs qui pour le moment ne parlent pas des MAEC lors de la vente à la ferme ou ne font pas de vente directe.

*« La mise en avant de la MAEC pour les touristes, il pourrait y avoir un panneau, comme quand l'Europe finance des bâtiments, avec les enjeux et les actions pour valoriser tout ça. »* Un éleveur

*« Une feuille avec des jolies photos et des explications dans la boutique de vente ce serait bien, les gens lisent et ça décore. Pas des panneaux, il y en a déjà trop dans la montagne »* Un éleveur qui fait de la vente en alpage

*« Le travail avec les touristes ce serait bien, de faire de la sensibilisation, et de la valorisation du métier pastoral. Il faudrait pas trop rentrer dans les détails de la MAEC mais quand il y a un guide avec un itinéraire qui passe sur l'alpage, dire voilà cet alpage est valorisé par un berger ou un éleveur avec une MAEC. Et leur rappeler de pas mettre des déchets partout! »* Un éleveur

### **3.5.2 Les suivis en alpage**

L'objectif des suivis n'est donc pas seulement d'évaluer le respect des engagements, mais bien de discuter des engagements, de proposer un accompagnement et de rappeler le contenu de l'engagement. Les suivis permettent de faire tenir les engagements et l'implication des personnes. Des suivis officiels avec la SEA sont réalisés 2 fois sur un contrat de 5 ans en moyenne pour tous les territoires suivis par la SEA. Cependant ce rythme n'est pas suffisant d'après plusieurs personnes. Le rythme idéal évoqué varie entre une fois par an minimum à une fois par semaine, ce qui semble trop lourd. Une visite en début et fin d'estive est proposée, ainsi que le rythme de une fois par quinzaine, ou bien des passages aux dates phares. Un rappel par la DDT et une réunion informelle des éleveurs engagés ont aussi été évoqués.

*« Il faut un accompagnement technique des agriculteurs, leur rappeler au moins une fois par an, ça ce n'est pas du temps perdu, ça permet d'échanger sur la conduite des prairies et des alpages. [...] Quand on fait un dossier qu'on dépose on met le temps d'animation qu'on souhaite, si on avait les informations sur les contrats et que les paiements étaient faits à temps ça irait, on serait plus légitimes à accompagner les personnes. »* Un.e animateur.rice de PAEC

*« Si on passait plus de temps à vérifier, vraiment faire des visites d'alpages, je dois y jeter un œil 2 fois dans l'été, pas plus, j'y vais pas si souvent que ça, je fais mon mea culpa là dessus, je*

*comprendrais qu'on nous demande d'y aller plus fréquemment. » Un.e garde moniteur.trice*

*« Je pense que si il y avait quelque chose de bien bien planifié, une visite obligatoire, par quinzaine [...] Ou alors aux dates phares parce que souvent c'est ça, il y a des dates, pas avant le 10 Août donc avant ou après ces dates » Un.e garde moniteur.trice*

*« En fait en bilan sur zone il faudrait pratiquement faire le tour de l'alpage chaque fin de saison avec l'alpagiste, le propriétaire alpagiste. [...] Plus le début de saison, à un moment donné, dans la feuille de route agricole, ça c'était pas matérialisé mais il était même question de demander au référent d'y passer une fois par semaine. Dans l'idéal ça serait de faire ça, de faire le point chaque semaine, où est le troupeau, à quel niveau, sur quel engagement, sur ce qui est mis en place.. Mais la compte tenu de la diversité des missions, des congés, c'est mission impossible, tu peux pas suivre. [...] À minima, oui, c'est un passage au début et un bilan à la fin et si c'est pas toutes les semaines au moins tous les 15 jours, puis essayer d'aller voir les gens, c'est pas passer sur l'alpage, c'est rencontrer les gens sur l'alpage. » Un technicien de secteur du PNV*

Lorsque les suivis ont lieu hors cadre officiel, il arrive que des consignes contradictoires soient données. De plus il arrive que des visites qui étaient prévues dans le plan de gestion pour localiser et placer les mises en défens ne soient pas faites, ou encore que lors d'une visite non organisée d'avance, aucune des deux personnes, garde-moniteur.rice ou salarié.e n'ait le plan de gestion actuel. Ceci ne facilite pas la bonne mise en place des MAEC, il semble donc effectivement judicieux de cadrer plus précisément la manière dont ces suivis se déroulent, et les échanges d'information au sein des secteurs. Des tentatives d'outils ont eu lieu pour cadrer ces visites et fournir aux gardes – moniteurs.rices des synthèses des plans de gestion et un tableau pour noter leurs observations, mais ces outils n'ont pas été bien appropriés.

Le bilan intermédiaire permet aussi de modifier les engagements si besoin, lorsque les engagements ne peuvent pas être respectés par exemple.

*« Je pense que le suivi est indispensable pour que les éleveurs s'approprient le plan de gestion, il faut qu'il y ait des piqûres de rappel assez régulièrement sur quelles sont les résultats attendus par rapport à ces plans de gestion et puis quelles sont les engagements sur la durée des 5 ans et puis surtout pouvoir dialoguer sur les difficultés éventuelles à respecter ces engagements et pour quelles raisons et est ce qu'il y a des adaptations à apporter, donc ça c'est toujours dans le dialogue et la co-construction avec les opérateurs qu'on arrive à faire, c'est l'idée en tout cas qu'on s'enferme pas dans des engagements trop stricts et que en tout cas si il y a vraiment des difficultés qu'on puisse en discuter et qu'on fasse remonter ça aussi et aux opérateurs et à la DDT aussi si il faut » Une personne de la SEA*

Cet aspect évolutif des PGP est aussi possible pour permettre de tester un engagement qui peut évoluer sur le temps du contrat. Au sein du PNV, cet aspect évolutif est prévu mais peut être utilisé.

*« La MAE elle est peut être pas non plus là pour imposer des quantités de choses, elle est aussi pour modifier des pratiques donc elle peut être pendant 2 ans sur une petite surface puis après si on voit qu'on a pas trop impacté le système de pâturage, on peut se permettre d'agrandir un peu plus, donc c'est ça qui est très important aussi, c'est cette discussion entre agriculteurs et les opérateurs et de voir qu'on est sur quelque chose d'évolutif aussi sur 5 ans. » Une personne de la DDT*

Il serait donc aussi possible de modifier le PGP pour l'adapter au nouveau gestionnaire d'alpage lorsque celui ci change pendant la MAEC, ce qui n'a pas été fait pour un éleveur qui propose même qu'il y ait une révision annuelle. Un technicien évoque aussi la possibilité de révision annuelle.

« - Comment est ce que ce dispositif pourrait être rendu plus intéressant ?

*Que ce soit nous qui les fassions, nous on a repris un truc, on a pas forcément la même vision avec [l'ancien éleveur]. [...] Il devrait y avoir une révision chaque année. Mais je sais pas si ils voudraient bien revenir en arrière si il y a beaucoup de trucs contraignants. » Un éleveur*

*« C'est vrai que les choses sont figées sur un certain nombre d'années et globalement l'évolution de la MAEC est pas trop prévue à l'intérieur des contrats, alors que les pratiques peuvent évoluer, que les enjeux peuvent évoluer, d'ailleurs aussi, du fait du réchauffement climatique par exemple, [...] en leur donnant plus de souplesse, peut être en mettant en place des dispositifs intermédiaires, même si ils étaient un petit peu prévus, mais dans ces dispositifs intermédiaires, devrait être actée la possibilité d'évolution de la MAEC, avec par exemple des nouvelles préconisations, des retraits de préconisations, alors est ce que ça pourrait être fait lors d'une étape intermédiaire, chaque année ça peut paraître lourd, pourquoi pas aussi. » Un technicien de secteur*

Cette modification des engagements est aussi permise par des dates plus flexibles sur les engagements, de manière à s'adapter aux variations inter-annuelles quand il s'agit de la végétation. La flexibilité des dates est évoquée par cinq personnes dont deux éleveurs et trois techniciens du PNV et de la SEA. Pour les dates de reproduction d'espèces animales, les dates varient moins.

*« Quand on regarde les taux de raclage qu'on fait donc la tournée d'estive [...] en fait sur 5 ans je trouve qu'il y a tellement d'aléas interannuels que de dégager quoi que ce soit de « c'est mieux c'est pire », non, c'est illusoire, c'est illusoire. Je veux dire là on est, une année normale c'était 2017, été 2018 on était avec de la neige tardive mais qui fondu ça a été nickel et cette année il y a eu de la neige encore plus tardive [...] des années qui se suivent comme ça qu'est ce que tu veux voir des effets des changements de pratiques ?! C'est pour ça que quand on met des dates c'est rigolo, autant sur la phénologie de repro des animaux, à quelque chose près c'est calé, ça se décale pas aussi vite que ça. La végétation c'est beaucoup plus réactif que ça, en 15 jours de décalage tu peux être du stade végétatif à l'épiaison et ça ça change tout. » Un technicien de secteur du PNV*

Le problème se pose donc de quel indicateur de phénologie pertinent et simple à mettre en œuvre utiliser, ce qui n'est pas évident.

*« On s'accroche à des dates parce que c'est plus simple mais d'un point de vue écologie ça a aucun sens. Faudrait se raccrocher à la phénologie, fin à l'état de, je sais pas faire un bilan insecte sur une prairie, un bilan oiseaux fin des indicateurs qui soient écologiques pas une date. Faudrait un indicateur qui soit simple à mettre en œuvre. » Un technicien de secteur du PNV*

Les suivis sont en général réalisés par un technicien de secteur du PNV et personnes impliquées dans les suivis : du mal à mobiliser les éleveurs une personne de la SEA ou de la chambre d'agriculture. Plusieurs personnes insistent sur le fait qu'il est important que ce soit la même personne chaque année pour assurer un suivi d'une année à l'autre. Les éleveurs ne sont pas toujours présents, rendre obligatoire leur participation est proposé.

*« Après il y a peut être aussi des gens qui ont pas mal déclaré, après ils ont du mal concrètement à aller sur les suivis, donc ça a un moment il y a une vraie problématique de main d'œuvre dans l'agriculture mais à un moment la base, le contrat il est assez clair. alors après peut être que si on devait renouveler une herbe\_09 il faudrait l'écrire comme ça, qu'il faut se donner les moyens d'aller sur place, finalement cet engagement il est là. » Un.e animateur.rice de PAEC.*

Les discussions lors des suivis permettent d'aborder d'autres sujets, comme les aménagements. Deux éleveurs proposent qu'il y ait plus de lien entre les MAEC et les aménagements, pour améliorer les conditions de vie et les pistes d'accès qui sont dangereuses pour les humains et qui

abiment beaucoup le matériel.

*« Et c'est ce qui me fait penser à un point fort du dispositif en parlant des abris, c'est ce regard aussi qu'on a systématiquement sur les aménagements pastoraux, ça c'est aussi toujours un moment un peu privilégié qu'on a en lien avec les pratiques et les engagements environnementaux qui peuvent être demandés, de croiser ça avec les besoins aussi, d'aménagement des cabanes sur des quartiers éloignés par exemple, ou des points d'eau évidemment, l'eau encore une fois ça va être un élément très important, ou même les dessertes sur les alpages laitiers, on va demander à un éleveur laitier d'aller mettre une pression de pâturage un peu plus conséquente sur une zone qui est en train de se refermer, du coup discuter du déplacement de la machine à traire à ce moment là avec des équipement adéquats pour déplacer la machine, ça fait partie de la discussion même si ça peut choquer certains de dire on aménage une déserte pour respecter des engagements environnementaux »* Une personne de la SEA

Les attaques de loups sont aussi prises en compte lors des discussions. Dans les faits, c'est surtout la prédation du loup qui mène à des changements de pratiques et oblige, soit à se séparer du troupeau ovin, soit à embaucher un berger.e, en fonction de la taille des quartiers et du troupeau. Dans le meilleur des cas, cela peut permettre une meilleure gestion pastorale et de respecter les objectifs du plan de gestion. Cela peut aussi amener à augmenter la taille du troupeau pour rentabiliser le temps de garde, et la gestion différente que cela implique peut provoquer de l'érosion sur les passages répétés ou une végétation globalement bien plus consommée.

*« Il y a 4/5ans quand on a écrit les plans de gestion il y avait peut être encore un peu moins ce regard là mais dans les années à venir ce sera évident donc on va se retrouver avec des contradictions dans ces dispositifs, on attend effectivement des évolutions de pratique, maintien de pratiques un peu vertueuses mais avec la prédation on arrive à certaines contradictions donc on va devoir laisser un parc de nuit unique à un emplacement qui va pas mal se dégrader, des allers retours quotidiens du troupeau à la bergerie sur des zones plus sensibles à l'érosion. Et puis peut être se dire que les marges de l'alpage seront sûrement un peu toujours plus délaissées, sauf à démultiplier des abris un peu partout, ce qui est aussi un outil qu'il faut de toutes manières. »* Une personne de la SEA

*« À chaque fois qu'on va parler pour les MAEC on va de toutes façons parler loup, et puis on va parler héliportage, parcs de nuit qui obligent aussi à tel ou tel circuit, c'est deux choses différentes mais qui dans la réalité se croisent beaucoup. Et je disais tout à l'heure dans les modifications le loup joue plus de poids que la MAEC. »* Un technicien de secteur

### **3.5.3 Les engagements des plans de gestion sont-ils efficaces ?**

Pour que les suivis soient intéressants, il faut avant tout que les impacts des changements de pratiques soient décelables. Le manque de suivi en lien avec les MAEC est regretté par de nombreuses personnes, des éleveurs, une personne de la SEA et des personnes du PNV. Des effets sont visibles sur le chardon bleu, les zones humides et sur les arcoses avec les chèvres.

*« On est pas super bons honnêtement pour faire de manière rigoureuse l'évaluation, donc ça c'est sûr que c'est améliorable. Il faudrait qu'on ait un suivi plus rigoureux pour voir si entre le début de la mesure et la fin ça a eut un impact sur la population de gentiane, ça qu'on pourra pas faire malheureusement. J'en sais rien, j'ai des à-priori, mais je préférerais que ces à-priori soient étayés sur des résultats fiables et malheureusement ça on l'a pas fait, et ça c'est pas bien. En tout cas je serais incapable de dire à la fin de la mesure si elle a été efficace ou pas, c'est nul. »* Une personne du PNV



« Les suivis c'est intéressant mais on sait même pas si c'est vraiment bien ou pas bien, Ils nous balancent 7000 balles, je pense pas que ce qu'on fait ça a un gros effet sur la nature. » Un éleveur

« Faudrait qu'on arrive sûrement à faire plus de passerelles entre les engagements, les plans de gestion et les résultats qu'on attend, notamment sur les enjeux un peu spécifiques faune / flore et du coup le suivi aussi plus environnemental de ces populations là [...] il y a pas mal de suivis qui sont fait, notamment des comptages donc ce serait bien d'avoir plus de lien puis de valoriser ça par rapport aux éleveurs pour leur montrer ce qui fonctionne même si après c'est compliqué parce qu'on peut pas dire ça fonctionne parce que vous avez mis en place telle pratique parce qu'il y a plein de facteurs. Mais en tout cas d'impliquer plus l'éleveur ça peut être bien, au moins lui faire un retour [...] on est pas dans du suivi un peu plus fin sur par exemple l'évolution du milieu naturel qu'on attend via ces plans de gestion. [...] on arrive pas à vraiment bien mettre tout ça en perspective et en tirer des conclusion pour les prochaines programmations, dire s'il y a des choses qui marchent ou pas en terme de pratiques ou de préconisations qu'on fait, sur les zones à rumex, sur les zones zones à tétra, on reste toujours globalement sur les mêmes schémas et des fois on a du mal à en sortir, par ce qu'il y a des choses qu'on a pas testées, on a pas de résultats un peu plus poussés, je pense que ça vaudrait le coup, [...] je trouve qu'on manque vachement de ce retour d'expérience des éleveurs, d'un regard croisé, des éleveurs qui sont quand même sur le terrain et qui voient bien ça, et puis aussi que les opérateurs puissent cibler des inventaires, des comptages, des diag sur ces zones là. Je pense que si on veut pouvoir progresser dans ces dispositifs c'est intéressant de faire ça. » Une personne de la SEA

Des suivis pourraient être effectués par des bureaux d'étude pour pas biaiser la concurrence :

« Ce serait bien de prévoir peut être dans le dispositif de l'argent pour du suivi. Dans la réalité il y en a bien un peu puisque la SEA est payée pour faire du suivi mais c'est pas du suivi scientifique, elle est pas calibrée pour faire du suivi de protocole. [...] je pense qu'aujourd'hui on a pas les moyens au niveau du parc de faire ce genre de suivis sur le nombre d'alpages qui sont engagés. Selon la nature du protocole si ils demandent une vrai compétence botanique et tout ça tout va retomber sur Thierry et à cette période là je crois pas qu'on ait les moyen. Il y l'aspect temps et possiblement connaissance, la connaissance on trouverait dans le parc, soit Thierry soit certains agents des secteurs, ça dépend aussi en fonction du protocole qui serait décidé mais voilà après c'est en cœur de parc on a une certaine légitimité mais sur toutes ces histoires de suivi maintenant théoriquement faut pas non plus qu'on soit, qu'on biaise la concurrence des bureaux d'étude, et tous ces trucs là, en Aire optimale d'adhésion avant on faisait souvent des suivis de mesures compensatoires et des choses comme ça, ce qu'on fait plus maintenant justement parce que un établissement publique peut pas entrer en concurrence avec des établissements privés. Sur la partie cœur de parc on se sent un peu plus légitime par ce que c'est le parc mais en dehors on le fait plus, sur ce principe là mais aussi parce qu'on a plus les moyens. » Une personne du PNV

Il serait possible de faire un état zéro et un bilan à N+5, en fin de mesure.

« C'est très difficile d'évaluer l'effet d'une mesure sans état zéro. Le respect d'une mesure on peut l'évaluer mais pas l'amélioration ou la détérioration suite à la mesure. Pour les MAE, il faudrait un travail de terrain à l'état zéro puis un suivi 5 ans après. » Une personne de la SEA

### **3.5.4 Les outils de suivis associés aux plans de gestion**

Il est souvent difficile de savoir quel état du milieu est attendu et de juger de cet état. Lors des premières MAE il était compliqué pour les personnes du PNV de se mettre d'accord sur l'état de conservation des milieux :

*« Quand on a élaboré les plans de gestion dans le cadre des MAE on avait de grosses difficultés à juger ben si une pelouse était en bon état en mauvaise état »* Une personne du PNV

*« je trouve qu'effectivement sur les milieux on sait pas trop en fait ce qu'on attend. Et je pense qu'on a du mal à bien saisir en fait l'incidence des pratiques pastorales par rapport à la conservation de certains milieux, on manque de billes là dessus, on observe des choses sur le terrain et on a un peu notre regard qu'on se fait là dessus mais je pense qu'il manque réellement un peu de savoir de quoi on part sur ces milieux, quelles est l'influence de la configuration naturelle et quelle est l'influence des pratiques agricoles et puis qu'est ce qu'on attend »* Une personne de la SEA

*« Ben dans la formation c'était intéressant parce que du coup on se rendait compte, ils étaient 8 ou 9 au parc, et en fait à aucun moment tout le monde était d'accord pour dire là c'est dégradé et là ça ne l'est pas »* Un animateur.rice de PAEC

Les outils et grilles qui existent sont appréciés et permettent de discuter ensemble lors des suivis, et de rendre plus objectifs et partageables les avis de chaque personne.

*« Ces grilles là elles sont quand même super intéressantes, ça je trouve que ça fonctionne bien parce que ça permet d'avoir une base de discussion un peu commune avec tous les acteurs sur terrain, encore un fois je trouve que les photos ça nous aide bien à apprécier l'état du milieu, ce qu'on attend, ce que j'apprécie aussi c'est que par rapport aux engagements qui sont liés à ces grilles de raclage le fait que on laisse aussi la responsabilité à l'éleveur de pas dépasser un certain seuil et qu'après c'est à lui de juger la manière dont il veut atteindre ce résultat je trouve ça toujours toujours super positif. Des fois c'est plus intéressant que de parler de contraintes liées à des dates de pâturage »* Une personne de la SEA

Mais il faut être conscient que ça dépend pas que de la conduite du troupeau par de l'éleveur mais aussi de l'année climatique :

*« Quand on regarde les taux de raclage qu'on fait donc la tournée d'estive [...]on part du haut on descend et on regarde les taux de raclages, et en fait sur 5 ans je trouve qu'il y a tellement d'aléas interannuels que de dégager quoi que ce soit de c'est mieux c'est pire, non, c'est illusoire »* Un technicien de secteur

Le diagnostic tétra lyre s'est avéré utile pour la gestion des arcoses par les chèvres et a été bien approprié par un éleveur :

*« Quand le diag tétra a été fait je suis allé avec Vincent, c'était intéressant de voir ce qu'il fallait pour le tétra. On a ciblé les mailles qui pouvaient passer en plus favorable. Il y a deux jours je suis allé voir, il y a des aulnes secs écorcés qui sont visibles, parce que j'ai présenté le plan de gestion au berger et je lui ai donné pour consigne d'aller vers le deuxième layon. [...] Si il y a un autre contrat il faudrait aller voir sur le secteur maille 3, très dense, il y a des layons à créer, là il y a du tétra. »* Un éleveur

Mais des pistes de progression sont possible, il serait possible de développer des outils de suivi plus précis, en particulier pour les pelouses nivales et la fermeture des milieux.Le travail sur l'état de conservation des nardaies est aussi très attendu.

*« Après il y peut être des adaptations nécessaires sur ces grilles , sur les milieux un peu plus spécifiques notamment sur les pelouses nivales c'est jamais évident de savoir la part liée au pratiques agricoles et la part qui est liée aux caractéristiques du milieu naturel qui fait que dans*

*tous les cas on est sur des milieux très ras, donc ça parait pas forcément évident de bien juger le respect de cet engagement là sur les pelouses nivales. » Une personne de la SEA*

*« Peut être il faut être un peu plus précis sur ce qu'on attend aussi de ces enjeux là par rapport à la fermeture des milieux, sur les indices qui nous permettent de juger si un milieu est en cours de fermeture ou si il est bien maîtrisé par rapport au pâturage » Une personne de la SEA*

*« Surtout ce qui est attendu c'est le travail sur l'état de conservation des milieux de Vincent, avec le lien qui est fait avec les pratiques agricoles, ensuite on a le lien avec cette typologie d'habitat et des indices comme celui de biodiversité de Schanon » Une personne du PNV*

Il est envisagé de porter l'attention via des outils sur les signes de dégradation et les plantes indicatrices :

*« Au delà de parler de niveau de consommation et de hauteur de la strate herbacée quand on part c'est aussi se concentrer sur des signes de dégradation et c'est là aussi où peut être on pourra avoir des outils plus précis là dessus sur des signes de sur-pâturage, déchaussement de certaines espèces caractéristiques, les espèces un peu envahissantes, je pense qu'il y a de vrai enjeux par rapport à ça » Une personne de la SEA*

*« Je pense que [la grille] qui pose encore problème c'est celle sur le niveau de sol nu, de sur-piétinement sur les pelouses, j'ai souvenir que les autres ça fonctionne pas si mal que ça, mais évaluer le niveau de sur-piétinement sur des pelouses en draille c'est super compliqué et on a jamais réussi à trouver une méthode qui soit adaptée » Une personne du PNV*

*« Travailler sur les espèces indicatrices moi je trouve ça très intéressant. Je pense que les Bauges ont été un peu précurseurs avec la MAE prairie fleurie et je pense que l'équivalent sur la plante indicatrice sur l'alpage pourrait être super intéressant. Et peut être que dans nos suivis c'est pareil c'est super intéressant de parler de plantes indicatrices parce que ça parle à l'éleveur plus en terme de ressource fourragère, des fois les éleveurs ils mettent un nom particulier sur un plante avec leur regard à eux, ils savent à quoi ça leur sert et du coup avec un regard croisé plus sur le côté environnemental, qu'est ce que ça veut dire en terme de richesse du milieu, ça à mon avis ce serait super intéressant. » Une personne de la SEA*

Il serait aussi possible de développer des outils ou des animations plus attractives ou accessibles pour l'appropriation des enjeux ou du PGP

*« Et peut être ce serait développer en parallèle des plans de gestions des outils de communication un peu sexy, en tout cas adaptés à ce public là, qui puissent être un peu plus largement utilisés en misant sur le fait que mieux on connaît plus on est tenté de protéger. Quand on connaît on comprend et quand on comprend on adhère plus facilement à un engagement. Plutôt que voilà, le plan de gestion aujourd'hui on a un cheminement intellectuel qui arrive à ça. On a rajouté quelques photos, mais c'est pas suffisant et il me semble que si on pouvait utiliser les MAE comme un outil pour communiquer, y compris pour expliquer le rôle fonctionnel des bousiers pour recycler la matière organique, peut être développer des outils un peu parallèles, des petites fiches et puis les faire vivre quoi parce qu'on sait qu'on peut leur distribuer la fiche ils vont trouver ça bien le jour J et puis après on l'oublie.[...] Je pense que ce serait quand même intéressant : Pourquoi les pelouses nivales on demande d'y aller tardivement? C'est quoi les 3 ou 4 espèces un peu caractéristiques des pelouses nivales? Et pourquoi vous me demandez d'arriver tardivement ? Parce que les espèces font des cycles très courts, fin essayer de faire passer ces quelques notions là quoi. Ou le lagopède c'est une relique arctico-glacière, je pense qu'ils pourraient y être sensibles. » Une personne du PNV*

### 3.5.5 Expérimentations de pratiques et suivis

Pour être constructifs, ces suivis avec des outils précis doivent être alliés avec des expérimentations de pratiques, car les engagements qui fonctionnent pour un enjeu donné ne sont pas toujours connus, surtout sous forme d'engagement de résultat.

*« Je pense qu'il y a encore d'autres choses à expérimenter en terme de pratique. [en parlant du rumex et du vérâtre] ... à chaque fois on a plutôt mis ça comme des engagements facultatifs pour tester des choses parce qu'on a pas encore toutes les clefs pour dire ce qui marche ou pas, mais au moins tester la fauche précoce des pieds avant qu'ils montent en graine. »* Une personne de la SEA

*« C'est que c'est très dur de trouver de bons objectifs de résultat, par contre ce qui est vraiment frustrant c'est qu'on arrive pas toujours à décliner tous les enjeux environnementaux sous forme d'objectifs de résultat, parce que il y en a on peut manquer de connaissances sur comment il faudrait maintenir un milieu favorable pour une espèce donnée, donc c'est difficile après de transcrire ça sous forme de mesure ou d'objectifs de résultat »* Une personne du PNV

*« En tout cas une difficulté qu'on a c'est que des fois on a une idée des enjeux sur la zone mais on a pas forcément une idée précise de la manière dont il faudrait exercer le pâturage pour qu'il soit bénéfique [...] on a des plantes rares, on dit qu'il faut qu'elles fassent leur cycle de l'année, mais est ce qu'elles ont besoin d'être pâturées pour exister, oui ou non et si il ya un pâturage à quelle époque quelle intensité ou quoi donc y'a un volet expérimental dans tout ça [...] On a essayé qu'il le soit un peu plus dans la deuxième génération dans les MAEC, puisque ça fait partie des critiques, on l'avait peu traité donc on a essayé de le prendre plus en compte, en le réduisant à quelques espèces un peu, et justement un peu de tester »* Une personne du PNV

Cependant, il faut faire preuve de précaution quand un engagement est expérimental :

*« Je doute de la pertinence à titre expérimental, à interdire l'accès à des zones parce qu'on veut que ce soit, je sais pas si c'est un bon positionnement, parce que globalement si c'est mettre en place des choses qui emmerdent les alpagistes juste pour voir, eux il vont mal le comprendre, et à juste titre, donc autant mettre en place quelque chose de concret sur quelque chose qui existe »* Une personne du PNV

Mais si des tests sont faits il faut du suivi derrière pour les évaluer, ce qui est coûteux et lourd si on veut que ce soit statistiquement significatif :

*« Là où je pense qu'on est critiquable c'est qu'on évalue pas ces tests là, ils sont pas inintéressants à faire sur le principe mais si on voulait vraiment avoir un suivi de leur efficacité il faudrait mettre des protocoles de suivi en place qui seraient assez lourds et qui demanderaient du temps et soit on l'a pas soit on a pas décidé de le mettre. Ça veut dire qu'il faudrait des zones témoins et tout. Et des suivis assez fins qui seraient lourds. [...] Donc ça voudrait presque dire que dans les volets de ces mesures sur ce genre de truc il y ait des enveloppes financières qui soient prévues pour des bureaux d'étude suivent ça. »* Une personne du PNV

Ces outils pourraient être un moyen d'impliquer les éleveurs dans le suivi scientifique, ce qui est un objectif pour une personne :

*« Peut être trouver un moyen, on est peut être plus dans le dispositif que dans le plan de gestion, voire trouver un moyen de les impliquer aussi peut être sur de l'observation. Qu'ils puissent se sentir un peu plus acteurs que "j'ai rempli ma feuille de mission, on me dit de faire ça je l'ai rempli et c'est bon". C'est peut être un doux rêve mais ce serait sympa, ce serait plutôt agréable, tout reste à construire. »* Une personne du PNV

### 3.5.6 Test du diagnostic d'état de conservation des nardaies et proposition d'outil

Ce test a permis de déterminer l'état de conservation d'une partie des nardaies de l'alpage de Rosset. Cette cartographie (figure 7) peut servir de base de discussion, mais une visite sur le terrain en présence des personnes concernées reste évidemment nécessaire pour faire le lien entre le diagnostic et des préconisations éventuelles.

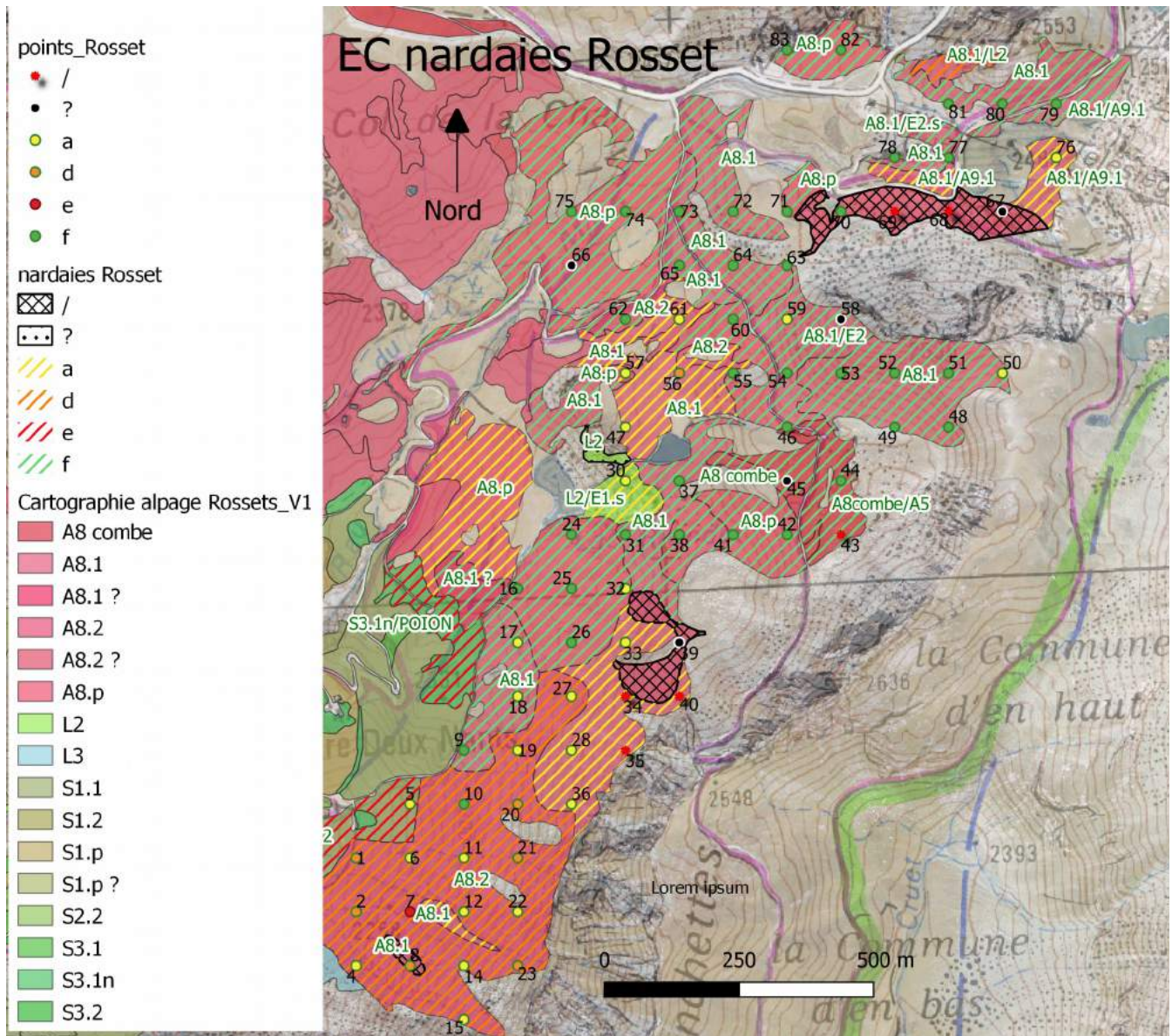


Figure 7 Cartographie de l'état de conservation des nardaies de l'alpage de Rosset

Le test de la clé de détermination de l'état de conservation des nardaies a permis de relever plusieurs pistes d'amélioration.

- Quelques erreurs dans la clé et des points à expliciter pour une meilleure compréhension par l'utilisateur.rice ont été notés.
- Les deux clés du gradient d'eutrophisation sont complémentaires plutôt que concurrentes, les résultats les plus crédibles étant obtenus avec l'une et l'autre ou bien seulement une des deux.
- Il est nécessaire de vérifier systématiquement l'appartenance à un des milieux pour lesquelles la clé est avalide avant de l'utiliser, même si une cartographie de milieu est disponible.



- Le critère <15 % de nard ne semble pas toujours valable, ce qu'il pourrait être utile de vérifier car la clé n'est pas utilisable dans certains cas à cause de ce critère.
- Lorsque le recouvrement est à la limite entre deux états, des critères discriminant pourrait aider à choisir l'état qui correspond le mieux. Les espèces caractéristiques de chaque état pourraient aider à faire ce choix. Les graphiques de recouvrement de taxons (Annexe 8, extrait de Augé V. 2019) permet de construire un outil de ce type : un essai de présentation par fréquence des espèces en fonction des états des conservation en présent en annexe 9, toutes les espèces du rapport y sont intégrées, mais il faudrait sélectionner les plus pertinentes grâce à une seconde phase de test sur le terrain, si cet outil est décrété pertinent.

### **Exemple d'utilisation dans le cadre de la gestion pastorale :**

Sur un alpage ou l'agriculteur aimerait épandre du fumier composté de temps en temps, il pourrait être utile d'établir l'état de conservation de la zone en question, cela pourrait aider à répondre à la demande de l'éleveur, le technicien de secteur n'y étant pas complètement opposé sur le principe.

Sur l'alpage de la Sévolièrre, dans le secteur des Loyes, il n'est possible de faire des parcs qu'à un seul endroit, du fait de la pente forte, des zones humides, des zones d'éboulis et de la proximité de barres rocheuses en contrebas. 8 parcs sont donc faits sur cette zone, 4 en début d'été et 4 à l'automne. Des demandes ont été faites au berger par des agents du parc pour qu'il change les parcs plus souvent, notamment à cause de l'impact visuel à côté de ce chemin très fréquenté, ce qui n'est pas possibles pour lui du fait des contraintes citées.

Sur les zones parquées à l'automne, le milieu est S3 d'après Bornard, même si la pente est très forte et l'exposition sud. On peut donc utiliser la clef d'évaluation de l'état de conservation qui amène à Lande favorable et Eutrophe avec la clef d'eutrophisation 1 comme 2. Le milieu parait par ailleurs très diversifié ( comme dans la description de Bornard ) et mi juillet les plantes sont en pleine floraison après le pâturage de juin. De plus, aucune plante nitrophile n'est présente, cet état est donc peut être stable avec ces pratiques grâce à la pente forte et donc à la lessivage importante.

En dessous de la zone parquée, on arrive à un mélange entre S1 et S3 avec Bornard et Lande favorable, gradient d'eutrophisation dégradé.

A côté des parcs, on arrive à un mélange entre S1 et S5 avec Bornard et Lande favorable, et le gradient d'eutrophisation limite entre altéré et dégradé.

La pratique actuelle permet donc peut être de garder cette diversité de milieux présentant des niveaux de fertilisation différents, sans que plus d'endroits deviennent eutrophes. Si l'objectif n'est pas de favoriser le type S3 eutrophe pour améliorer la précocité et l'abondance de la ressource pastorale, il ne semble donc pas nécessaire de continuer de préconiser de faire tourner les parcs plus souvent, même officieusement, d'autant que c'est difficilement réalisable.

Cette méthode permet surtout de soulever de nouvelles questions. Elle peut permettre de se rendre compte de l'impact du troupeau sur le milieu, en permettant une attention fine aux dynamiques qui sont à l'oeuvre, et donc de se demander à quelle vitesse, sous l'influence de quelles pratiques la végétation évolue. Elle peut permettre aux personnes impliquées de se demander quel état est désiré, à quel endroit, pour quelles raisons, et enfin d'en discuter ensemble.

## 4 Perspectives et bilan du stage

### 4.1 Perspectives

Ce stage se termine fin septembre. Pendant ce dernier mois, les suivis de fin d'estive seront l'occasion de réaliser des entretiens auprès de l'ensemble des bénéficiaires. Le bilan qui a été présenté ici sera donc complété, et un bilan engagement par engagement sera fait et alpage par alpage sera fait, afin de proposer des pistes d'amélioration pour une prochaine contractualisation. Ces avis différents et les arguments avancés pourraient servir de base de discussion lors d'une réunion des techniciens de secteurs et du chargé de mission agro-environnement, dans le l'objectif de décider de la politique du PNV en matière de ciblage des MAEC. Cependant, de nombreuses incertitudes reposent sur le contenu de la prochaine PAC, il paraît donc prématuré d'engager cette discussion avant d'avoir des éléments concrets sur la prochaine programmation.

En attendant, voici une proposition qui tente de synthétiser les propositions et de répondre aux problèmes soulevés, en scindant l'engagement unitaire He\_09 en deux :

Partie 1 : Mesure de gestion pastorale raisonnée :

Il s'agirait d'un engagement unitaire non surfacique rémunéré par exemple à hauteur du tiers du plafond actuel, portant sur des engagements génériques, que le bénéficiaire pourrait donc connaître avant la réalisation d'un diagnostic. Il serait possible même pour les troupeaux avec pas ou peu de conduite pastorale et sur les alpages où peu d'enjeux spécifiques ont été identifiés, ou alors ceux où la conduite est déjà compatible avec les enjeux. Ça permettrait de maintenir un espace de dialogue même avec ceux qui ne respectent pas des engagements plus contraignants. Cela ne nécessiterait pas de refaire le PGP à chaque nouvelle contractualisation. De plus, cela permettrait de mettre en confiance des éleveurs qui trouvent la MAEC actuelle trop contraignante, pour pouvoir ensuite proposer un engagement plus ciblé une fois qu'un diagnostic a été réalisé.

- Les engagements généraux sauf dérogation (voire annexe 7 page 4)
- Une date ou un stade phénologique pour les quartiers les plus hauts avec des pelouses alpines, en utilisant les profils climatiques établis dans le cadre de alpage sentinelle
- Un chargement maximum réfléchi honnêtement avec l'éleveur ou basé sur un diagnostic.
- En cas d'embauche, le respect de la convention collective et la transmission du plan de gestion avec des explications.
- La réalisation de coprologies et d'un suivi vétérinaire dans le but de limiter les traitements antiparasitaires sur l'alpage et en général. La réalisation d'une plaquette sur les impacts des différents produits et une animation autour des coprophages pourrait aider.
- La participation à une visite sur l'alpage par contrat.
- L'engagement de ne pas dépasser le seuil 2 de la grille zone humide sauf exception et en mettant des mises en défens pour les bovins conduits en grands parcs.
- L'absence de concentration du troupeau autour des zones humides et ruisseaux et lacs.
- La mise en place de flotteurs sur les bacs d'abreuvement.

Partie 2 : Mesure de valorisation et amélioration de la gestion pastorale et de prise en compte d'enjeux spécifiques via un impact précis sur le milieu ou des changements systémiques. Cet engagement unitaire serait plus rémunéré que le premier, et conditionné par la contractualisation préalable de celui-ci. Il serait ciblé pour les éleveurs volontaires pour prendre le temps nécessaire, avec une conduite pastorale déjà réfléchie et avec qui ça se passe bien. Il s'agirait de réaliser un diagnostic plus poussé et plus systémique pour réaliser un accompagnement personnalisé en fonction des enjeux décelés sur l'alpage ou le reste du système et des besoins ou envies de l'éleveur.

- Le diagnostic porterait sur l'alpage entier en incluant les quartiers bas et/ou les montagnettes, même hors zone N2000. Les outils utilisés pourraient être le diagnostic tétra-lyre ou Mil'ouv. Ceci aussi dans une optique de vulnérabilité climatique où l'intérêt pour ces zones est important, dans l'objectif de pouvoir mettre plus de pression sur ces zones si le besoin de préserver des pelouses alpines fragiles est avéré lors d'une mauvaise année. Le diagnostic de vulnérabilité climatique et les profils climatiques des alpages seraient utilisables.
- La participation du gestionnaire d'alpage à deux visites de suivi minimum pourrait être demandé. Ces visites porteraient notamment sur des états de milieu, en se basant sur les outils adaptés (grilles actuelles, EC nardaie, dynamique ligneuse, maille tétra, suivi flore). La première visite constituant un état zéro et la seconde permettant de statuer sur l'évolution qui a eu lieu à la fin de la MAEC. Une visite à mi-parcours permettant un changement des engagements est proposée.
- Valorisation des bonnes pratiques : au choix de l'éleveur : affiche dans la salle de vente, visite co-animée avec la SEA ou autre.
- Reflexion sur expérimentation de pratiques sur des enjeux méconnus et participation au suivi des tests pour les (in)valider.
- Un PGP exigent avec objectifs de résultat précis et réfléchis avec l'éleveur et les salarié.es s'il y en a, se basant sur des objectifs communs et évoluant au fur et à mesure du contrat, avec une souplesse pour prendre en compte les aléas climatiques.

## 4.2 Bilan du stage

J'ai fais face à plusieurs difficultés lors de ce stage. La première difficulté s'est présentée lorsque que j'ai voulu obtenir les surfaces engagées en MAEC auprès de la DDT, je n'ai finalement pas pu les obtenir. Ensuite, la principale difficulté rencontrée est liée au fait que j'ai sous-estimé le temps nécessaire pour réaliser les entretiens en présentiel, les transcrire et réaliser une synthèse, et ce malgré la mise en garde de Guy-Noël Grosset. J'ai passé beaucoup plus de temps que prévu sur cette partie, ce qui est aussi lié à mon manque d'expérience et de formation sur cette thématique. Bien que j'ai renoncé au fait de réaliser tous les entretiens avant les suivis de fin d'alpage et que je n'en ai enregistrés et retranscrits qu'une partie, je n'ai pas voulu abandonner complètement la méthode que j'avais choisie. Il aurait été plus facile de réaliser la quasi totalité des entretiens lors du suivi de fin d'alpage, mais ça ne cadrerait pas avec les dates du stage. De ce fait, je n'ai pas pu honorer entièrement la commande du stage, car la partie sur les prairies de fauches a été abandonnée pour que je puisse me concentrer sur les entretiens.

Ce stage m'a apporté une compréhension des rôles et des enjeux professionnels des personnes que j'ai rencontré.es, comme les sujets abordés sont allés des difficultés administratives liées aux subventions européennes de la PAC jusqu'aux différentes visions de la gestion pastorale et de la gestion de la nature, avec des divergences importantes.

Ce stage m'a surtout apporté des outils pour réfléchir à l'impact des troupeaux sur les alpages, qui pourront m'être utiles quand je garderai mais aussi pour m'investir dans des associations ou des collectifs qui ont envie de travailler sur ces questions, et plus généralement autour du pastoralisme. De plus, il s seront essentiels pour construire et proposer des projets précis et crédibles sous forme de plans de gestion pastorale à des collectivités ou des gestionnaires d'espaces naturels, une fois installée en tant qu'éleveuse. Cette période au sein du Parc national de la Vanoise, passée en majorité dans un bureau à Chambéry, m'a permis de confirmer malgré mes velléités diverses que je suis plus efficace et plus épanouie en travaillant comme bergère ou fromagère, où le résultat de mon travail est tangible.



## CONCLUSION

Le bilan de cette programmation MAEC au sein du Parc national de la Vanoise est mitigé. Comme lors de la dernière programmation, le point positif principal reste l'amélioration des relations entre les alpagistes et les personnes du Parc national de la Vanoise. Cependant, plusieurs personnes se lassent de ces contrats et des visites, notamment parce que les effets écologiques escomptés par tant d'investissements en temps et en argent sont insuffisants pour la plupart des personnes du PNV. Heureusement, de nombreuses pistes d'amélioration ont été évoquées, comme mieux cibler les MAEC, plus impliquer les berger.es salarié.es et prendre en compte d'autres enjeux dont la biodiversité « ordinaire ». Continuer à développer des outils de diagnostic et de suivi des mesures permettrait de rendre les engagements plus pertinents. Ces outils pourraient être couplés avec des supports pédagogiques basés notamment sur des espèces caractéristiques. Ce renouvellement de l'accompagnement et des outils permettrait de relancer une dynamique et d'améliorer l'appropriation des enjeux par les alpagistes en les faisant plus participer. Par contre il nécessiterait un temps d'animation important, et le contexte de réduction des effectifs et des moyens au sein des parcs nationaux comme dans les autres secteurs publics fait craindre que le temps nécessaire ne puisse être alloué à ces mesures. De plus, les incertitudes concernant la prochaine PAC sont nombreuses, car dans une ère de changement climatique et d'extinction des espèces, les enjeux liés à la cette politique européenne sont colossaux. Dans un tel contexte, l'outil de dialogue que constitue la MAEC « amélioration de la gestion pastorale » peut aider à avancer, si les moyens en sont donnés.

## Références bibliographiques

88th Congress. 1964. "The Wilderness Act of 1964 Public Law 88-577."

Abel J.P. 2017a. Aux origines. Mountain Wilderness Dossier thématique # 4.

---. 2017b. La wilderness en question. Mountain Wilderness Dossier thématique # 4.

Adel S. 2006. *Administrer la nature. Le Parc national de la Vanoise*. Quae, 487 p.

Agreil C., Barthel S., Danneels P., Greff N., Guérin G., Meignen R., Mestelan P. (2009). Etude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe\_09 « Gestion pastorale » - Propositions méthodologiques à destination des opérateurs pour l'élaboration du plan de gestion pastorale

Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise. 2014. "Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2014-2020, Dossier de Candidature Du Territoire Tarentaise Vanoise."

Anon. [s d]. *Abader. Wiktionary*.

Anon. [s d]. *AOC Beaufort*.

Anon. [s d]. *Cahier des charges de l'appellation d'origine « Beaufort » - version n°14 du 8/11/2010*.

Anon. [s d]. *Chôme. Wiktionary*.

Anon. [s d]. Le site des Balmes. Disponible sur : < <https://www.archeologie-sollieres-sardieres.com/le-site-des-balmes/> >

Anon. [s d]. Les productions agricoles de Maurienne. Disponible sur : < <http://www.agriculture-maurienne.com> > (Consulté le 29 août 2019f).

Anon. 2006. *LOI n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux*.

Anon. [s d]. *Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux*.

Anon. [s d]. *maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac*.

Anon. [s d]. Parc national de la Vanoise. Dans : *Wikipedia* [En ligne]. Disponible sur :

< [https://fr.wikipedia.org/wiki/Parc\\_national\\_de\\_la\\_Vanoise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_national_de_la_Vanoise) > (Consulté le 29 août 2019i).

Anon. 1773. *Requêtes de diverses communautés (Pralognan, Champagny et Saint-Amédée de la Côte en Tarentaise ; Dingy Saint-Clair, Talloires et Menthon en Genevois ; Bellevaux en Chablais) pour la diminution de la taille et correspondance diverse*.

Anon. [s d].

Augé V. 2019. *Evaluation de l'état de conservation des nardaies subalpines et alpines (UE 6230), Version 5, non publié*.

Barthod C. 2013. *Lignes directrices concernant la nature vierge dans Natura 2000*.

Benamour P. et Vital J. 2012. *Economies, sociétés et espaces en alpes. La grotte des Balmes à Sollière Sardières (Savoie) Du néolithique moyen à l'âge de fer*. Document d'archéologie en Rhône Alpes et en Auvergne

---. [s d]. *Exposition du musée de Sollière Sardière*.

- Benoist S. 2014. *Evaluation des Mesures AgroEnvironnementales territorialisées « Gestion pastorale » et propositions de suivis scientifiques*. Parc national de la Vanoise :
- Bintz P. 2015. Archeologie et paléo-environnement dans la Réserve des hauts de Chartreuse : le site de l'Aulp du Seuil à Saint Bernard du Touvet (Isère). (5).
- Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. 2014. "Dossier Candidature PAEC Maurienne."
- David F. 2010. An example of the consequences of human activities on the evolution of the subalpine landscapes. (9), p. 229-235.
- Descola, Philippe. 2007. "Les Coulisses de La Nature," Cahier d'anthropologie sociale, , no. n°3.
- DDT Savoie. 2015a. *Notice spécifique de la mesure « Amélioration de la gestion pastorale » « RA\_MAU1\_HE09 » du territoire « Maurienne » Campagne 2015*.
- . 2015b. *Notice spécifique de la mesure « Amélioration de la gestion pastorale » Mesures RA\_APT1\_HE09 et RA\_APT2\_HE09 du territoire « Tarentaise-Vanoise »*.
- Giguet-Covex C. et Rey P.-J. 2013. Evolution du climat, des paysages et des pratiques pastorales autour de la montagne d'Anterne depuis 10000 ans. (41), p. 15-24.
- Giguet-Covex, C., Arnaud, F., Poulenard, J., Disnar, J.-R., Delhon, C., Francus, P., ... Delannoy, J.-J. 2011. "Changes in Erosion Patterns during the Holocene in a Currently Treeless Subalpine Catchment Inferred from Lake Sediment Geochemistry (Lake Anterne, 2063 m a.s.l., NW French Alps): The Role of Climate and Human Activities." *The Holocene*, no. 21: 651–665.
- Jeannin B. 2014. *Mesures Agro-environnementales au Parc National des Cévennes L'expérience des agriculteurs et techniciens sur le dispositif de contractualisation et améliorations possibles pour la nouvelle campagne 2015-2020*.
- Larrère, C, and R Larrère. 2015. *Penser et Agir Avec La Nature*.
- Larrère R. 2017. Wilderness : de quoi parles t'on ici et aujourd'hui ? Wilderness Nature sauvage voyages intérieurs(Dossier thématique # 4).
- Martin L. 2013. *Premiers paysans des alpes. Alimentation végétale et agriculture au Néolithique.*, 220 p.
- Mihout S., Agreil C., Guerin G., Magda D., et Chomard E. 2013. *Elaboration d'un outil pour la rédaction et le pilotage de plans de gestion éco-pastoraux vers une gestion adaptative croisant les enjeux pastoraux et environnementaux...*
- Moret L., Ellenberger F., et Gidon P. 1967. Géologie du Parc national de la Vanoise. Dans : *Le Parc National de la Vanoise*. Les imprimeries réunies de Chambéry, p. 179.
- Ozenda P. 1967. Le milieu végétal. Dans : *Le Parc National de la Vanoise*. Les imprimeries réunies de Chambéry, p. 179.
- Parc national de la Vanoise et Office national des forêts. 2006. *Site Natura 2000 S43 Massif de la Vanoise (FR 8201783 et FR 8210032) Document d'objectifs Volet opérationnel*.
- SEA. 2014. *Bilan et perspectives de la MAEt Gestion pastorale en Savoie*.
- Suaci Alpes du Nord, irstea, and CERPAM. "Enquête Pastorale 2012/2014 - Massif Des Alpes, Rhône-Alpes et PACA." <http://enquete-pastorale.irstea.fr/>.

Suaci Alpes du Nord, Société d'Economie alpestre de la Haute-Savoie, Société d'économie alpestre de Savoie, fédération des alpages de l'Isère, Adem Drôme, Cemagref, and CERPAM. “« UP à Fonction Spécialisée d'estive » : Nature Des Données à Collecter et Modalités de Codage Structuration Du Fichier de Formes - Version Définitive Enquête Pastorale.”

Talichet M. 2009. *Prairies de fauche de Haute-Maurienne : Impact de la MAEt « prairie de fauche de Haute-Maurienne » Étude de la faisabilité technique et sociale de mise en œuvre de la MAEt « prairie fleurie ».*

Thouret L. 2016. *Quel bilan peut-on faire sur la programmation MAEt 2007-2013, tant sur l'efficacité des pratiques contractualisées que sur l'animation du dispositif et quelles évolutions sont à prévoir pour l'éventuelle programmation 2020-2025 Etude de cas sur les alpages hauts-alpins du Parc national des Ecrins.*

UICN. 1969. “Résolutions Adoptées Par La Dixième Assemblée Générale de l'UICN.” New Dehli. [https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/GA\\_10\\_FR%201.pdf](https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/GA_10_FR%201.pdf).

Veron, F, and L Dobremez. 2002. “Suivi d'opérations Agri-Environnementales: Effets Sur l'environnement et Les Exploitations.” *Ingénieries - E A T, IRSTEA*, 41-50. doi:<[hal-00465500](https://doi.org/10.1080/12803390210000465500)>.

Viallet, Hélène. 1993. *Les Alpages et La Vie d'une Communauté Montagnarde : Beaufort Du Moyen Âge Au XVIII Siècle.*

### **Crédit photo :**

Bouquetin : Ibex73 ( Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 International )

Agneau Thône et Marthod : Camille Gévaudan ( Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 International )

Lagopède alpin : anonyme ( Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported )

Autres photos : Juliette Martorell



## Annexe 2 Financier du stage

Thème	Objectifs	Action / Tâches	Échéance	Priorité	% avancement	Acteurs/personne ressource	Ressources	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	sept. 18
Bilan chiffré des surfaces à enjeux engagés	Calcul des surfaces engagées : QGIS	Récupérer couches déclaration MAEC PAC Calculer surfaces par enjeux et engagement et alpage			80,00 %	PNC, DDT, SEA	Groupement PAC						
	Typologie des alpages, des bénéficiaires et des enjeux	liste de critères à étudier remplir un tableau pour HE09 et un pour HE06/63			99 sans PAC	Noël	fixe						
Evaluer la mise en œuvre effective des mesures	Bilan pour PGP et prairies				50	Guy-Noël							
	analyse des comptes rendus de suivi 2017/2018	compléter le tableau du bilan chiffré			100,00 %		suivi et PGP 2010-2015 alpages sentinelles						
	suivi de fin de contrat HE_09	préparer les suivis de fin de contrat		***	80,00%	Benjamin							
	suivi de fin de contrat prairies (en même temps que les enquêtes)	réaliser les suivis (24 champagny gentiane)			20,00%	référénts locaux							
Documenter l'impact des mesures mises en œuvre et recenser les améliorations possibles	suivi de fin de contrat prairies (en même temps que les enquêtes)	comprendre le protocole suivi	retard 1 aout	/	/	vincent	(peut être contactable)						
	Bilan global	réaliser des suivis		/	/	Benjamin, technicien : Laurent							
	documenter et illustrer l'impact des mesures sur les prairies	tester l'outil de diagnostic de l'état de conservation			10,00%	Guy-Noël							
	Enquête auprès des agents du PNV et techniciens	préparation des enquêtes		*****	90,00 %	Bénéficiaires, référénts locaux	rapport Maëlle						
	rencontre autres acteurs	préparation des enquêtes			100,00 %	Cosse							
	Enquête auprès des bénéficiaires	préparation des enquêtes			100,00 %	techniciens SEA							
	Enquête bénéficiaires prairies et relevés floristiques ?	préparation des enquêtes		*****	50,00 %	Cosse							
	Bilan global	préparation des enquêtes				technicien : Laurent							
	Proposer des pistes d'améliorations possibles	participation aux réunions des Groupes de travail pastoralisme/alpage et prairies			75,00%		tableau parcs MAEC, contribution parcs						
	Réaliser et soutenir le rapport de stage	Redaction et envoi rapport			30/12/1899	Guy-Noël, Marie Thomas AFB, Marie Cosse du PPNRF							
	permettre pronominateur et un plan détaillé			100,00 %	Roger								
	relecture rapport				Roger								
	soutenance			95,00%									

jaune : tâche transversale    vert : début tâche    orange : date limite dépassée    bleu : congés    rouge : date limite dépassée    F : fini

## Annexe 3 Questionnaires d'enquête général

### **Auprès des alpagistes**

- 1 Quels sont pour vous les atouts et les difficultés de votre alpage ?
- 2 Comment votre alpage va t- il évoluer d'après vous ?
- 3 Avec qui discutez-vous de cet alpage ?
- 4 Vous avez signé une MAEC, est ce que cela a changé la vision que vous avez de votre alpage ?
- 5 Qu'est ce que la MAEC vous a apporté ?
- 6 Comment est ce que ce dispositif pourrait être rendu plus intéressant ?
- 7 Vous personnellement, comment vous êtes vous impliqué dans la mise en œuvre de cette MAEC ?
- 8 Est-ce que le fait d'avoir contractualisé cette MAEC a changé vos relations avec le Parc ?
- 9 Et avec la SEA ?
- 10 En résumé, pour vous la MAEC c'est quoi ?
- 11 Est-ce que vous avez été contrôlé par l'ASP et si oui comment ça s'est passé ?
- 12 Est ce que vous repartiriez pour une nouvelle contractualisation si vous en aviez la possibilité ?

### **Auprès des personnes du PNV impliquées dans les suivis**

1. Qu'est ce que, selon vous, la mise en oeuvre de MAEC sur les alpages a apporté?
2. Quelles sont les atouts et points faibles de ce dispositif?
3. Etes vous satisfait.e des Plans de Gestion Pastoral rédigés?
4. Idéalement, comment amélioreriez-vous ces plans de gestion?
5. Et pour le dispositif en général, qu'est ce qu'il serait bien d'améliorer?
6. Est ce que le fait d'avoir contractualisé des MAEC a changé vos relations avec les agriculteur.rices?  
Et avec la SEA?
7. En résumé, pour vous les MAEC ce sont quoi ?

*Pour Laurent PM + Vincent Augé + Guy-Noël Grosset :*



8. Concernant les prairies de fauche et les mesures HE\_06 de retard de fauche, parfois combinées à He-03, absence de fertilisation. Est ce que ces mesures vous semblent pertinentes?
9. Si non, quelles propositions feriez-vous pour préserver les prairies de fauche ?
10. Quelle implication avez-vous avec les éleveur.ses concerné.es?

### **Auprès d'une personne de la SEA**

1. Qu'est ce que, selon vous, la mise en œuvre de MAEC sur les alpages a apporté?
2. Quelles sont les atouts et points faibles de ce dispositif?
3. Êtes vous satisfait.e des plans de gestion pastoral rédigés?
4. Quel bilan général vous tireriez de votre participation au suivi à mi-parcours?
5. Idéalement, comment amélioreriez-vous ces plans de gestion?
6. Et pour le dispositif en général, qu'est ce qu'il serait bien d'améliorer?
7. Est ce que le fait mettre en place et suivre ces MAEC a changé quelque chose dans vos relations avec les agriculteurs ou les personnes du PNV?
8. En résumé, pour vous les MAEC ce sont quoi?

### **Auprès des berger.e/vacher.e salarié.es**

1. Quels sont pour vous les atouts et les difficultés de votre alpage ?
2. La gestion actuelle vous semble-t-elle optimale?
3. Vous avez déjà eu l'occasion de mettre en place des MAEC?
4. Qu'est ce que la MAEC sur cet alpage vous a apporté ?
5. Le plan de gestion pastoral est il facile à comprendre et à utiliser?
6. Vous personnellement, comment vous êtes vous impliqué dans la mise en œuvre de cette MAEC ?
7. (Avez vous eu de l'aide pour la mise en place des MAEC ?)
8. Est-ce que cette MAEC a changé vos relations avec le Parc ? Et avec la SEA ? Avec votre employeurSe?
9. Comment est ce que ce dispositif pourrait être rendu plus intéressant pour les berger.es ou vacher.es?
10. En résumé, pour vous la MAEC c'est quoi ?



## Annexe 4 Exemple de questionnaire par alpage

### Pour les personnes du PNV ou de la SEA

N o z o n e	Quartiers concernés	Enjeu(x) concerné(s)	Engagement	Selon vous, cet engagement est-il pertinent/suffisant pour répondre à l'enjeu ciblé?	Avez vous observé des effets sur la végétation ou la faune? Commentaire suivi/observation	Garderiez vous cet enjeu et cet engagement pour une nouvelle contractualisation ?	Quelle modification ou amélioration serait possible?
A	Quartier 1	<i>- Flore patrimoniale : Gentiane Utriculeuse</i>	Absence de pâturage en 2016 ; 2018 ; 2020				
B	Quartier 2	<i>- Queyrellins pauvres en espèces</i>	<i>- Conduite en parcs de pâturage fermés la nuit et les jours de mauvais temps ou de ravitaillement. à partir de début juillet</i>				
C	Quartier 3	<i>- Tétrás-Lyre</i>	<i>- Absence de pâturage jusqu'au 10 août</i>				
D	Quartier 3 Quartier 5	<i>- Bouquetins des Alpes</i>	<i>- Absence de pâturage jusqu'au 10 août</i>				
E	Quartier 4	<i>- Zones humides</i>	<i>- Absence de concentration du troupeau (parcs de nuit et distribution de sel) à proximité des zones humides et dans un rayon de 80 m autour du Lac de la Partie.</i>				
F	Quartier 4	<i>- Zones humides</i>	<i>- Ne pas dépasser le seuil 2 de la grille zones humides : « traces de passage plus fréquent et dispersés : trace de crottes et de pas visibles un peu partout , mais sans création de plage de sol nu »</i>				

G	Quartier 4	- Lagopède et bouquetin des alpes	- Absence de pâturage jusqu'au 10 août					
---	------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

### Pour les alpagiste/salarié.e

N° zone	Quartiers concernés	Enjeu(x) concerné(s)	Engagement	S'agit il d'un maintien de pratique ou d'un changement de pratique?	Selon vous quels sont les aspects positifs de cet engagements sur la ressource en herbe (qualitatif / quantatif) sur la conduite du troupeau sur le travail	Selon vous quels sont les aspects négatifs de cet engagements sur la ressource en herbe (qualitatif / quantatif) sur la conduite du troupeau sur le travail	Garderiez-vous cette pratique même en l'absence de MAEC ?	Quelles modifications ou améliorations vous apporteriez à l'engagement s'il devait être reconduit?	Commentaires dont année 2019
A	Quartier 1	- Flore patrimoniale : <i>Gentiane Utriculeuse</i>	Absence de pâturage en 2016 ; 2018 ; 2020						
B	Quartier 2	- Queyrellins pauvres en espèces	- Conduite en parcs de pâturage fermés la nuit et les jours de mauvais temps ou de ravitaillement. à partir de début juillet						
C	Quartier 3	- Tétrasyre	- Absence de pâturage jusqu'au 10 août						
D	Quartier 3 Quartier 5	- Bouquetin des Alpes	- Absence de pâturage jusqu'au 10 août						
E	Quartier 4	- Zones	- Absence de						

		<i>humides</i>	<i>concentration du troupeau (parcs de nuit et distribution de sel) à proximité des zones humides et dans un rayon de 80 ml autour du Lac de la Partie.</i>						
F	Quartier 4	<i>- Zones humides</i>	<i>- Ne pas dépasser le seuil 2 de la grille zones humides : « traces de passage plus fréquent et dispersés : trace de crottes et de pas visibles un peu partout , mais sans création de plage de sol nu »</i>						
G	Quartier 4	<i>- Lagopède et bouquetin des alpes</i>	<i>- Absence de pâturage jusqu'au 10 août</i>						

## Annexe 5 Clef de détermination de l'état de conservation des nardaies subalpines et alpines

CRITÈRE	TYPE D'ALTERATION	Cle de caractérisation de l'état de conservation au niveau de l'unité évaluée	Critères complémentaires à titre d'information pouvant aider l'évaluateur	Etat de conservation
Structure de la végétation	Gradient de colonisation par la lande	Recouvrement total des ligneux ≤ 25 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recouvrement du nard &gt; 30 %</li> <li>- espèces sensibles à la colonisation de la lande &gt; 60 %</li> <li>- fétuque rouge presque toujours présente</li> <li>- ligneux représentés essentiellement par la myrtille (les airelles sont rares ou absentes), par pied isolés ou patch peu denses, plants de petite dimension</li> <li>- la canche flexueuse est rare (recouvrement &lt;10 %) ou absente</li> <li>- certaines autres espèces typiques des landes (<i>Potentilla erecta</i>, <i>Luzula sylvatica</i>, <i>Astrantha minor</i>, <i>Campanula barbata</i>) sont aussi rares ou absentes</li> </ul>	Favorable
		<p>Recouvrement total des ligneux &lt; 50 % ET [recouvrement cumulé de <i>Juniperus nana</i> et rhododendron ≤ 15 % ou absence de <i>Juniperus nana</i> et rhododendron même si le recouvrement total des ligneux ≥ 50 %]</p> <p>Recouvrement cumulé des espèces sensibles à la colonisation de la lande ≥ 15 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nard toujours présent (recouvrement &gt;10%)</li> <li>- les airelles sont la plupart du temps présentes en mélange avec la myrtille</li> <li>- la canche flexueuse reste contenue (recouvrement &lt; 25%)</li> <li>- l'arnica semble presque toujours présent</li> </ul>	altéré
		Recouvrement total des ligneux > 25 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- certaines espèces sensibles à la colonisation de la lande disparaissent ou deviennent très rares : <i>Potentilla grandiflora</i>, <i>Trifolium pratense</i>, <i>Gallium pumilum</i>, <i>Campanula scheuchzeri</i>, <i>Poa alpina</i>, <i>Plantago atrata</i></li> <li>- d'autres espèces sensibles restent néanmoins encore présentes : <i>Potentilla aurea</i>, <i>Gentiana acaulis</i>, <i>Festuca rubra</i></li> <li>- les airelles à elles seules dominent la végétation</li> <li>- la canche flexueuse est toujours présente et peut largement dominer la strate herbacée</li> <li>- l'arnica semble presque toujours présent</li> <li>- la strate muscinale (et les lichens) est souvent présente</li> </ul>	dégradé
		Conditions non remplies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la plupart des espèces sensibles à la colonisation de la lande disparaissent ou deviennent très rares : celles de l'EC dégradé + <i>Geum montanum</i>, <i>Myosotis alpestris</i>, <i>Potentilla aurea</i>, <i>Anemone vernalis</i>, <i>Trifolium alpinum</i>, (<i>Gentiana acaulis</i>), <i>Festuca rubra</i></li> <li>- ligneux en plaques denses et hautes</li> <li>- la canche flexueuse domine la strate herbacée (souvent &gt;50%) en compagnie du nard</li> <li>- quelques espèces des nardaies ± indifférentes semblent disparaître ou devenir très rares : <i>Bistorta vivipara</i>, <i>Carex sempervirens</i></li> <li>- la strate muscinale (et les lichens) est bien présente</li> </ul>	lande





# Annexe 6 Liste des espèces déterminantes de l'état de conservation des nardaies

## Espèces typiques des habitats eutrophisés

Nitrophiles « élargi » :  
*Bistorta officinalis*  
*Blitum bonus-henricus*  
*Chaerophyllum hirsutum*  
*Dactylis glomerata*  
*Geranium sylvaticum*  
*Imperatoria ostruthium*  
*Pimpinella major*  
*Poa annua*  
*Poa pratensis*  
*Rumex acetosa*  
*Rumex alpinus*  
*Rumex arifolius*  
*Taraxacum sp.*  
*Trollius europaeus*  
*Veratrum album*  
 (Alchemilla sect. alchemilla)  
 Eutrophes :  
*Alchemilla sect. alchemilla*  
*Carum carvi*  
*Cerastium arvense*  
*Festuca rubra aggr.*  
*Lathyrus pratensis*  
*Phleum alpinum aggr.*  
*Plantago atrata*  
*Poa alpina*  
*Trifolium pratense*  
*Trifolium repens*  
*Trisetum flavescens*

## Retenues pour l'analyse :

*Antennaria dioica*  
*Arnica montana*  
*Avenella flexuosa*  
*Carduus defloratus*  
*Carex sempervirens*  
*Gentianella campestris*  
*Homogyne alpina*  
*Juniperus nana*  
*Mutellina adonidifolia*  
*Nardus stricta*  
*Pedicularis nemis*  
*Phyteuma hemisphaericum*  
*Potentilla erecta*  
*Thymus serpyllum aggr.*  
*Vaccinium myrtillus*  
*Vaccinium uliginosum*  
*Vaccinium vitis-idaea*

## Autres :

*Alopecurus gerardii*  
*Carex caryophylla*  
*Carex curvula*  
*Deschampsia flexuosa*  
*Pilosella glacialis*  
*Salix herbacea*  
*Silene vulgaris*  
*Veronica alpina*

## Espèces typiques des nardaies

Retenues pour l'analyse :  
*Anemone vernalis*  
*Botrychium lunaria*  
*Carex pilulifera*  
*Festuca ovina aggr.*  
*Gallium pumilum*  
*Gentiana acaulis*  
*Geum montanum*  
*Helictichloa versicolor*  
*Luzula multiflora*  
*Myosotis alpestris*  
*Phyteuma betonicifolia*  
*Phyteuma globulariifolium*  
*Pilosella officinarum*  
*Poa chaixii*  
*Potentilla grandiflora*  
*Scabiosa lucida*  
*Selaginella selaginoides*  
*Sempervivum montanum*  
*Trifolium alpinum*

## Retenues pour l'analyse :

*Campanula scheuchzeri*  
*Festuca rubra aggr.*  
*Pilosella lactucella*  
*Plantago atrata*  
*Poa alpina*  
*Potentilla aurea*  
*Trifolium pratense*  
*Viola calcarata*

## Autres :

*Anthyllis vulneraria*  
*Avenula pubescens*  
*Briza media*  
*Carduus defloratus*  
*Cerastium fontanum*  
*Nardus stricta*  
*Ranunculus kuepferi*  
*Salix herbacea*  
*Trifolium badium*  
*Veronica bellifloides*

## Espèces de nardaie sensibles à la colonisation ligneuse

## Espèces typiques des landes

### Retenues pour l'analyse :

*Astrantia minor*  
*Avenella flexuosa*  
*Campanula barbata*  
*Empetrum nigrum*  
*Hieracium murorum aggr.*  
*Juniperus nana*  
*Luzula campestris*  
*Luzula sylvatica subsp. sieberi*  
*Polygala chamaebuxus*  
*Potentilla erecta*  
*Rhododendron ferrugineum*  
*Vaccinium myrtillus*  
*Vaccinium uliginosum*  
*Vaccinium vitis-idaea*

### Autres :

*Alchemilla sect. alpina*  
*Bellidiastrum michelii*  
*Leucanthemum irtutianum*  
*Pulmonaria angustifolia*  
*Thymus serpyllum aggr.*  
*Veronica chamaedrys*

## Principales espèces des nardaies indifférentes à l'eutrophisation et à la colonisation de la lande

*Anthoxanthum odoratum aggr.*  
*Lotus corniculatus*  
*Plantago alpina*

## Espèces épineuses

*Cirsium eriophorum*, *Carlina spp.*, *Cirsium acaulon*

## Espèces en rosettes

*Gentiana acaulis*, *Cirsium acaulon*, *Plantago major*, *Plantago media*, *Arnica montana*, *Geum montanum*, *Scorzoneroides pyrenaica*, *Leontodon hispidus*, *Pilosella spp.*, *Antennaria dioica*

## Espèces délaissées pour d'autres raisons

*Gentiana lutea*, *Gentiana punctata*, *Gentiana purpurea*, *Asphodelus albus*, *Anemone alpina*

## Espèces de nardaie sensibles à l'eutrophisation

### Typiques altéré/dégradé :

*Pilosella lactucella*  
*Ranunculus sartorianus*  
*Trifolium badium*  
*Trifolium montanum*  
*Veronica chamaedrys*  
*Viola calcarata*

### Autres typiques A/D :

*Leontodon hispidus*

### Autres (suite) :

*Deschampsia cespitosa*  
*Gallium verum*  
*Gentiana punctata*  
*Hypericum maculatum*  
*Pulmonaria angustifolia*  
*Ranunculus kuepferi*  
*Rhinanthus minor*  
*Solidago virgaurea*  
*Trifolium montanum*  
*Anthyllis vulneraria*  
*Bartsia alpina*  
*Bistorta vivipara*  
*Carduus defloratus*  
*Carlina acaulis*  
*Centaurea uniflora*  
*Crepis aurea*  
*Helianthemum nummularium*  
*Leucanthemum irtutianum*

# Annexe 7 Bilan chiffré des MAEC contractualisées en 2015 et 2016 pour la mesure Herbe09

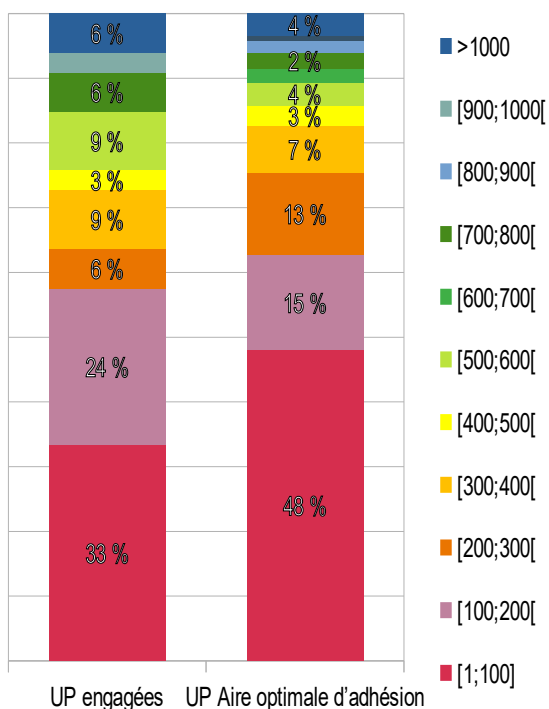
## 1. Les alpages engagés

### 1.1 Les unités pastorales engagées

	Engagé en 2015 et 2016 d'après PGP	Coeur de parc	%
Nb unités pastorales (UP)	32 + 1 hors coeur de parc <sup>(1)</sup>	94	35%
Surface des unités pastorales	10 909 ha	23 215 ha	47 %

<sup>(1)</sup> Dans les faits, 23 plans de gestion ont été réalisés auprès de 23 gestionnaires différents ; plusieurs unités pastorales gérées par un même gestionnaire pouvant être intégrées dans un même plan de gestion

Tableau 1 Alpages engagés (source : enquête pastorale pour le cœur du PNV et plans de gestion pour les alpages engagés)



- Les unités pastorales engagées de moins de 100 ha sont sous-représentées, alors que celles de plus de 300 ha sont sur-représentées.

	Nb UP	Surface
Maurienne	17	5487 ha (UP de 4,9 à 1841 ha)
Tarentaise	16	5422 ha (UP de 53 à 905 ha)

Tableau 2 UP en Maurienne et Tarentaise

- La répartition des unités pastorales engagées est équitable entre les deux vallées.
- Sur la surface totale de **10909 ha** des unités pastorales engagées, **30 %** soit **3231 ha** sont engagés pour des enjeux spécifiques.

Fig.1 Répartition par classe de surface des unités pastorales (enquête pastorale)

### 1.2 Les 23 alpages engagés et leurs gestionnaires

	Contrat pour 2015-2019	Contrat pour 2016-2020	Plan de gestion pastoral réalisé avec la SEA	Nb alpages total
Alpages déjà engagés en 2010-2014	14	1	1	15
Alpages nouvellement engagés	2	6	7	8

Tableau 3 Alpages engagés

- La totalité des alpages engagés en 2010-2014 ont renouvelé la contractualisation.
- La majorité des plans de gestion pastorale des alpages nouvellement engagés ont été rédigés en partenariat avec la SEA.
- Pour un alpage supplémentaire, un plan de gestion avait été réalisé qui n'a pas été suivi d'une contractualisation, mais le gestionnaire de cet alpage a contractualisé une MAEC sur un autre alpage dont il est aussi gestionnaire.

	Alpages engagés			Aire optimale d'adhésion
	IND <sup>(1)</sup> sans pension	IND avec pension	GP <sup>(2)</sup>	GP
Nombre d'alpage ou UP	8	9	6	36/247
Proportion	35 %	39 %	<b>26 %</b>	<b>15 %</b>
Surface alpage ou UP	1601,6 ha	3727,1 ha	5574,6 ha	19273,41 ha
Part de la surface totale	15 %	34 %	<b>51 %</b>	<b>30 %</b>

<sup>(1)</sup>Exploitation individuelle (dont GAEC et pension) <sup>(2)</sup>Groupement pastoral

Tableau 4 Forme juridique des gestionnaires d'alpage engagés (source : enquête pastorale pour l'AOA et plans de gestion pour les alpages engagés)

- Le gestionnaire de l'unité pastorale est originaire de la commune pour 19 UP sur 29. Pour 9 UP, le gestionnaire est originaire de Savoie et pour 1 UP de la Drôme (source: enquête pastorale)
- Parmi les contractants de MAEC, les groupements pastoraux apparaissent globalement surreprésentés par rapport à la situation sur le territoire (26 % des gestionnaires d'alpages engagés contre 15 % à l'échelle AOA). Cependant, dans l'AOA il existe 8 Collectif de fait sans statut juridique et 10 utilisation collective sans coordination, ce qui n'existe pas parmi les alpages engagés, sans aucun donc car le plafond de la MAEC est deux fois plus élevé pour les groupements pastoraux que pour les bénéficiaires individuels.

### 1.3 Les animaux estivant sur les alpages engagés

Espèce	Nombre
Ovins	7710
Bovins non traits	961
Vaches traites	828
Caprins	250
Porcins	60
Equins	7

Tableau 5 Nombre d'animaux de chaque espèce sur les alpages engagés (plans de gestion)

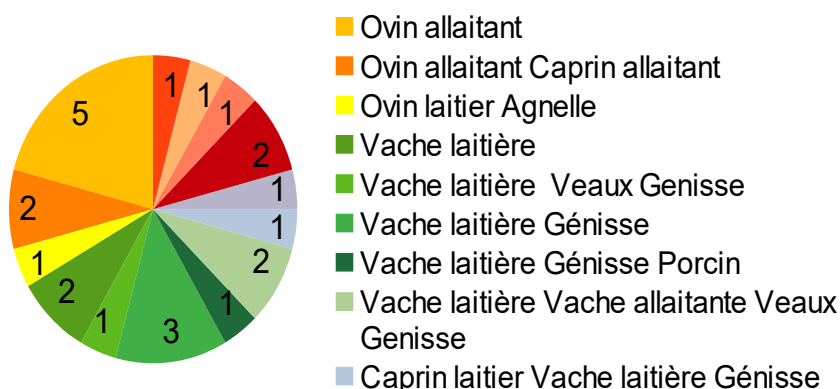


Fig.3 Nombre d'alpages engagés par type d'animaux (plans de gestion)

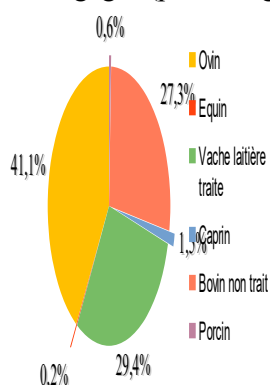


Fig.4 Proportion des animaux malpés sur les alpages engagés en unité gros bovin. (plans de gestion)

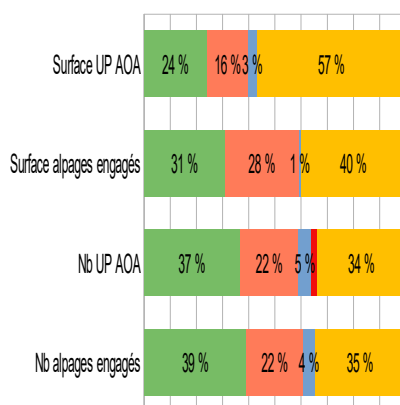


Fig.5 Les alpages engagés et les unités pastorales de l'aire optimale d'adhésion par orientation animale principale (enquête pastorale et plans de gestion)

- La proportion de chaque orientation animale principale des unités pastorales engagées est similaire avec les proportions observées dans l'aire optimale d'adhésion. Par contre, en proportion de la surface, les alpages ovins sont sous-représentés par rapport aux unités pastorales de l'aire



optimale d'adhésion.

- Dans la majorité des alpages engagés, plusieurs types d'animaux et espèces sont présentes.

## 2. Les enjeux et les engagements contractualisés

### 2.1 Enjeux patrimoniaux retenus

Type d'enjeu retenus dans les plans de gestion		
Milieu	sensible	Zones humides Pelouses d'altitude
	dégradé	Pelouse érodée Nardaie pauvre en espèces Queyrellin pauvre en espèces
Espèce	Mammifère	Bouquetin
	Galliforme	Lagopède Tétras-lyre Perdrix bartavelle
	Flore	Chardon bleu Dracocéphale de Ruysche Gentiane utriculeuse

Tableau 6 Enjeux ciblés par les engagements spécifiques

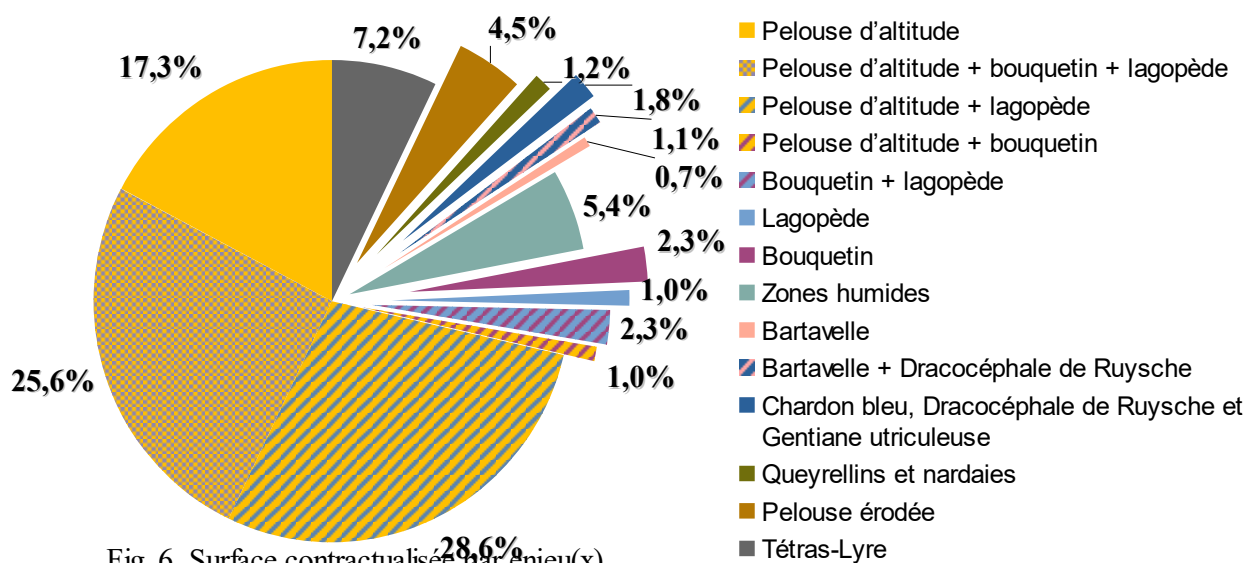


Fig. 6 Surface contractualisée par enjeu(x)

- En moyenne, **35 %** de la surface totale de l'alpage est engagée, avec un minimum de 4 % et un maximum de 72 % de la surface de l'alpage.
- Plus de la moitié (**58 %**) de la surface engagée l'est pour plusieurs enjeux à la fois, notamment pour les pelouses d'altitude, les bouquetins et les lagopèdes qui sont souvent associés.
- Plus de 95 % des engagements spécifiques sont obligatoires. Seules 5 préconisations facultatives ont été intégrées dans les plans de gestion.
- Plus de 94 % des engagements spécifiques sont à effectuer chaque année. Seuls 6 engagements sont à effectuer à un autre rythme : une année sur deux ou 4 années sur 5 par exemple.
- Quatre dérogations aux engagements sont rendus possibles pour apporter de la souplesse en cas d'aléas climatiques. Il s'agit notamment de mise en défens sur des pelouses d'altitude. Dans un cas seulement, la capacité de déroger est soumise à une concertation préalable avec les agents du PNV. A défaut de précision, on peut supposer que l'éleveur est seul juge pour arbitrer la situation.

## 2. 2 Engagements généraux pour les alpages

### 2.2.1 Préconisation d'utilisation pastorale, spécification d'un effectif maximal

Type d'engagement	Respect des engagements			Total	Dépassement
	Oui	Non	Non suivi		
Effectif maximal identique à l'actuel	3	2	/	5	Effectif dépassé de 19% et 8%
Effectif maximal supérieur à l'actuel (moy. +13% , de + 4% à +30%)	12	4	1	17	Effectif maximal dépassé en moyenne de 13 %

Tableau 7 Préconisation d'utilisation pastorale (plans de gestion)

- L'effectif maximal est spécifié sans indication de durée de l'estive pour 17 alpages sur 23. Pour les 6 autres, des dates sont indiquées ou bien l'effectif est donné en journée/animal.
- Pour deux alpages l'effectif maximal est donné sous deux formes incohérentes (mauvaise transposition en UGB ou journée/animaux).
- L'origine du calcul de l'effectif maximal est spécifiée uniquement pour 3 alpages, cet effectif provient alors d'un diagnostic pastoral pour 2 alpages et de la convention de pâturage pour l'un.
- Un type d'animal est oublié dans les préconisations pour 6 alpages sur 23 : un risque de préjudice lors d'un contrôle de l'ASP est peut être présent.
- Sur un alpage les caprins sont interdits sans justification explicite, peut être pour éviter la cohabitation avec les bouquetins.

### 2.1.2 Conduite de troupeau

Type d'engagement sur la conduite du troupeau	Nombre d'alpages
Ovin : garde et parcs	6
Bovin : gardiennage	2
Bovin et ovin : parcs	4
Caprin (et ovin pour 1) : rassemblement quotidien du troupeau	3

Tableau 8 Engagement de conduite du troupeau

- Un engagement sur la conduite du troupeau est spécifié pour 15 alpages, parfois deux engagements différents sont indiqués quand il y a plusieurs troupeaux avec des conduites différentes.
- Les engagements portant sur la conduite du troupeau ont été respectés lors du suivi à mi-parcours.

### 2.1.3 Engagements génériques

Engagements génériques	Nb dérogations	Cause de dérogation
Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions	0	
Absence d'affouragement	0	
Absence de drainage et autres travaux hydrauliques	1	Domaine skiable
Absence de nivellement, labour ou travail superficiel du sol	2	Rumex et domaine skiable
Absence de fertilisation (hors restitution par pâturage)	3	Sauf sur des secteurs identifiés, ou en dehors de la zone coeur, ou sur le domaine skiable
Absence de produits phytosanitaires	1	Rumex en dehors de la zone coeur

Tableau 9 Engagements génériques

- Ces six engagements génériques ont été inscrits dans tous les plans de gestion. Au total, 7 dérogations ont été prévues, dont trois seulement sur le domaine skiable.

## 2.4 Bilan des engagements par enjeu spécifique

### 2.4.1 Les zones humides

#### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	22
Surface engagée	175 ha
Nb de zones humides engagées	204
Part de l'alpage engagée	Moyenne 1,4% (de ~ 0% à 8,6%)

Tableau 10 : Zones humides engagées

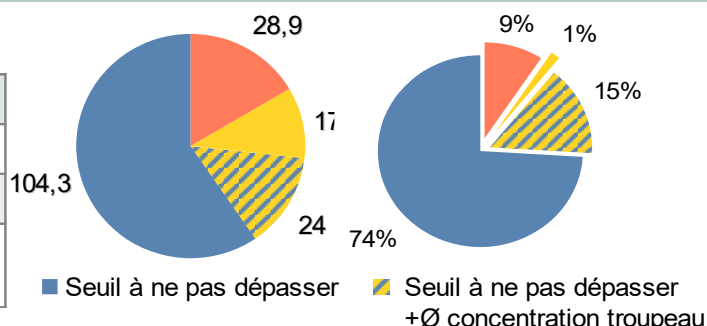


Fig. 1 Surface et nb de zones humides par engagement

Type d'engagements	Nb alpages	Surface	Nb z.h.
Seuil 2 ou 3 de la grille zone humide à ne pas dépasser *	17	104,3 ha	151
Seuil 2 de la grille zone humide à ne pas dépasser + Absence de concentration du troupeau à proximité de zone humide	2	24,0 ha	31
Absence de concentration du troupeau à proximité de zone humide	2	17,9 ha	3
Mise en défens totale ou partielle de la zone humide	8	28,9 ha	19

\* Seuil 2 pour 16 alpages et seuil 3 pour 1 alpage

Tableau 11 : Engagements contractualisés pour les zones humides

- L'enjeu zone humide est celui qui a été contractualisé sur le plus d'alpages, il est pris en compte sur tous les alpages où il y a des zones humides, soit 22 alpages sur 23.
- L'engagement majoritairement retenu est un engagement de résultat se basant sur une grille de suivi de l'état de conservation spécifique, avec un seuil à ne pas dépasser.
- Ce seuil est parfois couplé à l'absence de concentration du troupeau aux abords des zones humides, pour éviter leur eutrophisation.
- Des mise en défens sont demandées pour 9 % des zones humides, 86% d'entre elles étant justifiées par la présence de formations à *Caricion bicoloris-atrofuscae* ou de triton alpestre.

#### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements				Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Seuil à ne pas dépasser	19			1	20	<b>100 %</b>
Absence de concentr° du troupeau	3			1	4	<b>100 %</b>
Mise en défens	6	1	5	2	14	<b>50 %</b>

Tableau 12 : Respect des engagements pour les zones humides

- Les engagement de résultats (seuil à ne pas dépasser) qui ont été suivi sont tous respectés, tandis que la moitié des mises en défens suivis n'ont pas été mis en place.
- Concernant les non-respects d'engagements de mise en défens :
  - Deux sont dus à des erreurs de localisation (des visites sont prévues pour y remédier).
  - Une est liée à un problème de santé de l'alpagiste l'été correspondant.
  - Une à l'absence de transmission des consignes au nouveau berger.

- Une est jugée trop contraignante par l'alpagiste qui souhaite revoir l'engagement.

## 2.4.2 Les pelouse d'altitude

### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	15
Surface engagée	2330 ha
Nb de secteurs de pelouse	31
Part de l'alpage engagée	Moyenne 25% ( de 0,4% à 70% )

Tableau 13 : Secteurs de pelouses engagés

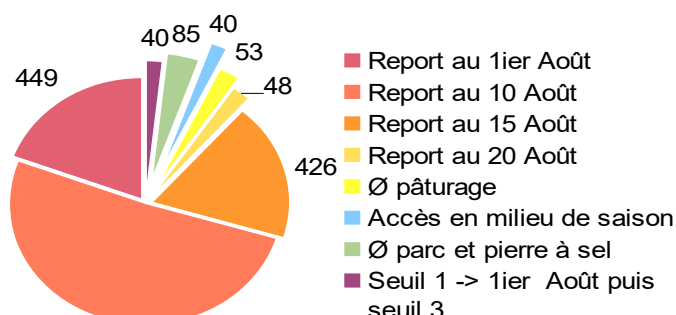


Fig. 21 Surface de pelouse d'altitude par engagement

Type d'engagements	Nb alpages	Surface	Nb secteurs
Absence de pâturage sauf en année de sécheresse et report de pâturage au 15 août dans ce cas *	2	52,6 ha	2
Report de pâturage jusqu'au 20 août (sauf sécheresse pour 1)*	11	2041 ha	26
Absence de parc de nuit et de pierre à sel au dessus de 2500m	1	84,5 ha	1
Mise en défens du haut de l'alpage en début et fin de saison	1	40,2 ha	1
Seuil 1 de la grille pelouse nivale à ne pas dépasser (+ report pâturage)	3	486,2 ha	3
Seuil 3 de la grille pelouse nivale à ne pas dépasser (+ report pâturage)	3	112,3 ha	5
Seuil 1 à ne pas dépasser jusqu'au 1 <sup>er</sup> août puis seuil 3	1	39,8 ha	1

\* Absence de pierre à sel pour une zone

Tableau 14 : Engagements contractualisés pour les pelouses d'altitude

- Cet enjeu est celui qui représente le plus de surfaces engagées, il concerne 63 % des alpages.
- Parmi les secteurs engagés, 39 % sont aussi engagés pour le lagopède et le bouquetin.
- Les engagements de résultat (seuil à ne pas dépasser) sont toujours couplés à un report de pâturage sauf pour un secteur.
- En cas de sécheresse, des exceptions sont prévues pour 3 secteurs.
- Deux reports du pâturage sont fixés jusqu'au 20 Août alors que la période de sensibilité de ces pelouses s'étend maximum au 15 Août d'après le guide du Cemagref.

### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements				Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Absence de pâturage sauf sécheresse	2				2	100 %
Report de pâturage	16		1	2	19	94 %
Absence de parc au dessus de 2500m	1				1	100 %
Mise en défens en début et fin de saison	1				1	100 %
Seuil à ne pas dépasser	9	1		1	11	90 %
Absence de pierre à sel	3				3	100 %

Tableau 15 : Respect des engagements pour les pelouses d'altitude

- Seulement 2 engagements sur 37 n'ont pas été respectés :
  - Un à cause de l'absence de transmission des consignes au nouveau berger.
  - Un car le secteur inclut une zone de fond de vallon productive et très appétante, qui pourrait être retirée de la surface engagée dans un avenant.

### 2.4.3 Les queyrellins et nardaies pauvres en espèces

#### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	4
Surface engagée	39,9
Nombre de queyrellins et nardaies engagées	4
Part de l'alpage engagée	Moyenne 6 % (1 % à 18 %)

Tableau 16 Secteurs de queyrellin et nardaie engagés

Type d'engagements		Surface	Nb secteurs
Queyrellin	Pâturage précoce (à partir de début juin) et parc de pâturage	9,3 ha	1
	Parcs de pâturage la nuit et les jours de mauvais temps ou de ravitaillement à partir de début juillet	7 ha	1
Nardaie	Atteindre au moins le seuil 3 de la grille de pression de pâturage (facultatif)	3,6 ha	1
	A pâturer en premier, selon le calendrier de pâturage défini	20 ha	1

Tableau 17 Engagements contractualisés pour les queyrellins et nardaies

#### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements				Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Pâturage précoce + parcs	2				2	100 %
Atteindre au moins le seuil 3				1	1	/
Pâturage précoce (mi-juin)		1			1	0 %

Tableau 18 Respect des engagements pour les zones érodées

- Un des engagements a été partiellement tenu car suite à l'enneigement exceptionnel en 2018, un névé bloquait l'accès au secteur à la date de pâturage prescrite.

### 2.4.4 Les pelouses érodées

#### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	2
Surface engagée	146,3 ha
Nombre de secteurs érodés engagés	2
Part de l'alpage engagée	Moyenne 28% (5% à 56 %)

Tableau 19 Secteurs érodés engagés

Type d'engagements	Surface	Nb secteurs
Seuil 4 de la grille de consommation de la végétation à ne pas dépasser, si dépassé pendant l'estive, mettre la zone en défens	6,3 ha	1
Ne pas dépasser 16 400 journées brebis *	140 ha	1

\*Préconisation issue du diagnostic pastoral réalisé en 2007

Tableau 20 Engagements contractualisés pour des secteurs érodés

- Peu de surfaces ont été contractualisé pour cet enjeu mais pour un alpage cela représente une surface importante de l'alpage

## Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements		Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie		
Seuil 4 à ne pas dépasser ou mise en défens		1	1	0 %
Ne pas dépasser 16 400 journées brebis	1		1	100 %

Tableau 21 Respect des engagements pour les secteurs érodés

- Un des engagements a été partiellement tenu car la clôture mise en place n'était pas électrifiée et a été franchie par plusieurs animaux, sans provoquer de surpâturage

## 2.4.5 Le lagopède alpin

### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	12
Surface engagée	1849,43
Nombre de secteurs favorables engagés	22
Part de l'alpage engagée	Moyenne 22% (0,3% à 47%)

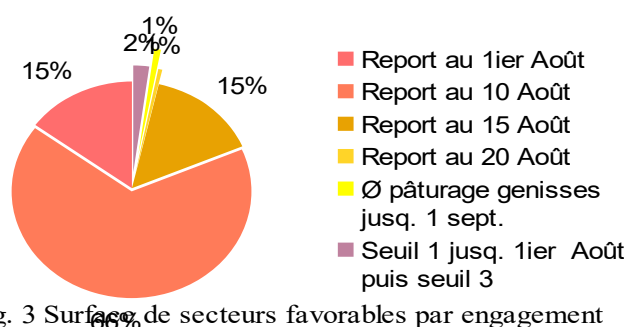


Tableau 22 Secteurs favorables à la nidification du lagopède engagés

Fig. 3 Surface de secteurs favorables par engagement

Type d'engagement	Surface	Nb secteurs
Report de pâturage jusque du 1 au 20 août*	1793 ha	20
Report du pâturage des génisses jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre (caprins autorisés avant)	16,5 ha	1
Seuil 1 de la grille pelouses nivales à ne pas dépasser avant le 1er août, puis seuil 3	39,8 ha	1
Seuil 1 de la grille pelouse nivale à ne pas dépasser (+ report pâturage)	252,7 ha	1
Seuil 3 de la grille pelouse nivale à ne pas dépasser (+ report pâturage)	40,2 ha	2

\*Sauf année de sécheresse pour 1 alpage

Tableau 23 Engagements contractualisés pour le lagopède

- Pour limiter la prédation par les chiens, un engagement avait été prévu : « absence de chien sans gardiennage sur la zone pendant l'élevage des jeunes, soit jusqu'au... » mais n'a pas été contractualisé.
- Seuls 2 secteurs sont engagés uniquement pour le lagopède, tandis que 11 secteurs sont engagés pour le lagopède et les pelouses d'altitude et 2 pour le lagopède et le bouquetin
- Les dates de report de pâturage contractualisées vont au-delà de celles prévues dans le docob du site N200 S43 Massif de la Vanoise. (report de pâturage jusqu'au 20/07 ou 3/07)
- Pour certains alpages des cartes d'observations qui justifient les secteurs sensibles sont présentes.
- Pour un alpage, le secteur engagé est différent du secteur sur lesquelles des observations ont été faites.

## Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements		Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	Non suivi		
Report de pâturage	12		12	<b>100 %</b>
Seuil 1 -> 1 août, puis seuil 3	1		1	<b>100 %</b>
Seuil à ne pas dépasser	2	1	3	<b>100 %</b>

Tableau 24 : Respect des engagements pour le lagopède alpin

- Pour un alpage, 823,4 ha sont concernés par un report pâturage au 10 Août, qui représentent 47 % de la surface totale de l'alpage. En 2017, le berger a vu l'herbe se raréfier fin juillet et aurait souhaité monter plus tôt dans les parties basses du secteur engagé. La question d'un avenant a été discutée. Celui-ci permettrait, selon la ressource dans les autres quartiers, d'autoriser un pâturage plus précoce tout en maintenant un retard de pâturage au 10 août sur les secteurs hauts les plus favorables au lagopède et au bouquetin.

### 2.4.6 La perdrix bartavelle

#### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	3
Surface engagée	57,2
Part de l'alpage engagée	Moyenne 12 % (7,5% à 18 %)

Tableau 25 : Site de reproduction de la perdrix bartavelle engagés

Type d'engagements	Surface	Nb secteurs
Absence de pâturage avant le 20 juillet	13,5 ha	2
Absence de pâturage avant le 25 juillet	7,9 ha	1
Absence de pâturage jusqu'à fin juillet	35,8 ha	1

Tableau 26 : Engagements contractualisés pour la perdrix bartavelle

- Le report de pâturage jusqu'à la dernière décade de juillet est le seul engagement contractualisé pour la bartavelle.

## Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements		Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie		
Report de pâturage	2	1	3	<b>67 %</b>

Tableau 27 : Respect des engagements pour la perdrix bartavelle

- Un des engagements a été partiellement tenu car suite à l'enneigement exceptionnel en 2018, un névé bloquait l'accès au secteur qui devait être pâturé en premier, reportant le pâturage sur le secteur à bartavelle, néanmoins, une zone de quiétude a été maintenue pour l'espèce durant la période sensible.

## 2.4.7 Le tétra-lyre

### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	7
Surface engagée	231,26
Nombre de secteurs	9
Part de l'alpage engagée	Moyenne 9 % (1% à 19%)

Tableau 28 : Secteurs de favorables à la nidification du Tétra-lyre engagés

Type d'engagement	Surface	Nb secteurs
Absence de pâturage jusque 20 juillet + traces consommation sur ligneux + pierre à sel dans les secteurs excentrés + niveau de prélèvement de la végétation $\geq 2$ sur 50% de la zone	12,98	1
Absence de pâturage jusqu'au 10 août	68,4	1
Absence de pâturage jusqu'au 15 août sauf si manque de ressources fourragères lors des années sèches	73,58 ha	1
Charge maximal sur le quartier : 70 vaches	19,1	1
Création layon + maintien 10 % ligneux	13,6	1
Bovins en parc + pâturage caprin régulier + impact sur ligneux (aulne vert)	38,4	2
Traces de fréquentation du troupeau dans la zone	5,2	1

Tableau 29 : Engagements contractualisés pour le tétra-lyre

- Les mesures engagées pour le tétra-lyre concernent le report pâturage et l'entretien des secteurs favorables à la nidification, mais ne sont pas homogènes entre elles.
- Pour limiter la prédation par les chiens, un engagement avait été prévu : « *absence de chien sans gardiennage sur la zone pendant l'élevage des jeunes, soit jusqu'au...* » mais il n'a pas été contractualisé.

### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements		Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	Non		
Report de pâturage	3		3	<b>100 %</b>
Chargement maximal	1		1	<b>100 %</b>
Engagement de résultat : impact sur la végétation*	3	2 (dont 1 facultatif)	5	<b>60 %</b>
Maintien conduite	1		1	<b>100 %</b>

\* Au moyen de l'implantation d'une pierre à sel

Tableau 30 : Respect des engagements pour le tétra-lyre

- Un engagement n'a pas été respecté car le troupeau est descendu plus tôt cette année et n'a donc pas pâturé le secteur engagé.



## 2.4.7 Le bouquetin

### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	4
Surface engagée	1002,75 ha
Nb de secteurs engagés	9
Part de l'alpage engagée	Moyenne : 9 % ( de 0,8 % à 19%)

Tableau 31 Secteurs favorables à la reproduction des bouquetins

Type d'engagements	Nb alpages	Surface	Nb secteurs
Absence de pâturage	1	29,3	1
Absence de pâturage sauf en année de sécheresse après concertation avec les agents du PNV, et si pâturage pas avant le 15 août	1	30,9	1
Absence de pâturage jusqu'au 10 août	2	942,55	3

Tableau 32 Engagements contractualisés pour les bouquetins

- Des engagements pour préserver de la ressource sur les zones d'hivernage étaient possibles mais n'ont pas été contractualisés.
- Absence de pierre à sel : 2 engagements ont été fléchés pour les pelouses d'altitude et non pour le bouquetin mais ils permettent de réduire les risques de cohabitation du bouquetin avec les animaux domestiques et donc les risques de contaminations croisées.

### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements	Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui		
Absence de pâturage	2	2	100 %
Report de pâturage	4	4	100 %

Tableau 33 Respect des engagements pour le bouquetin

## 2.4.8 La flore patrimoniale : Chardon bleu, Dracocephale de Ruysch et Gentiane utriculeuse

### Prise en compte de l'enjeu dans le plan de gestion

Nombre d'alpages concernés	8
Surface engagée	28,35 ha
Nb de stations engagées	11
Part de l'alpage engagée	Moyenne 1,4% ( de ~ 0% à 8,6% )

Tableau 34 Stations de flore patrimoniale engagées

	Type d'engagements	Nb alpages	Surface	Nb secteurs
<b>Chardon Bleu</b>	Mise en défens partielle jusqu'au 15 août	2	16,4 ha	2
<b>Dracocephale de Ruysch</b>	Mise en défens	2	29,32 ha	3
	Absence pâturage jusqu'à fin juillet	1	35,8 ha	1
	Mise en défens de 200m <sup>2</sup> tournant chaque année	1	5,9 ha	2
<b>Gentiane utriculeuse</b>	Mise en défens 3 ans sur 5	1	10,92 ha	
	Mise en défens tous les ans	1	Non cartographié	1

Tableau 35 Engagements contractualisés pour la flore patrimoniale

- Une zone contenant une station de dracocéphale est aussi engagée pour la perdrix bartavelle, ce qui explique sa taille importante.

### Le respect des engagements lors du suivi de mi-parcours

Type d'engagement	Respect des engagements				Nb total d'engag. retenus pour l'enjeu	Taux de mise en œuvre effective des engagements
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Mise en défens tout l'été	3		1	1	5	<b>60 %</b>
Report de pâturage	1	1			2	<b>50 %</b>

Tableau 36 Respect des engagements pour la flore patrimoniale

- Une mise en défens une année sur deux n'a pas été respectée car le berger s'est trompé d'année, mais le pâturage a été effectué en septembre ce qui n'est pas dommageable pour la gentiane utriculeuse qui a déjà grainé à cette époque.

### 2.4.9 Autres enjeux

Objectif de protection	Engagement	Nb alpage	Respect de l'engagement
Contenir le rumex	Broyage des rumex avant la montée en graines	1	<b>100 %</b>
Maintien du potentiel fourrager	Abattage et élagage d'arbres, engagement (facultatif)	1	<b>0 %</b>
Saule helvétique et Silène de suède	Avenant si le suivi annuel montre une évolution négative	1	/
Réduire les dégradations localisées autour des bacs d'abreuvement	Mise en place de flotteur jusqu'au 15 Aout Mise en défens partielle (facultatif) Mise en place de caillebotis (facultatif)	1	<b>33 %</b>

Tableau 37 Autres engagements

- Ces engagements ne sont pas cités dans le document de cadrage établi en concertation avec les agents en 2015.
- Pour un alpages, deux autres recommandations sont émises, sans être considérées comme des engagements, il s'agit :
  - D'éviter les dégradations des calades et murets en pierres sèches restaurés, le long de la route du sel.
  - D'installer des dispositifs de franchissement et une information adaptée au public en cas de pose de filets au travers des sentiers

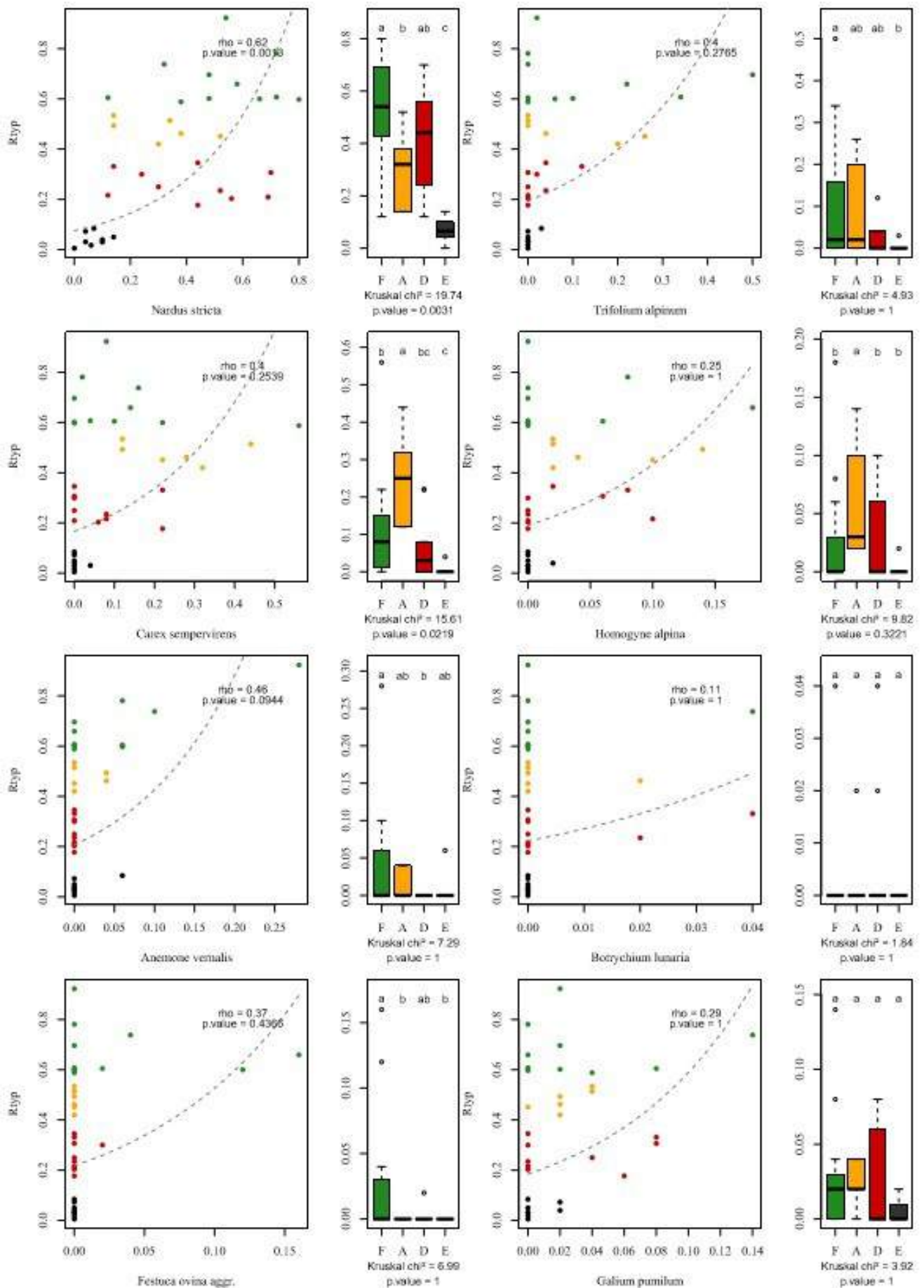
### 2.5 Bilan du Respect des engagements spécifiques à mi-parcours

	Respect des engagements				Total	Taux de mise en œuvre effective
	Oui	En partie	Non	Non suivi		
Par alpage	10	12	0	1	23	<b>45 %</b>
Par engagement	87	5	11	9	112	<b>84 %</b>
Eng. de moyen	56	3	9	6	74	<b>82 %</b>
Eng. de résultat	31	2	2	3	38	<b>89 %</b>

Tableau 38 Respect des engagements à mi-parcours

- Au maximum, 2 engagements ont été partiellement ou non respecté par alpage.
- Pour un alpage engagé, il y a eu un malentendu qui a fait que les agents du parc pensaient que la MAEC n'était pas engagée, donc aucun suivi n'a été effectué à mi-parcours.
- En moyenne 4,8 engagements sont contractualisés par alpage, les valeurs extrêmes étant de 2 à 10 engagements pour un alpage.
- Lors du suivi de mi-parcours, ont participé 11 agent du PNV, 5 technicien.nes de la SEA, 22 signataires ou leur représentant (dont 5 sur l'alpage et 2 par téléphone) et 5 berger.es.

Annexe 8 Exemple de graphiques de recouvrement de taxons pour le gradient d'eutrophisation



## Annexe 9 Proposition d'outil complétant la clef d'état de conservation des nardaies

Gradient d'eutrophisation			
État favorable ( 11 relevés )	État altéré (6 relevés)	État défavorable (10 relevés )	Eutrophe (8 relevés )
Quasi toujours présente (tous les relevés ou tous sauf 1)	<b>Nardus stricta*</b> ; <b>Anthoxanthum odoratum*</b>		
	Plantago alpina		
		Trifolium pratense	
	<b>Geum montanum*</b>	Gentiana acaulis Helictochloa versicolor Galium pumilum ; <b>Carex sempervirens*</b> Homogyne alpina Campanula scheuchzeri <b>Arnica montana*</b> ; <b>Festuca rubra aggr.**</b>	<b>Leontodon hispidus*</b>
Souvent (3 relevés ou plus)	Potentilla aurea		
	Trifolium alpinum ; Carduus defloratus ; <b>Alchemilla sect. Alchemilla**</b>		
		Bistorta vivipara ; Plantago atrata	
		<b>Geum montanum*</b> ; Viola calcarata ; Soldanella alpina	
	Luzula multiflora ; Ranunculus sartorianus ; <b>Leontodon hispidus*</b>		Plantago alpina ; Campanula scheuchzeri Ranunculus sartorianus ; Crocus vernus Avenula pubescens
Sempervivum montanum ; Potentilla grandiflora Gentiana acaulis ; Helictochloa versicolor Festuca ovina aggr. Galium pumilum Anemone vernalis <b>Carex sempervirens*</b> Homogyne alpina Lotus corniculatus Campanula scheuchzeri <b>Arnica montana*</b> <b>Festuca rubra aggr.**</b> Poa alpina <b>Phleum alpinum s.l.*</b>	Potentilla grandiflora Helianthemum nummularium Anthyllis vulneraria	Gentiana acaulis Helictochloa versicolor Galium pumilum <b>Carex sempervirens*</b> Homogyne alpina Lotus corniculatus Trifolium badium ; Pilosella lactucella Luzula campestris ; <b>Festuca rubra aggr.**</b> Poa alpina Trifolium repens <b>Phleum alpinum s.l.*</b>	<b>Nardus stricta*</b> <b>Anthoxanthum odoratum*</b> Trifolium pratense Veronica bellidioides Rhinanthus minor ; Hypericum maculatum
Parfois ( 1 ou 2 relevés)	Scorzoneroides pyrenaica		
		Centaurea uniflora ; Trollius europaeus	
	Sellaginella sellaginoides ; Botrychium lunaria		
	Pilosella lactucella ; Luzula campestris ; Crocus vernus Avenula pubescens		Helianthemum nummularium ; Crepis aurea Imperatoria ostruthium ; Rumex arifolius Rumex acetosa ; Chaerophyllum hirsutum Cerastium arvense ; Agrostis capillaris Bistorta officinaris ; Achillea millefolium ; Agrostis alpina
		Leucanthemum irtutianum ; Carlina acaulis	
Viola calcarata Soldanella alpina Bistorta vivipara Antennaria dioica Trifolium repens Trifolium pratense Veronica bellidioides	Festuca ovina aggr. Anemone vernalis Bartsia alpina Trifolium badium Poa alpina <b>Phleum alpinum s.l.*</b>	Potentilla grandiflora Luzula multiflora Bartsia alpina Veronica chamaedrys Trifolium montanum <b>Arnica montana*</b> Anthyllis vulneraria	Luzula multiflora <b>Geum montanum*</b> Galium pumilum ; Anemone vernalis <b>Carex sempervirens*</b> ; Homogyne alpina Trifolium alpinum Lotus corniculatus Viola calcarata

				Trifolium badium Trifolium montanum Pilosella lactucella <b>Leontodon hispidus*</b> Carduus defloratus Trifolium repens Veratrum album Rumex alpinus Poa pratensis Poa annua Geranium sylvaticum
Jamais présente (aucun relevés)		Sempervivum montanum		
	Veratrum album ; Rumex alpinus ; Poa pratensis ; Rhinanthus minor ; Poa annua Geranium sylvaticum ; Hypericum maculatum			
	Trifolium montanum ; Crepis aurea ; Rumex arifolius Agrostis alpina ; Rumex acetosa ; Imperatoria ostruthium ; Chaerophyllum hirsutum ; Achillea millefolium Cerastium arvense ; Agrostis capillaris ; Bistorta officinaris ;		Antennaria dioica	
		Veronica bellidioides		
	Festuca ovina aggr. Veronica chamaedrys Trifolium badium ; Bartsia alpina Leucanthemum ircutianum Helianthemum nummularium Carlina acaulis ; Centaurea uniflora Anthyllis vulneraria Plantago atrata Trollius europaeus	Lotus corniculatus Veronica chamaedrys Trifolium repens	Anemone vernalis	Potentilla grandiflora Sellaginella sellaginoides Gentiana acaulis ; Helictochloa versicolor Festuca ovina aggr. ; Botrychium lunaria Veronica chamaedrys ; Bartsia alpina Soldanella alpina Leucanthemum ircutianum Luzula campestris Carlina acaulis <b>Arnica montana*</b> ; Anthyllis vulneraria

\*\* : p.value < ou = 0,0052

\* : p.value < ou = 0,0691

# Résumé

Le bilan de la programmation MAEC 2015-2020 pour la mesure « amélioration de la gestion pastorale » dans les alpages du Parc national de la Vanoise a été réalisé en analysant les plan de gestion et les suivis à mi-parcours et en réalisant une enquête auprès des acteurs et actrices concerné.es. Les résultats de ce bilan sont contrastés et l'enquête a fait ressortir l'envie d'une majorité des personnes d'améliorer la pertinence de cette mesure. Après une présentation du contexte géographique, du Parc national de la Vanoise et des spécificités de cette mesure, la méthodologie employée et les résultats de ce bilan seront présentés. Le principal atout des MAEC est l'amélioration des relation entre les acteurs et une meilleur connaissance des enjeux de chaque acteur : du fonctionnement des pratiques agricoles en alpage par les personnes du PNV et des enjeux écologiques par les alpagistes. Heureusement, de nombreuses pistes d'amélioration ont été évoquées, comme mieux cibler les MAEC, plus impliquer les berger.es salarié.es et prendre en compte d'autres enjeux dont la biodiversité « ordinaire ». Continuer à développer des outils de diagnostic et de suivi des mesures permettrait de rendre les engagements plus pertinents. Ces outils pourraient être couplés avec des supports pédagogiques basés notamment sur des espèces caractéristiques. Ces outils de suivi permettraient à la fois un travail plus objectif et précis sur les milieux et de discuter avec les éleveurs de l'impact des troupeaux sur la végétation des alpages. Ce renouvellement de l'accompagnement et des outils permettrait de relancer une dynamique et d'améliorer l'appropriation des enjeux par les alpagistes en les faisant plus participer.

## Mots clés

MAEC, Mesure agro-environnementale et climatique, Herbe\_09, Amélioration de la gestion pastorale, Parc national de la Vanoise

Martorell, Juliette, (2019). Comment rendre la mesure « amélioration de la gestion pastorale » plus pertinente au sein du Parc national de la Vanoise ? Rapport de stage, Licence professionnelle Gestion agricole des milieux naturels et ruraux, SupAgro Florac. 50p